



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 18 DECEMBRE 2006**

**PROCES-VERBAL
BUDGET PRIMITIF 2007**

Sont absents ou représentés (matin) :

- M. Olivier BETTATI
- M. Patrick CESARI
- M. Honoré COLOMAS
- M. Alain GUMIEL
- M. Jean-François KNECHT (pouvoir à M. MOTTARD)

Sont absents ou représentés (après-midi) :

- M. Olivier BETTATI
- M. Alain GUMIEL
- M. Jean-Pierre LELEUX
- M. Lionnel LUCA
- M. Jean-Pierre MASCARELLI
- M. Patrick TAMBAY
- M. Francis TUJAGUE

L'an deux mille six, le 18 décembre, le conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion consacrée au budget primitif 2007.

La séance est ouverte à 9 h 15 sous la présidence de M. Christian ESTROSI.

M. Le Président.- Mes chers collègues, conformément à l'article 18 du règlement intérieur, je vous propose de procéder à la désignation de M. Philippe TABAROT en qualité de secrétaire de séance et je lui demande de procéder immédiatement à l'appel des membres.

M. TABAROT procède à l'appel des membres du conseil général.

M. TABAROT.- Le quorum est atteint, M. le Président, nous pouvons commencer nos travaux.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue, ce matin, dans cet hémicycle rénové, cœur nucléaire des décisions départementales. J'espère que cela sera pour nous l'opportunité, à l'occasion de ce budget 2007, d'amplifier l'élan que nous avons donné ces dernières années à notre assemblée départementale.

Je veux en profiter pour saluer la présence d'une délégation d'élèves de l'IUP de Sophia-Antipolis qui nous fait l'amitié de participer à ce début de séance et je souhaite la bienvenue à chacune et à chacun d'entre vous.

Le budget soumis à votre approbation s'inscrit d'abord dans une année particulière puisque c'est celle de la mise en œuvre du contrat de projet 2007/2013 et, à cet égard, je suis heureux de pouvoir vous confirmer que les bases d'un excellent accord ont été jetées puisque l'enveloppe initialement prévue pour la région a augmenté de près de 25 %. Le mandat de négociation initial du préfet de région était de près de 750 M€, nous concluons cette négociation à 1 000 M€.

Je veux, à cette occasion, en m'adressant d'ailleurs au premier vice-président du conseil régional, Patrick ALLEMAND, dire tous mes remerciements au président, Michel VAUZELLE, parce que nous avons négocié entre le gouvernement et l'exécutif régional mais aussi en invitant l'ensemble des exécutifs de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur à nous faire part de leurs dossiers prioritaires, et nous l'avons fait dans un climat extrêmement constructif.

J'ai le souvenir d'ailleurs de la précédente négociation de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales, pour le contrat de plan 2000/2006. Je me trouvais d'ailleurs dans l'opposition au sein du conseil régional avec un certain nombre d'élus, je vois Mme GIUDICELLI qui en faisait partie, ou Charles-Ange GINESY, et nous avons souhaité, à l'époque, parce que c'était l'intérêt général de la région, aboutir à une bonne négociation. Nous n'avons pas eu à nous plaindre, au cours de ces sept dernières années, des chantiers que nous avons inaugurés et auxquels nous avons d'ailleurs contribué à parts égales avec l'Etat et la Région dans le département des Alpes-Maritimes. Je dis à tous ceux qui ne se sont pas associés à ces initiatives à l'époque que, lorsqu'ils essaient de revendiquer une part de ces rubans, c'est un peu difficile pour eux. En tout cas, nous ne nous sommes pas trompés. Le président de la région et son exécutif avaient des exigences, nous en avons d'autres ; mais je dis que quand on veut servir l'intérêt général, il doit y avoir avant tout une volonté de compromis quand on veut respecter ceux qui décident, ceux qui créent de la richesse, ceux qui créent de l'emploi, ceux qui se mettent au service de leurs concitoyens à travers un réseau associatif particulièrement dense, les représentations du monde économique, des artisans, des commerçants, des agriculteurs de notre région. Tous ceux-là, je le pense, sont satisfaits de voir que, quels que soient les débats idéologiques, nous avons eu cette capacité à débattre ensemble et à leur proposer pour cette période 2007/2013 une nouvelle démarche contractuelle extrêmement constructive.

Je veux vous dire plus égoïstement d'ailleurs que cet accord sera tout à fait bénéfique pour le département des Alpes-Maritimes.

J'ai l'honneur de vous présenter un budget qui s'inscrit dans un contexte porteur, parce que c'est la première année de l'exécution du nouveau contrat, et je ne puis m'empêcher de voir aussi chaque année, dans ce moment privilégié, un acte fondateur. Pour moi un budget n'est pas anonyme, c'est vraiment le grand rendez-vous entre chacun des représentants de chaque canton et de chaque

sensibilité de notre département, et c'est un moment qui engage l'avenir. Il nous appartient bien sûr de ne pas l'obérer, par une gestion saine de l'argent des contribuables qui a toujours été notre priorité.

Le budget primitif, au même titre que les précédents, traduit totalement, comme chacun a pu le mesurer lors des débats en commission, cette ambition.

Notre collectivité se trouve dans une excellente situation financière. C'est notre fierté, celle de la majorité, et je voudrais dire à Madame et Messieurs de l'opposition que j'ai envie de vous inviter à partager cette fierté, de vous dire de jeter le masque, de fendre l'armure. Quand je lis les documents dans lesquels vous revendiquez le bilan du conseil général, je sais qu'au fond de vous-mêmes vous approuvez ce que la majorité décide depuis 2003.

Globalement, en mouvements réels, ce budget s'élève à 1 308 M€, soit une progression de 4,9 % par rapport à l'an dernier, et pour la seconde année consécutive il se caractérise par un niveau exceptionnel d'investissement de 402,5 M€. Ce chiffre symbolise à lui seul la contribution essentielle qu'apporte notre institution au développement de l'économie, à la création de richesse et donc à l'emploi.

J'ai d'ailleurs le grand plaisir de porter à votre connaissance le montant des investissements réalisés en 2006 car, bien évidemment, pour anticiper la critique sur les investissements que nous affichons en 2007, autant parler de ce qui a été fait en 2006.

Avec 405 M€, soit près de 90 % de taux d'exécution pour l'ensemble des décisions budgétaires, BP plus DM, nous avons dépassé les engagements du seul BP 2006. Nous voyons bien que les chiffres affichés n'ont rien à voir avec un quelconque effet d'annonce. Ce que nous votons, nous le réalisons ; ce que nous disons, nous le faisons.

Je soulignerai aussi - et j'attire votre attention là-dessus, ce sont les chiffres de l'association des départements de France - que notre département s'inscrit en tête de tous les départements français pour le montant d'investissement : 376 € par habitant.

Avec 884 M€, nos dépenses de fonctionnement, pour leur part, augmentent de 7,5 %. Cet accroissement est dû essentiellement à l'intégration des personnels techniques, ouvriers et de service des collèges, ainsi que des personnels de la direction départementale de l'équipement. Cela n'affecte pas l'équilibre général du budget compte tenu de la compensation budgétaire de l'Etat et du dynamisme de nos recettes. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation de nos dépenses propres puisqu'elles sont totalement compensées par les recettes venant de l'Etat.

Quant à l'épargne nette, j'attire modestement et sincèrement votre attention et notamment celle de l'opposition puisqu'il faut toujours se référer aux procès-verbaux des années passées ; je regrette que Jean-François KNECHT ne soit pas parmi nous ce matin, il m'a prévenu qu'il était de retour d'un voyage au Bénin et il sera parmi nous vers midi ; mais, en tant que porte-parole du groupe socialiste, je vous rappelle qu'il y a trois ans de cela, le croquis affiché par Jean-François KNECHT disait ceci : je vous montre l'effet ciseau qui va se produire au conseil général parce que, c'est bien beau d'investir tout ce que vous investissez, mais vous allez arriver à un niveau d'épargne et d'endettement qui ne vous permettra plus de faire face à votre situation et vous serez obligés de réduire considérablement vos investissements et de rentrer dans une phase de remboursement de la dette où vous ne pourrez plus dégager la moindre marge de manœuvre. Résultat des courses, trois ans après, avec la politique dynamique que nous avons choisie, tout ce qui est inscrit au procès-verbal de l'intervention du porte-parole du groupe socialiste il y a trois ans est démenti puisque,

avec 23,38 % de dépenses d'investissement contre 22,75 % en 2006, on voit en même temps notre épargne nette progresser en se chiffrant cette année à 94 M€.

Cet effet ciseau n'est donc toujours pas au rendez-vous et le budget qui vous est soumis se présente une fois de plus avec une fiscalité à taux zéro. Là aussi, j'ai entendu dire certaines choses à propos de nos engagements. Nous avons dit que nous n'augmenterions pas les impôts de 1 % pendant toute la durée de notre mandat. C'est le dernier exercice de notre mandat, et de nouveau nous présentons une augmentation à fiscalité zéro.

Je suis donc heureux de vous dire que l'engagement pris devant vous en 2003 a été respecté. C'est suffisamment rare en politique pour être souligné. Deux départements (j'aime bien les classements) n'ont pas augmenté la fiscalité depuis 2001 et nous en faisons partie. Un investissement record, un fonctionnement maîtrisé, une équation budgétaire améliorée, une fiscalité à taux zéro : ce sont les lignes de force de ce budget.

Mais, un budget n'est pas abstrait et ces chiffres ne doivent pas faire oublier qu'il est avant tout un outil d'action au service de la population azurienne, action qui s'articule autour de quatre grands objectifs :

- créer de l'emploi
- lutter contre les détresses sociales
- réduire la fracture territoriale
- préserver notre environnement.

C'est donc sur ces quatre points que je veux présenter nos priorités.

L'emploi. Notre budget se veut au service de toutes celles et tous ceux qui attendent tant de notre part dans ce domaine. Chaque millier d'euros que l'on injecte dans l'économie, c'est ce que nous avons toujours défendu comme théorie, apporte une plus-value non seulement en termes d'équipements publics mais surtout en termes d'emplois maintenus ou créés. A la fin du mois d'octobre 2006 dans les Alpes-Maritimes, le nombre de demandeurs d'emploi enregistre une baisse de 10,2 % sur un an. C'est plus que la moyenne régionale s'élevant à 9,7 %, c'est plus que la moyenne nationale qui est de 10,1 %. Je vous fais d'ailleurs observer que la baisse régionale est plus faible que la baisse nationale et que la baisse départementale est plus forte que la baisse nationale.

Le nombre d'allocataires du RMI, quant à lui, affiche une diminution de 6 % depuis le début de l'année contre moins 0,5 % au plan national.

Tels sont nos résultats. Il me plaît de penser, au risque de paraître présomptueux, que notre politique volontariste d'investissement n'est pas étrangère à cette situation.

Investir c'est jouer pleinement notre rôle pour garantir l'avenir. Investir pour mieux circuler : 201 M€. Investir pour l'éducation : 80 M€. Investir pour la sécurité : 80 M€.

Deuxième objectif : lutter contre la détresse sociale. Notre budget se veut aussi tourné vers ceux à qui nous avons le devoir de tendre la main. Je vous propose de consacrer 429 300 000 € à notre politique sociale, ce qui représente près du tiers du budget et près de 50 % de nos dépenses de fonctionnement :

- 149,5 M€ pour les personnes âgées
- 85 M€ pour l'enfance et la famille

- 102,7 M€ pour l'insertion
- 76,6 M€ pour les personnes handicapées
- 6,250 M€ pour la santé

Notre but est toujours le même : ne laisser personne au bord du chemin.

Ainsi, par exemple, il vous est proposé pour accompagner les enfants handicapés accueillis dans les établissements d'enseignement du premier et du second degré, de recruter 35 auxiliaires de vie scolaire.

Troisième objectif : réduire la fracture territoriale. Ce budget traduit aussi notre devoir d'équité à l'égard de nos concitoyens. L'équité pour moi c'est donner plus à ceux qui ont moins, et on voit bien ce qui se passe dans un département comme le nôtre. Les grands opérateurs de services au public, par exemple, se recentrent toujours un peu plus vers les centres urbains. Pourquoi ? Parce qu'il y a des bénéfices à la clef et l'aide publique n'est pas nécessaire. Dès qu'il s'agit de s'écarter vers les zones rurales, là, personne n'y va parce qu'il n'y a que des déficits à la clef. Eh bien, là où l'on a souvent entretenu dans notre pays une politique égalitariste, je souhaite que nous nous inscrivions dans une politique d'égalité équité et pas d'égalité égalitarisme. L'égalitarisme c'est donner la même chose à tout le monde, l'équité c'est au contraire donner plus à ceux qui ont moins.

C'est ainsi que dans tous ces domaines de service public et de services au public, j'ai voulu par rapport aux vingt dernières années, entre les dérives nationales et les conséquences locales, que nous inversions considérablement le cours des choses.

Je ne reviendrai pas sur tout le plan services publics que nous avons développé et que nous continuons à développer dans l'ensemble du moyen et du haut pays du département des Alpes-Maritimes, mais il est un domaine où je ne souhaite surtout pas que nous soyons en retard : celui de la couverture numérique de notre territoire. Il n'y a plus un artisan, un commerçant, un médecin qui s'installerait aujourd'hui dans une quelconque commune de notre département s'il n'est pas sûr en matière de téléphonie mobile, en matière d'internet haut débit, voire pour les petites zones d'activité, de très haut débit, au minimum 100 Mbits ou 200 Mbits symétriques pour le courant alternatif en ligne, d'avoir les services nécessaires. Eh bien, nous dégageons dans ce budget les moyens qui peuvent nous permettre d'assurer cette équité entre les territoires, sans compter les dispositions que nous prenons pour la télévision numérique terrestre puisque, pour moi, il est totalement anormal que, quand on paie la même redevance, il y ait ceux qui ont droit à dix-huit chaînes de télévision numérique telles que je les ai apportées avec mon gouvernement, le CSA et TDF au mois de juillet dernier depuis le Pic de l'Ours d'un côté jusqu'au Mont Boron, de l'autre, pour une grande partie de la zone littorale. Je veux que dans l'année 2007 les dix-huit chaînes de télévision numérique soient accessibles à toutes les communes du département et nous apporterons donc le complément de ce que fait le gouvernement pour permettre à 100 % des foyers de notre département de ne pas en rester à trois ou quatre chaînes en qualité analogique et d'avoir à 100 % les dix-huit chaînes gratuites, sans abonnement, en qualité numérique.

Je veux parler aussi de la politique de la ville qui est un sujet important en matière d'équité et de cohésion territoriale. Je veux dire combien je déplore la réputation qui colle véritablement à un certain nombre de quartiers du fait d'une infime minorité. Il n'est pas normal que quelques individus sans foi puissent gangrener jour après jour l'ensemble d'un corps social et porter atteinte à la cohésion de tout un quartier. Je préfère m'intéresser aux actions formidables qui sont menées par un grand nombre dans nos cités. Je veux que nous ayons dans ce budget des mesures qui les soutiennent, qui les encouragent. Je pense en particulier aux responsables associatifs, aux travailleurs sociaux qui créent des liens, apaisent les tensions, aident à rendre la vie des quartiers

plus harmonieuse. Le gouvernement, quant à lui, s'est engagé fortement dans une politique de rénovation urbaine sans précédent.

Alors, avec le soutien de l'agence nationale pour la rénovation urbaine, nous nous sommes associés à divers projets de renouvellement urbain à Grasse ou à Nice, dans les quartiers Pasteur, de l'Ariane ou des Moulins, mais encore à Vallauris, à la Zaïne comme dans le quartier ancien. Pour tous ces projets, notre participation pourrait s'élever à plus de 49 M€. Pour notre part, c'est un effort massif et nouveau que je vous propose aujourd'hui d'engager en faveur des quartiers prioritaires. Je retiendrai quelques mesures :

- 100 emplois nouveaux dans les associations pour les jeunes des quartiers ;
- tous nos ordinateurs réformables seront donnés aux associations.

J'en ai assez de voir des matériels réformés au bout d'un certain temps, ce qui est normal, on n'est plus dans le coup forcément, mais ce qui n'est plus adapté pour une grande collectivité comme la nôtre, peut rendre des services inestimables à un grand nombre d'associations. Pourquoi, plutôt que de les jeter ou de les réformer de je ne sais quelle manière, ne pas les en faire bénéficier ? J'ai donné des instructions pour que, dès que nous aurons voté ce rapport, ces ordinateurs puissent être mis à disposition de toutes les associations qui jouent un rôle utile dans l'ensemble de ces quartiers.

- 400 000 € au lieu de 190 000 € l'an dernier pour l'accompagnement scolaire afin qu'il n'y ait plus d'orphelins de 16 h.

Nous savons très bien qu'il y a malheureusement un certain nombre de gamins qui n'ont pas la chance d'avoir un papa ou une maman qui, lorsqu'ils sortent des cours, les prennent en charge, suivent leurs devoirs, les accompagnent, et ceux-ci restent livrés à eux-mêmes quelquefois jusqu'à des heures impossibles dans la nuit. Je pense que nous ferons œuvre utile en matière de prévention dès lors que nous donnerons des moyens nettement supérieurs à un certain nombre d'enseignants notamment pour que, après les horaires de cours de nos collèges et de nos écoles, ils puissent poursuivre l'accompagnement d'un certain nombre de leurs élèves.

- 600 séjours d'une semaine dans les écoles départementales de neige pour les 6/12 ans, car je veux que tous les jeunes des familles les plus défavorisées de notre département aient accès aux vacances ;

- des chèques « sports loisirs culture » de 50 € pour les jeunes des quartiers prioritaires ;

- une enveloppe prévisionnelle de 500 000 € pour lancer un appel à projets associatifs innovants.

Sur le modèle de l'appel à projets 06/06/06 qui a été particulièrement bien ressenti par nos populations et, il y a quelques jours encore, dans le cadre du Handisport, cher Louis NEGRE et cher Lionnel LUCA, on a remis des fauteuils spécialisés au Tennis Club de Cagnes-sur-Mer. Notre département sera le seul département à préparer des handicapés aux prochains jeux para olympiques dans la discipline du tennis. On le fait aussi dans la voile, le ski, l'équitation, etc., soixante projets ont été retenus dans l'appel 06/06/06 du 6 juin dernier. Pour les quartiers en difficulté, je vous propose que nous procédions de la même manière partout où des associations nous proposeront des initiatives innovantes, nous constituerons un jury où chaque sensibilité sera représentée, pour que nous sélectionnions l'ensemble de ces projets innovants pour un montant de 500 000 €.

Voilà quelques exemples de la nouvelle dynamique que je voulais évoquer à cette occasion.

Il y a le logement, bien évidemment, qui n'est pas de notre domaine de compétence. Par anticipation, je le sais, dans quelques instants l'opposition va dire : on ne fait pas assez pour le logement. J'aurai l'occasion de répondre point par point, comme à chaque fois, pour vous démontrer en tout cas qu'on fait beaucoup plus globalement, toutes collectivités confondues, dans le département qu'ailleurs. Mais, ce qui est sûr, c'est que ce sujet ne devrait même pas être évoqué au conseil général puisqu'il ne relève pas de nos compétences. Qu'on l'évoque dans des communautés d'agglomération ou ailleurs, mais pas ici. On a fait le choix de s'engager et, pour moi, cela reste une action prioritaire parce que je considère que, si on ne le fait pas, nous ne contribuerons pas non plus à résorber des difficultés sociales, ni à apporter notre contribution au développement économique de ce département. Si l'on n'est pas en mesure de donner accès à un logement dans de bonnes conditions aux actifs diplômés, ils répondent à d'autres offres sur d'autres territoires de France.

La pénurie de terrains à bâtir, la forte tension sur le marché de l'offre rendent particulièrement difficile l'accueil des actifs et génèrent une augmentation des prix dont souffrent les ménages. Notre action « aide à la pierre » s'appuie sur une autorisation de programme de 28 M€. Je vous rappelle qu'elle était de 13 M€ au budget primitif 2006, c'est-à-dire qu'entre le budget primitif 2006 et le budget primitif 2007, je vous propose une augmentation de 115,4 %, et sur les crédits de paiement de 17 M€ - 12 M€ au budget précédent, c'est plus 41,6 %. Ces crédits vont nous permettre de poursuivre notre programme d'aide à l'accession à la propriété.

Vous savez combien cette accession à la propriété est aussi un domaine où je souhaite qu'on aille le plus loin possible. C'est un succès. On m'avait dit : vous n'arriverez jamais à consommer les crédits inscrits. Nous avons totalement dépassé nos espérances pour des hommes et des femmes qui accèdent à un prêt à taux zéro, c'est-à-dire des foyers qui sont en dessous d'un seuil de revenus leur donnant accès aux aides du département. Ce sont toujours les classes moyennes qui paient pour les autres, qui ont des difficultés à assurer leur pouvoir d'achat et celui de leur famille et qui ne sont jamais récompensées et aidées en contrepartie. J'estime qu'il est de notre devoir de leur parler et de nous adresser à elles et je souhaite que nous renforçons notre effort dans leur direction.

50 % des Français sont propriétaires contre 75 à 80 % au Royaume Uni ou en Espagne. Je veux faire du département des Alpes-Maritimes un département de propriétaires et je souhaite que, dans les quartiers les plus difficiles, là où certains paient un loyer depuis vingt ans, nous soyons capables aussi, avec les organismes d'HLM, de proposer des politiques qui fassent que, plutôt que de payer un loyer tous les mois, ils aient le sentiment de payer tous les mois pour devenir propriétaires de leur logement. Je pense que nous apporterons beaucoup de fierté, beaucoup d'honneur et beaucoup de dignité le jour où nous nous engagerons dans cette direction pour l'ensemble de ces familles.

Enfin, le dernier objectif de ce budget est de préserver notre environnement. Dès 2004, je vous avais proposé de faire de la protection de l'environnement l'un de nos dix défis départementaux. Nous devons continuer dans cette voie. En 2007, 22 648 000 € seront consacrés à notre politique de développement durable, soit plus de 10 % d'augmentation par rapport à 2006.

Trois axes d'action retiennent notre attention :

- la protection et la valorisation des espaces naturels
- la protection et la valorisation des ressources naturelles
- la lutte contre les gaz à effet de serre.

Autant de thèmes auxquels nos concitoyens sont enfin sensibilisés. Afin que l'information touche le plus grand nombre, je vous propose le lancement d'un réseau coordonné d'écoles de l'environnement, parce que je considère que c'est dès le plus jeune âge qu'on doit sensibiliser toutes

les nouvelles générations. Cet accord de partenariat, nous sommes en train de le lancer avec la fondation de Nicolas HULOT.

La protection et la valorisation des espaces naturels

Tout d'abord, nous accentuerons nos actions en faveur des parcs par un certain nombre de mesures fortes :

- la création de trois parcs naturels départementaux : Cros de Casté à Roquebrune-Cap-Martin, les Glaïeuls à Vallauris et l'Estéron ;
- l'extension de trois parcs existants : Rives du Loup, Vinaigrier, Plan des Noves ;
- la préfiguration de deux futurs parcs : les Rives de Cagnes et les Quatre Massifs (la Sine, le Camps Tracier, la Boyère et le massif de Biot) ;
- l'aménagement thématique de tous les parcs naturels départementaux ;
- la création de points d'accueil multi services.

Enfin, nous veillerons également à la préservation des fonds marins : une quatrième zone marine protégée de 9 hectares à Cagnes-sur-Mer et le premier sentier sous-marin de découverte départemental à Roquebrune-Cap-Martin seront créés. La télédétection par satellite des pollutions marines sera poursuivie.

La protection et la valorisation des ressources naturelles

En intégrant les 186 agents de Force 06 au sein du personnel du département, nous faisons le choix de nous doter d'une force d'intervention très réactive dans la lutte contre les incendies et les catastrophes naturelles.

Nous serons également attentifs à soutenir la filière bois : un troisième pôle d'excellence rural Alpes-Maritimes montagne d'excellence filière bois vient d'être labellisé par mon ministère.

L'eau : les campagnes de sensibilisation sur la nécessité de réaliser des économies d'eau seront développées, des aides aux équipements pour l'utilisation de l'eau de pluie seront accordées, des incitations à la réutilisation des eaux usées aussi.

La lutte contre les gaz à effet de serre

Nous sommes bien décidés à apporter notre contribution à ce combat par un certain nombre d'initiatives fortes. J'attire votre attention sur la mise en place de la norme HQE. Je ne veux pas qu'on donne des leçons de morale à tout le monde et qu'on ne se les applique pas à soi-même. Ces normes HQE, je veux désormais qu'elles s'appliquent à tous les bâtiments du conseil général. Nous avons un grand programme de chantiers, tous les derniers collèges livrés, toutes les gendarmeries livrées ces deux dernières années l'ont été avec les normes HQE, tous les chantiers à venir le seront, mais aussi tous les projets de réhabilitation, y compris la tour voisine où est logé le préfet des Alpes-Maritimes et qui a été conçue de manière épouvantable : il faut chauffer l'hiver et refroidir l'été, avec des dépenses énergétiques inacceptables. Pendant trente ans on a fait n'importe quoi, je veux que nous appartenions à la génération qui dans tous ces domaines se montrera exemplaire.

Le lancement du bilan carbone, le lancement du plan climat territorial, la mise à disposition de vélos de service, l'organisation du covoiturage au centre administratif et au niveau départemental,

l'utilisation expérimentale de biocarburants pour le parc de véhicules du conseil général seront nos grandes actions et nous favoriserons aussi le développement des transports en commun.

J'arrive au terme de mon propos et c'est le moment que j'ai choisi pour être un peu désagréable. Cela ne s'adresse à personne d'ici d'ailleurs, mais c'est d'ici qu'on envoie un message dans le reste du département.

J'ai souhaité la création d'un syndicat mixte départemental des transports il y a trois ans, auquel étaient associés le conseil général, l'Etat et l'ensemble des communautés d'agglomération du département des Alpes-Maritimes, pour qu'on nous fasse des propositions pour un billet unique. J'en suis venu à vous proposer, avec l'accord de tout le monde et la contribution de toutes les sensibilités - c'est tout à l'honneur de l'ensemble de cet hémicycle - une politique de transport qui est en train de porter ses fruits avec notre billet unique à 1,30 €. Tous ceux qui utilisent les transports départementaux nous en sont reconnaissants, tant et si bien que nous avons connu des difficultés de gestion en cours d'année. En effet, la fréquentation de certaines lignes, comme celle de Sophia, a augmenté de 170 %. Alors que nous étions engagés dans des délégations de service public avec des transporteurs, il a fallu en cours de route, pour augmenter le nombre de véhicules mis à disposition, être très réactifs. Nous l'avons été. Mais, dans le même temps, que s'est-il passé pendant trois ans chez les autres ? Rien, ou pratiquement rien. Et c'est là que j'entends aujourd'hui être dans ce domaine particulièrement sévère.

Si l'on veut inciter les femmes et les hommes de ce département à emprunter les transports en commun, il convient de les rendre plus pratiques. J'ai dit une énième fois mon souhait de voir se mettre en place un ticket unique de transport dans toutes les AOTU du département des Alpes-Maritimes, et force est de constater que ce dossier n'avance pas assez vite. J'ai récemment saisi le président du syndicat mixte des transports du département afin qu'il accélère la mise en place des titres combinés valables sur l'ensemble des réseaux de transport. Le conseil général usera de toute son influence pour aller plus loin et plus vite. Nous dégageons aujourd'hui 6 M€ pour l'équipement matériel billettique compatible ou pour la migration des systèmes de billetterie, c'est 50 % du coût de l'investissement global. Mais en contrepartie l'alternative est simple, je le dis sans ambages : soit les autorités organisatrices de transport urbain entrent dans ces dispositifs, soit elles ne le font pas et ne seront plus subventionnées par le département.

Ce qui est dit est dit et je m'y tiendrai. C'est direct, mais le message a au moins le mérite d'être clair.

Pour nous, il s'agit d'une priorité absolue. Le succès remporté par notre ticket à tarif unique sur les lignes TAM devrait inciter à la mise en œuvre rapide d'un processus qui serait particulièrement apprécié des usagers.

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous la léguons à nos enfants ». Ce n'est pas de moi, c'est d'Antoine de Saint-Exupéry. C'est ce message que j'ai envie que nous adressions ensemble à tout le territoire des Alpes-Maritimes. Puissent les Azuréens se persuader que la dégradation de la planète n'est pas la faute des autres mais l'affaire de chacun.

Développement durable, solidaire et équitable de notre territoire, innovation et audace, voici les maîtres mots de notre ambition.

« Avec l'audace on peut tout entreprendre » disait Napoléon Bonaparte. Ce n'est pas de moi non plus mais j'aime bien Napoléon Bonaparte.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Depuis 2003 - ce sera mon mot un peu personnel, pour terminer - où une grande partie de cette assemblée m'a porté à la présidence du conseil général, puisque c'est notre dernier exercice budgétaire avant les échéances qui nous amèneront à renouveler notre assemblée, je sais que j'ai placé la barre très haut et je veux remercier sincèrement tous ceux qui m'y ont aidé. Je pense bien évidemment à la majorité départementale : vous avez été d'une disponibilité de chaque instant, vous avez apporté des propositions particulièrement innovantes, vous avez été présents sur tous les terrains pour que nous fassions avancer nos dossiers. Je le dis aussi, un certain nombre de propositions qui ont été faites sur les bancs de l'opposition ont été souvent intégrées et retenues. Il y a eu un travail en commun qui n'a pas été négligeable et je veux le saluer à cette occasion.

Nous approchons des échéances de 2007 et il y aura un grand combat présidentiel, un grand combat législatif. Je souhaite que ce lieu reste le lieu d'intérêt général du département des Alpes-Maritimes, l'endroit où nous soyons capables de combler un peu ce fossé qui s'est creusé ces dernières années entre tant de nos concitoyens et l'ensemble de la classe politique. Ici on fait du concret, on décide, on engage et on essaie d'apporter des réponses à l'ensemble de celles et ceux qui espèrent en nous. Je pense que nous comblons un peu de cet écart par l'image que nous donnons. Je souhaite que nous continuions à donner à cette assemblée, au-delà de tous les combats qui trouveront légitimement leur place parce que c'est la règle de la démocratie, l'espace nécessaire pour cela.

Et puis, je veux aussi dire à notre administration départementale, derrière le préfet Pierre BAYLE, son directeur général des services, derrière mon directeur de cabinet Eric CIOTTI, combien je leur suis reconnaissant, au nom de chacune et de chacun ici, du travail qui a été réalisé. Là aussi ce n'était pas évident. Certains l'avaient fait observer : on était à un budget d'investissement de 230 M€ en 2003, on est aujourd'hui en 2006, BP plus DM, à près de 455 M€. On nous avait dit « vous n'y arriverez pas ». Comment réaliser des chiffres aussi importants affichés dans un budget ? C'est facile comme on va le faire aujourd'hui, mais derrière, s'il n'y a pas toute une armée dans notre administration qui est capable de faire face aux choix que décident les hommes politiques, il n'est pas possible de réaliser. Eh bien, je veux dire à Pierre BAYLE et à tous ceux qui l'entourent, aux directeurs généraux adjoints, nos directeurs, nos chefs de service, combien je leur suis reconnaissant de ce travail que nous avons réalisé ensemble. Quand on peut afficher 90 à 95 % de taux d'exécution, cela démontre que nous avons réussi notre pari. Mais, pour cela, il a fallu recruter, on a fait appel aux meilleurs ingénieurs, aux meilleurs directeurs, on les a fait venir de toute la France. Aujourd'hui c'est le choix des Alpes-Maritimes qu'ils ont fait, parce qu'ils ont vu qu'il y avait des élus qui avaient envie de relever des défis, d'aller plus loin. C'est aussi l'honneur et la fierté de notre assemblée.

De même, je veux remercier l'ensemble des services de l'Etat autour de M. le Préfet des Alpes-Maritimes, remercier notre payeur départemental de la manière dont il accompagne notre collectivité. M. MARY, président notre commission d'appels d'offres, ou Mme GIUDICELLI, vice-présidente en charge des finances savent que là aussi, pour favoriser nos relations avec nos entreprises, il faut que cette administration de l'Etat fasse preuve, chaque fois que nous mandaton, chaque fois que nous engageons, de la réactivité nécessaire. Il fallait que chacun s'adapte à ce dynamisme nouveau que nous avons initié à la tête du conseil général des Alpes-Maritimes.

Voilà ce que j'avais envie de vous dire en souhaitant la bienvenue à tous les personnels de l'Éducation nationale, les TOS, tous les personnels de l'équipement, tous ceux de Force 06 qui ont fait le choix, pour la plupart d'entre eux, de rejoindre la collectivité départementale plutôt que de rester attachés aux services de l'Etat. Je pense qu'ils se sentiront bien dans la famille du département des Alpes-Maritimes. Et pour les autres, nous aurons autant de respect, même s'ils ont fait le choix de ne pas intégrer les services du département.

Pour terminer, ce sera le mot de la fin, et c'est de moi : voyez-vous, tout ce qui est difficile, il faut le faire aujourd'hui et, tout ce qui paraît impossible, il faut le faire demain. Ce que je vous propose avec ce budget 2007, c'est que nous continuions ensemble à mettre cela à exécution.

La parole est à M. CUTURELLO pour le groupe socialiste.

M. CUTURELLO.- M. le Président, mes chers collègues, vous l'avez dit en introduction, notre débat budgétaire se tient à un moment particulier qui se situe à la veille des deux échéances politiques majeures de notre pays. On aurait pu espérer qu'il échappe aux tentations propres à ces périodes, il en est malheureusement quelque peu affecté.

Une première remarque concerne la nouvelle méthode de présentation du budget et des délibérations qui consiste à le ventiler en cinq politiques et vingt-quatre « sous politiques ». Cette méthode renforce la tendance, déjà dénoncée, au mélange des genres, où dans une même politique ou sous politique on présente des choses diverses, ce qui ne favorise pas la clarté des débats ni des choix d'ailleurs. Elle renforce aussi la tendance à vider les séances publiques des décisions importantes qui concernent notre collectivité au profit des séances non publiques de la commission permanente, les séances publiques devenant de plus en plus de purs supports de communication. Ceci dit, j'ai le sentiment qu'en parlant de « sous politiques » vous semblez avoir trouvé le mot juste pour qualifier votre action.

En ce qui concerne le budget lui-même, je relèverai un paradoxe en ce qui concerne les dépenses d'aide sociale, j'en soulignerai ensuite la fragilité des recettes et je formulerai une proposition de solidarité.

Page 5 de votre document de présentation non paginé, vous signalez une stabilisation du budget social correspondant à une de nos principales compétences obligatoires. S'il est toujours a priori souhaitable de maîtriser les dépenses, cette stagnation des dépenses sociales interpelle et relève d'un vrai paradoxe dans une situation générale de dégradation de la situation sociale de notre pays où la pauvreté progresse. Et malheureusement, notre département n'est pas épargné, au contraire. Avec 11 % de la population, soit plus de 110 000 habitants qui vivent en-deçà du seuil de pauvreté, la situation se dégrade, d'autant que certaines difficultés sont accentuées du fait de la cherté de la vie liée à sa situation de département touristique et frontalier. Les résultats affichés en matière d'insertion des bénéficiaires du RMI ne dissipent pas le malaise concernant ce paradoxe étonnant quand on sait que la charge nette d'aide sociale par habitant s'élevant dans notre département à 267,8 € par habitant, est inférieure à la moyenne nationale qui se situe à 280,5 € par habitant.

De plus, comme on ne cesse de le dénoncer, l'Etat ne compense pas totalement les transferts de charges, ainsi il manque 1,14 M€ pour le RMI et 6 M€ pour l'APA. Alors, contrairement au slogan que vous affectionnez et selon lequel les transferts se feraient à l'euro près, dans la réalité il est plus juste de dire qu'ils se font au million d'euros près.

En ce qui concerne l'équilibre recettes/dépenses de fonctionnement, notre intervention antérieure a manifestement porté puisque, page 3, vous affichez votre satisfaction de voir leurs taux de progression respectifs se rapprocher. Mais notre remarque tient toujours, car ce rapprochement reste incertain comme la ressource fiscale sur laquelle il est fondé.

En effet, la forte progression des recettes de fonctionnement est alimentée essentiellement par la forte augmentation des droits de mutation qui représentent 31 % de ces recettes. Or, le volume de cette ressource peut se révéler à terme aléatoire car il est le produit de l'activité du marché immobilier, ce qui fait que votre équilibre est le résultat du hasard de

la conjoncture, aujourd'hui favorable. Or, on ne peut exclure a priori un retournement du marché comme ce fut le cas au début des années 90, ce qui aurait pour effet de réduire les ressources et menacer l'équilibre budgétaire. De plus, à l'incertitude du marché vient s'ajouter l'incertitude des urnes, car au cas fort improbable, je vous l'accorde, où M. SARKOZY l'emporterait, il a déclaré qu'il supprimerait les droits de mutation. Vous pouvez compter sur nous pour que cette menace ne se concrétise pas.

Ainsi votre budget repose pour l'essentiel sur une recette qui peut s'avérer incertaine et qui le fragilise.

Mais alors, bien que ce budget repose sur un socle qui peut se dérober, vous affichez votre slogan « fiscalité zéro ». Slogan doublement infondé qui s'apparente à de la publicité mensongère. En effet, contrairement à ce que certains de nos concitoyens ont cru en voyant ce slogan, ils continuent à payer des impôts. En réalité il s'agit d'une fiscalité à taux constant. Mais il est vrai que ce terme se prête moins au slogan. De plus, cette stabilité est obtenue grâce à la spirale spéculative observée depuis cinq ans qui a conduit au doublement des prix de l'immobilier, ce sont donc les ménages qui la financent. Votre slogan est donc doublement impropre.

Alors, pour tenter de corriger ce qu'on pourrait qualifier de cynisme spéculatif, je vous fais la proposition de lui opposer une logique de solidarité.

Les recettes enregistrées au titre des droits de mutation, comme l'indique votre tableau de la page 13, ont progressé de 41 M€ en 2005 par rapport à 2004, d'encre 44 M€ en 2006 par rapport à 2005, et vous prévoyez un niveau de recettes encore en progression, atteignant 313 M€ pour 2007. Ainsi, en 2005 et 2006 cumulés, ce sont environ 126 M€ supplémentaires qui ont été encaissés au titre des droits de mutation par rapport au niveau déjà élevé enregistré en 2004. Et au budget 2007, ce sont 96 M€ de plus qu'en 2004 qui sont prévus. Alors, comme ces recettes supplémentaires proviennent de la tornade spéculative que subissent nos concitoyens, il serait moral de les reverser dans un fonds destiné à financer le logement social. Ce serait faire preuve de solidarité réelle dans un secteur où la brutalité du marché fait des ravages et paupérise un peu plus chaque jour nos concitoyens, obligés souvent de se résigner à un exode forcé vers le moyen pays pour pouvoir se loger dignement. De plus, cela aurait le mérite de donner à la proposition formulée par le nouveau préfet de créer - je le cite - une « Task Force 06 » pour le logement, les moyens d'être autre chose qu'un vœu pieux de plus.

Ma proposition s'inscrit donc dans la perspective : un peu de morale sociale dans la gestion de la fiscalité.

Mais il est vrai que la morale en matière de fiscalité est singulièrement malmenée ces derniers jours et, à mon grand regret, vous y avez malheureusement participé. Je me permets d'en parler parce que vous avez pris l'initiative d'y contribuer en déclarant sur RMC Info le 13 décembre, à propos de l'exil fiscal du contribuable Jean-Philippe SMET, dit Johnny - je vous cite « qu'il est choquant que la situation de la fiscalité en France soit telle qu'elle génère l'évasion des capitaux ».

Pardonnez-moi de vous dire que ce qui est choquant c'est la fuite en Suisse pour se soustraire au devoir de solidarité, et non le fait de devoir payer ses impôts dans le pays où vous vivez. Mais vous ne vous êtes pas contenté de soutenir un évadé fiscal qui, contrairement à ce qu'on dit, maîtrise les subtilités de la langue française beaucoup plus qu'il ne le fait paraître, puisqu'il a bien saisi la différence entre un bouclier fiscal français et un forfait fiscal

suisse. Vous avez également déclaré - je vous cite encore, c'est toujours la même source et la même interview à RMC Info - que « si Ségolène ROYAL était présidente de la République, Gstaad (c'est-à-dire la localité qui va bénéficier de l'arrivée de Johnny HALLIDAY) devrait agrandir les limites de sa commune parce qu'il faudrait accueillir beaucoup, beaucoup, beaucoup plus de Français ». Bigre ! Après la menace de l'arrivée des chars russes en quarante-huit heures à Paris en 1981, on frémit devant une telle escalade ! Dans ce contexte, je vous l'accorde, on ne peut que saluer le civisme de Doc GYNECO qui, lui, n'envisage pas encore de s'exiler malgré un redressement fiscal conséquent.

Il est un autre dossier qui a été et reste l'objet de toutes les spéculations, c'est celui emblématique de toute la plaine du Var. Il y a eu beaucoup d'études annoncées, toujours définitives et d'autant plus excellentes qu'on ne les a jamais vues aboutir. Alors, après les études annoncées, il y a les effets d'annonces, destinés à éblouir, mais diversement appréciés. Je veux parler du classement de la plaine du Var en secteur stratégique d'intérêt national.

Cette proposition est loin de faire l'unanimité. La CCI est plus que réservée, comme on peut le constater à la lecture de la revue de la CCI *Azur entreprises* d'octobre qui dit - je la cite : « *La CCI s'interroge sur (...) l'ambition affichée récemment par les élus locaux de faire de la vallée du Var une opération d'intérêt national. (...) Il faut arrêter de générer encore plus de mouvements de voitures sur la RN202 : elle est déjà saturée. Nous réclamons une réflexion globale sur l'ensemble de l'agglomération niçoise* ». Une fois n'est pas coutume, je dois reconnaître que je partage le point de vue de la CCI.

Pendant cette annonce, assortie de la promesse, ou plutôt du rêve, d'une manne financière inépuisable, a le mérite de clarifier votre choix : c'est celui de la spécialisation en zone d'activité. C'est donc l'abandon d'un projet d'extension de la ville articulant des quartiers nouveaux. Nous pensons qu'au contraire dans cet espace encore disponible, il faut opter pour un développement maîtrisé et harmonieux, consistant en la mise en œuvre d'une double mixité, fonctionnelle et sociale. Il s'agirait de construire de véritables nouveaux quartiers de ville, combinant dans des espaces à dimension humaine de l'habitat organisant la mixité sociale, de l'activité, des commerces de proximité, des équipements publics de proximité, des équipements de loisirs, au sein d'espaces verts de qualité, tout en veillant au respect des espaces dédiés à l'agriculture comme le préconise la DTA. Bref. Tendre à une combinaison heureuse de nouveaux quartiers à vivre, desservis par des transports collectifs performants qui répondraient à l'urgence sociale et économique de nos concitoyens : se loger décemment à des prix abordables.

Au contraire, votre choix, votre abandon va accentuer l'exode forcé auquel doivent se résoudre par exemple des Niçois qui peuvent de moins en moins se loger dans Nice. Avec ce choix discutable, le seul espace encore réellement disponible à Nice risque d'être gâché, et la seule mixité discernable risque d'être celle des divers types de grandes surfaces commerciales et des rangées de hangars.

Avant de conclure, je voudrais faire une remarque concernant les dépenses de communication. Je dois avouer que l'on a beaucoup de mal à reconstituer dans les méandres budgétaires la réalité des dépenses de communication qui sont, au vu du feu d'artifice médiatique nourri et permanent, certainement assez conséquentes. Parfois dans ce domaine, vos initiatives vont au-delà de vos espérances et elles éclairent un peu mieux la réalité de ce poste budgétaire. Ainsi, l'une d'entre elles, récente, a bénéficié d'une couverture médiatique inespérée de la part d'un journal satirique national paraissant le mercredi. On y apprend en effet que le conseil général a généreusement sponsorisé les escapades motorisées dominicales

d'un journaliste de télévision à hauteur de 200 000 €. Si je comprends l'éventuel soutien aux sports mécaniques en général - et nous partageons je crois cette passion - et suis également favorable à la promotion de nos stations du Mercantour, je suis par contre scandalisé par l'utilisation de l'argent des contribuables pour payer les loisirs mécaniques de M. PERNAUT. L'intérêt général qui doit nous guider, ne peut se confondre avec les intérêts, de surcroît futiles, d'un particulier.

J'en viens maintenant à ma conclusion.

Vous avez déclaré à plusieurs reprises que le conseil général des Alpes-Maritimes était (je vous cite et c'est dans les PV) « le parfait relais de la politique du gouvernement », ce qui est somme toute logique puisque vous en êtes membre. Alors, élevons-nous un instant au-dessus des contingences locales pour embrasser une vision d'ampleur nationale. Et là, que voyons-nous ? Après cinq années au cours desquelles, avec vos amis, vous avez déteu tous les pouvoirs, la moitié des Français vivent dans la crainte de se retrouver un jour SDF, comme vient de le montrer un récent sondage. Après cinq années de votre politique, aucun citoyen, à part le dernier carré des nantis, ne se sent à l'abri d'un déclassement majeur. Ce sentiment d'extrême précarité, d'insécurité sociale massive, est l'illustration spectaculaire de votre échec. Aujourd'hui, la moitié des Français ont peur pour leur avenir, alors pour eux la rupture a déjà eu lieu et elle n'est pas tranquille du tout.

En revenant à nouveau au niveau local, nous voterons bien sûr contre la déclinaison départementale de cette politique désastreuse.

M. Le Président.- Qui souhaite s'exprimer ?

M. VICTOR.

M. VICTOR.- Merci M. le Président.

M. le Président, mes chers collègues, au risque de vous décevoir, M. le Président, je ne vais pas quitter ma cuirasse, comme vous y avez fait allusion tout à l'heure, et encore moins jeter le masque, car en aucune façon nous n'avancions masqués, vous le savez pertinemment. C'est ma première observation.

La seconde est celle-ci : à mon tour, cette fois, de saluer le travail et les relations ô combien correctes que nous avons avec l'administration, avec le cabinet, et de dire combien nous apprécions ce type de relations avec l'ensemble du personnel.

M. Le Président.- Merci pour eux, M. VICTOR.

M. VICTOR.- J'en viens donc à mon propos concernant ce BP.

En conclusion de son intervention lors des orientations budgétaires au mois de novembre dernier, Marius PAPI devait déclarer :

« Cependant les faits sont têtus et il est indéniable que les effets conjugués de la politique gouvernementale et des priorités que vous appliquez mettent à mal les chances pour les Alpes-Maritimes et ses habitants d'un cadre de vie équilibré. Nous venons de formuler des propositions et nous serons attentifs à la traduction qui en sera faite à travers le budget 2007. »

C'était lors des orientations budgétaires.

Faire référence, lors des orientations budgétaires, aux incidences de la politique gouvernementale sur les collectivités territoriales et leurs administrés par les transferts de charges imposés par l'Etat a été interprété à ce moment-là par des médias locaux comme notre incapacité à contester vos choix et décisions à Nice.

Je veux, d'entrée, rassurer la presse bien-pensante. Notre critique, notre opposition à vos grandes options de gestion sont essentiellement guidées par l'application locale, de façon zélée, hardie ou parfois même par anticipation d'une politique nationale qui ne cesse de porter des coups, d'attaquer les avantages sociaux acquis, d'écrire l'histoire à rebours, de réduire les capacités d'intervention des collectivités territoriales, la nôtre y compris.

Même si cela reste moins perceptible grâce à la rente considérable que représentent les fruits de la spéculation immobilière dans notre département par le biais des droits de mutation, les Alpes-Maritimes sont dans ce domaine le deuxième département de France, après Paris mais avant les Hauts-de-Seine pour une population bien moindre. De 2003 à 2005, ces recettes ont augmenté de 65 M€ environ, soit plus 33,2 % en deux ans. Ceci permet donc de relativiser le chiffre dont vous vous glorifiez concernant l'investissement par habitant.

Si l'on compare ces recettes avec le budget consacré au logement (21,7 M€ environ, soit à peine deux tiers de l'augmentation des droits de mutation annuels), problème si crucial et urgent pour tant de familles dans notre département, on mesure à la vue des chiffres l'absence d'ambition politique pour prendre la mesure d'un enjeu aussi lourd pour l'avenir des Alpes-Maritimes, mais je reviendrai sur cette question du logement.

Lorsque le SDIS, l'APA, le handicap, les routes nationales, les TOS, le RMI, la jeunesse sont transférés aux départements dans des conditions de retards, de difficultés, de besoins non satisfaits depuis des années, on peut toujours se gargariser du transfert à l'euro près (qui reste pourtant une incantation dans bien des secteurs comme le RMI ou le réseau routier, par exemple) mais l'état des transferts contraint le département à un engagement plus grand au détriment de l'attente des populations. S'agissant des routes, par exemple, nous avons dénoncé, lors du BP 2006, un déficit, concernant le réseau national transféré, de 27,8 M€. Nous avons alors alerté sur le risque que ces transferts non financés ne limitent nos capacités d'intervention sur les réseaux restants. Nous en avons hélas l'illustration lors de ce BP 2007.

Concernant le réseau routier départemental, la baisse des dépenses d'investissement représente 11,8 M€ et pour les autres réseaux de voirie, qui concernent pour l'essentiel les communes, la baisse sera de 3,3 M€ soit moins 23,29 % en une seule année !

Ce n'est donc pas vouloir botter en touche vers l'Elysée, Matignon, mais condamner la traduction concrète dans les Alpes-Maritimes d'une politique que vous décidez à Paris.

Sommes-nous les seuls à faire cette analyse et à demander à l'Etat un tout autre comportement ? Bien sûr que non !

Un sondage publié par la *Gazette des communes* vient de démontrer que la moitié des Français réclament une pause dans les transferts de charges.

De plus, il n'y a qu'à se référer à la très révolutionnaire et marxiste bien connue Association des Maires de France (AMF) dans la résolution de son congrès du mois dernier, que je cite :

« *Les maires demandent un partenariat financier équilibré avec l'Etat :*

Ils prennent acte avec satisfaction du maintien pour 2007 du contrat de croissance et de solidarité avec l'Etat, mais ils s'opposent à une désindexation progressive de ses concours financiers aux collectivités territoriales.

Ils demandent que le partenariat avec l'Etat se traduise durablement par un véritable équilibre global entre l'évolution de leurs recettes et de leurs charges et que l'Etat expertise préalablement le coût pour les collectivités locales de toutes mesures et de toutes normes nouvelles et s'engage à les compenser.

Les maires proposent une véritable réforme de la fiscalité directe locale :

Les principes constitutionnels d'autonomie financière, de péréquation et de libre administration des communes et de leurs groupements doivent être respectés et présider à cette réforme.

Le plafonnement de la taxe professionnelle (grave question en ce moment) en fonction de la valeur ajoutée doit être corrigé d'urgence pour éviter un transfert fiscal sur les ménages, le développement d'inégalités importantes, mais aussi qu'elle compromette durablement la situation financière des collectivités locales. »

Transfert fiscal sur les ménages, déclare l'AMF. Nous l'avons déjà démontré l'an passé où, entre l'effet d'annonce de fiscalité zéro et la réalité, la charge est toujours plus lourde pour les familles (+25 M€ en cinq ans) et les cadeaux plus grands pour les entreprises avec seulement 4 M€ de taxe professionnelle en plus pour la même période. Situation qui va encore s'aggraver avec la décision de plafonnement de la taxe professionnelle que votre gouvernement impose pour satisfaire le Medef.

Là non plus, ce n'est pas renvoyer plus loin les responsabilités, car c'est ici que les conséquences se paient aujourd'hui et se paieront plus tard.

Conséquences, par exemple, au détriment de la question numéro 1 dans notre département pour des milliers de familles, celle du logement social comme je l'ai évoqué au début de mon intervention.

Je veux dire sur cette question - je sors un peu de mon texte - qu'il ne suffit pas de se retrancher derrière des responsabilités qui ne seraient pas obligatoires. Il y a au moins deux domaines, pour ne prendre que ces deux là, où nous intervenons, je parle du sécuritaire ou de la culture, qui ne font pas partie de nos compétences obligatoires et, pour autant, nous intervenons de façon conséquente. Il me semble donc que cette question du logement social est tout au moins aussi importante que ces deux domaines.

Nous aurions pu penser qu'enfin, comme nous vous l'avons proposé en novembre, la rente des produits de mutation soit utilisée pour un véritable plan de résorption du déficit de logement social. Il n'en est rien et la situation ne cesse de s'aggraver. Et ce n'est pas avec l'augmentation de capital d'Habitat 06 et les très modestes dossiers que vous nous présentez aujourd'hui que nous répondrons à une attente aussi forte.

Au contraire, une bonne partie des recettes de la spéculation que j'évoquais va servir à combler les désengagements de l'Etat, logement compris.

Que dit d'ailleurs l'Association des Maires de France en cette matière au nom de la lutte contre les exclusions et la ségrégation sociale qui doit être renforcée ? Je cite :

« En assurant la diversification du logement et une meilleure répartition du logement social entre les communes, ce qui suppose que la production et donc le financement des logements soient accentués. »

Parmi nos autres propositions formulées lors des orientations budgétaires, il y avait celle comprenant le handicap et la construction de structures d'accueil pour lesquelles notre intervention d'assemblée départementale est nécessaire pour les réservations foncières auprès des communes.

A ce jour, nous restons toujours sur celle de Mougins conditionnée par l'engagement de l'Etat pour le financement de la totalité des charges de fonctionnement. En ce domaine l'attente aussi est grande des publics concernés et de leurs familles. Et pour ce qui est du transfert à l'euro près, en particulier en cette année du handicap, la baisse des recettes de fonctionnement avoisine les 10 M€, soit moins 63,02 % en une seule année, excusez du peu ! Alors que déjà lors du BP 2006, le déficit entre les crédits alloués par l'Etat et l'engagement financier global sur la prise en charge du handicap représentait 8 M€ !

Faut-il également vous rappeler que, sur le compte administratif 2005, ne figuraient au titre du versement de la part de TIPP pour financer les dépenses relatives aux allocations du RMI, que 76,7 M€ soit une différence entre recettes et dépenses réalisées en 2005 de 3,35 M€. Lorsque les chiffres fournis à la DM2 2006 prévoient un déficit de 5,9 M€ pour l'année 2006 entre le concours de l'Etat et les dépenses de notre collectivité à ce titre, nous ne savons toujours pas où figurent les abondements de l'Etat censés compenser ces écarts. A l'euro près, dites-vous ?

Pour les collèges, nous avons fixé comme axe prioritaire de diminuer les effectifs avec la limite de 700 élèves, niveau déjà très élevé. Or, plusieurs dossiers nous sont présentés avec des accroissements de capacité à 700, mais pour ce qui est des réductions d'effectifs, on ne voit toujours rien venir. Ce n'est pas le meilleur chemin que d'augmenter la densité des collèges au même moment où la présence d'adultes se réduit en permanence par les décisions gouvernementales. Sans doute au nom de la prévention de la délinquance, dont là aussi, unanimement, les maires ont refusé le rôle répressif de substitution à la justice, à la police ou à l'éducation nationale, que la loi veut leur faire jouer.

On dit prévention éducation, mais est-ce que cela ne doit pas apparaître dès le plus jeune âge ?

Est-ce ainsi que nous y parviendrons quand l'Etat annonce médiatiquement 40 000 places de crèches et que la CAF se désengage en réduisant ses accompagnements financiers ?

Allons-nous laisser cette situation ainsi ou allons-nous exiger plus de l'Etat, de la CAF ? Et notre assemblée devra-t-elle là encore s'engager plus fortement par des aides renforcées tant en investissement qu'en fonctionnement pour les crèches et pour les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse afin de pallier le désengagement de l'Etat ?

Ce que nous avons su faire, je l'évoquais tout à l'heure, de manière volontaire pour le sécuritaire et ce, à la place de l'Etat, ne pouvons-nous pas le faire pour le handicap, les collèges, la prévention, l'enfance, le logement social, avec les moyens importants qui sont les nôtres et utilisés parfois à des effets médiatiques peu concrets pour nos populations ou à d'autres fins dont les finalités sociales sont difficilement perceptibles ? Je ne citerai que deux exemples :

Vous avez abondamment communiqué sur un « plan jeunes avenir » dont nous avons déploré qu'il ne concerne qu'une partie minime de la jeunesse, mais en ce qui concerne la prévention spécialisée, pourtant compétence première de notre collectivité, vous n'avez pas voulu tenir compte de nos propositions pour augmenter les moyens mis en œuvre, alors que notre département est déjà

identifié dans un rapport de l'IGAS comme un département aux « moyens relativement réduits... au regard des besoins du département ». Nous restons avec des effectifs identiques par secteur et une zone de couverture inchangée, alors que les besoins se font croissants, notamment dans le moyen pays.

Ensuite, je veux aborder l'attitude de la CCI à l'égard du conseil général considéré comme son bailleur de fonds pour rester correct. De Sophia et ses associations doublons au port de Nice, sans parler de l'aéroport, des pôles de compétitivité au soutien aux associations et structures à vocation économique (7,62 M€ entre investissement et fonctionnement prévus en 2007), du capital social de la SAEM SACA jusqu'aux « bistrots de pays », la CCI est omniprésente, voire omnipotente, avec toujours à la clef les accompagnements financiers et la délégation d'autorité de notre collectivité territoriale. C'est à se demander qui commande la gestion du département et qui est à la remorque de qui. Beaucoup d'argent est dispensé à la CCI et dépensé par elle sans voir réellement les retombées pour l'emploi, le développement économique diversifié pour notre département et ses habitants.

Enfin, un de vos thèmes de communication privilégiés concerne la maîtrise des coûts de fonctionnement et l'investissement record. Un seul chiffre suffit à infirmer cette thèse, pourtant abondamment diffusée : la part de l'investissement dans le total des dépenses (29,8 %) est nettement plus faible qu'elle ne l'était en 2001, puisqu'elle se situait à plus de 35 % ! Si l'on compare à 2006, la croissance des dépenses de fonctionnement est de 53,5 M€ (+6,53 %) tandis que la croissance de l'investissement représente à peine 1,7 M€ (+0,4 %). Ce qui signifie que si les dépenses d'investissement atteignent un niveau record en valeur brute mais que leur part dans le total des dépenses diminue, c'est bien parce que les dépenses de fonctionnement croissent beaucoup plus vite que celles relatives à l'investissement, à moins de réinventer les mathématiques. Nous voilà donc bien loin de la maîtrise annoncée et cela constitue une illustration supplémentaire des conséquences de désengagement financier menée par votre gouvernement.

Avant de conclure, je veux pointer deux autres questions où notre accompagnement financier est pour le moins discutable.

Concernant le CICA, après l'échec de sa vente, nous repartons pour une subvention d'équilibre de plus 440 000 €, sans aucune perspective de résorption du gouffre et de solutions alternatives. Combien de temps encore ? Est-ce que nous faisons bien tout ce qu'il faut pour sortir par le haut de cette situation ?

Seconde et dernière question pour le moment : celle de l'entretien d'une autre danseuse. Je veux parler de l'école Rosella Hightower. Quelle ne fut pas notre surprise, après avoir voté récemment une nouvelle rallonge de 50 000 €, d'apprendre par la presse locale qu'en plus de tous nos efforts, l'école nous était redevable de 200 000 € dont nous avons abandonné la moitié de la créance.

Est-il légitime que les conseillers généraux en soient informés par voie de presse ? N'y a-t-il pas là un nouveau gouffre que les qualités incontestables de l'école, de sa dimension internationale, ne sauront encore longtemps masquer ? Devons-nous continuer à accompagner financièrement cette école quand, a minima et après un engagement déjà considérable du conseil général, les comptes sont toujours dans le rouge ? Combien de petites structures culturelles de qualité sont en attente d'aides que nous ne pouvons satisfaire avec notre budget culturel qui, cependant, fait la part belle en priorité à de grosses structures ou à de grands événements culturels. La situation de l'école Rosella Hightower nous interpelle, au-delà de la simple question de subventions obtenues ou pas. Malgré les précisions fournies en commission pour l'avenir de l'école sur le fond comme sur la forme, en ce

domaine comme en d'autres, il reste la façon dont les élus sont associés aux informations et prises de décisions.

Je termine.

Dans l'ensemble des quelques sujets abordés, me serais-je seulement réfugié dans les responsabilités de l'Etat ? Au contraire, quitte à me répéter, je n'ai fait que contester des choix pris dans notre assemblée qui sont la conséquence des choix faits nationalement. Et ce sont les gens d'ici qui en subiront encore et toujours les effets concrets. Je doute que le vieux refrain du « complot technocratico-parisien » ne les atténue !

Donc, c'est à ce titre et dans le droit fil de nos observations et suggestions lors du débat sur les orientations budgétaires que nous nous opposerons, M. le Président, à votre proposition de budget 2007.

M. Le Président.- Quelqu'un d'autre demande-t-il la parole ?

Mme GIUDICELLI.- M. le Président, simplement un ou deux petits points. Par exemple, M. CUTURELLO et M. VICTOR ont parlé de la forme de cette nouvelle architecture budgétaire. Je voudrais simplement dire qu'on ne fait qu'appliquer ce qu'attend de nous la LOLF, que Bercy prête cette intention, ce qu'ils ont déjà commencé avec le budget de l'Etat, d'étendre à toutes les collectivités territoriales. Je crois donc que nous pouvons être fiers d'avoir anticipé le mouvement. Il est vrai que cela demande beaucoup plus de travail pour cette fois-là aux élus et je dis à tous mes collègues que même si cette fois ils sont un peu désarçonnés, cela viendra très vite.

Un autre point : la fiscalité zéro dont a parlé M. CUTURELLO. On ne peut pas rappeler pour la énième fois que nous ne pouvons agir que là où nous avons le pouvoir d'agir, c'est-à-dire les taux, les taxes, et quand il dit que nous continuons à payer des impôts, c'est vrai que tous les contribuables des Alpes-Maritimes, quand ils paient les impôts de la Région, trouvent que c'est assez lourd.

Ensuite, quand on a le budget qu'on présente, c'est vrai qu'il est difficilement critiquable, je ne vais pas m'étendre là-dessus, et donc forcément ça dérape sur la politique nationale. Je suis sûre, M. le Président, que vous leur répondrez beaucoup mieux que moi.

Simplement, ce que je voulais dire, c'est m'adresser au ministre de l'aménagement du territoire parce que, en dehors de ce que vous faites en tant que président du conseil général, je voudrais rappeler ce que, en quelques mois de ministère, vous avez fait pour notre département.

Quoi qu'en dise M. CUTURELLO, vous avez obtenu la création de l'opération d'intérêt national de la plaine du Var, sept pôles de compétitivité, l'accord sur le tunnel de Tende, les deux zones côtières intégrées, trois pôles d'excellence rurale. Pour la première fois, le département des Alpes-Maritimes voit 100 000 de ses habitants concernés par la prime à l'aménagement du territoire. On peut ajouter aussi la LGV, le contournement de Nice, et vous avez obtenu par vos négociations le montant de crédits le plus élevé de France pour le contrat de projet Etat/Région.

Alors, sans m'adresser au président du conseil général mais exclusivement au ministre, au nom de tous les élus de votre majorité, je souhaite vous remercier pour tout ce que vous avez fait pour notre département en quelques mois de ministère.

M. Le Président.- Mme GIUDICELLI, vos propos me touchent beaucoup, au nom de tous nos collègues de la majorité. Ceci étant, je n'ai fait que mon devoir et vous savez que j'appartiens à

la catégorie de ceux qui considèrent qu'on n'en a jamais fait assez. J'essaierai de rester modeste parce que si le temps où je suis aux fonctions que j'occupe, je ne suis pas en même temps en mesure d'apporter des réponses à tant d'années de retard où notre département a été méprisé par des gouvernements de gauche comme de droite, je le dis très clairement, on a voulu, là où j'ai souhaité placer la présentation de notre budget de manière constructive, intervenir ici de manière un peu polémique, surtout de la part de M. CUTURELLO. Quant à M. VICTOR, j'y reviendrai, puisqu'il n'a pas dit grand-chose de notre budget, il a beaucoup parlé de sa campagne électorale à venir. M. VICTOR, il y a juste un moment où j'aimerais être invité de temps en temps aux assemblées du parti communiste, au moment où vous êtes amené à vous prononcer sur le choix d'un candidat.

M. VICTOR.- C'est à l'ordre du jour, ça ?

M. Le Président.- Non, mais...

M. VICTOR.- Ah, je croyais, excusez-moi.

M. Le Président.- Non, mais je vous le dis parce que je suis triste des pronostics qui sont les vôtres, parce que sincèrement, si j'avais pu participer au choix, j'aurais pesé de toutes mes forces pour influencer sur un autre choix. Entre Marie-George BUFFET et Clémentine AUTAIN, mais c'est mon appréciation personnelle, j'ai un petit faible pour Clémentine AUTAIN.

M. VICTOR.- Cela justifie mes préventions par ailleurs ?

M. Le Président.- Cela vous permettra de rester enfermé dans vos archaïsmes.

En tout cas, Mme GIUDICELLI, il y a encore des choses à faire, beaucoup. On n'a pas parlé du TGV, mais tout cela est en route et cela avance. Mais, chacun à sa place, quelles que soient nos responsabilités, si tous les matins on ne se demande pas ce que l'on peut faire de plus et, le soir, si on ne s'interroge pas pour se demander si on n'en a pas fait assez, c'est qu'on n'est pas digne d'exercer ces responsabilités.

Alors, merci à cette majorité de m'avoir soutenu. Je me rappelle M. KNECHT qui disait : vous êtes à la fois président du conseil général et ministre de l'aménagement du territoire, on ne sait pas pour combien de temps. C'était il y a vingt mois. Vingt mois après, je le suis toujours et j'ai veillé, là où j'étais, à être juste pour la France, juste dans mes 350 déplacements dans les 98 départements de France et d'outre-mer que j'ai visités, et que personne ne m'en veuille si j'ai essayé d'en faire un peu plus pour mon département et pour ma région. La traduction de la négociation que nous avons menée ensemble avec Michel VAUZELLE en est le témoignage. J'ai souhaité placer notre débat à ce niveau, malheureusement d'autres ont souhaité le placer ailleurs.

Je vais y répondre, bien évidemment.

M. VICTOR, vous voulez fermer l'école Rosella Hightower ? C'est bien, au moins vous l'avez dit clairement. Désormais, on sait que la volonté du groupe communiste du conseil général est que nous fermions une école de danse des plus prestigieuses de France. J'ai reçu le ministre de la culture il y a quelque temps à Antibes, je lui ai demandé qu'elle soit classée école nationale et là aussi je vais veiller à ce que nous ayons un soutien beaucoup plus important de l'Etat, qui équilibre l'investissement du département. Mais quand on est attaché au rayonnement culturel de notre département, comment peut-on demander la fermeture d'une telle école qui contribue au rayonnement culturel du département des Alpes-Maritimes ?

Vous avez parlé des transferts de compétences, mais c'est votre grand sujet. Je vous avais dit, M. VICTOR, il y a trois ans de cela, quand je m'engageais pour soutenir cette démarche du gouvernement RAFFARIN dans l'acte 2 de la décentralisation, que je souhaitais ce transfert là où vous vous y opposiez, là où vous ne souhaitiez pas que les agents de l'équipement, que les agents de l'éducation nationale rejoignent le conseil général. Que leur dites-vous aujourd'hui à ces agents qui font partie de notre personnel et qui, pour 80 à 90 % d'entre eux, ou à l'éducation nationale, ou à l'équipement, ont fait le choix de rejoindre notre collectivité parce qu'ils ont le sentiment que c'est là qu'ils se sentiront mieux que là où ils étaient ? Je pourrais vous lire l'intervention du représentant de la CGT de la direction départementale de l'équipement, lorsque j'ai signé avec lui la convention, il y a quinze jours de cela. Je lui ai demandé de me la dédicacer avec un mot amical tant elle m'a ému. Ce texte, que je communiquerai à chacun d'entre vous, est particulièrement touchant et vous feriez mieux de vous en inspirer, M. VICTOR, parce que j'ai l'impression que tous les jours vous prenez un peu plus vos distances avec vos bases et vos racines.

Enfin, sur ce sujet, je veux dire qu'en moins de quelques mois, on a vu nos tapis, notre signalétique, on a vu déjà des premiers travaux sur les routes nationales que nous demandions quelquefois depuis trente ans à l'Etat, que celui-ci ne réalisait pas et que le conseil général a déjà impulsés. M. VICTOR, si vous voulez vous opposer à cela, il faut le dire à l'ensemble de nos concitoyens. Il faut dire aux dizaines de milliers de concitoyens d'Antibes, de Cannes, de Nice, de Menton, de Cagnes-sur-Mer qui sont rentrés de nos stations de ski hier soir, que la 202 qu'ils ont retrouvée au retour n'a rien à voir avec celle de l'année dernière, n'a rien à voir avec celle que j'avais réclamée depuis vingt ans et que nous avons enfin, en quelques mois, mise en service. J'aurai l'occasion dans la journée de vous montrer sur grand écran comment nous gérons notre réseau en direct, parce que c'est une autre logique, voyez-vous. Vous êtes restés à une autre époque. Nous, nous nous sommes projetés dans l'avenir. Vous pouvez continuer maintenant pendant dix ans à regretter les transferts ; c'est fait.

Voyez-vous, M. VICTOR, au lieu de dire cela, vous feriez mieux de faire des propositions, maintenant que ces transferts sont faits, pour voir comment les utiliser de manière plus performante. De propositions, je n'en ai entendu aucune. Vous avez parlé des efforts que nous faisons en matière de sécurité sans les contester, et je vous remercie puisqu'un certain nombre des collectivités que vous dirigez font appel au conseil général pour que, dans ce domaine où vous avez souvent un discours national très caricatural, nous apportions notre soutien financier à vos équipements en matière de sécurité.

Mais en même temps vous nous dites, M. VICTOR : je voudrais que ce que vous faites pour la sécurité, vous le fassiez aussi pour le handicap, pour l'enfance, pour le logement social. Je voudrais vous dire une chose, pour ce qui concerne les personnes handicapées, pour moi c'était une priorité et je n'accepterai pas ce que vous dites parce que c'est vraiment un sujet où je crois que toute polémique doit être interdite. S'il est un titre dont je m'honore le plus, j'essaie d'être modeste vis-à-vis des autres, mais pour celui-là je ne serai pas modeste. De droit, la loi m'a fait depuis le 1^{er} janvier dernier, président de la maison départementale du handicap et j'essaie d'assumer cette présidence en étant attentif au quotidien. Oui, il y a ce que nous transfère l'Etat pour assumer nos responsabilités. Oui, j'ai souhaité que nous ouvrions le 1^{er} janvier dernier la première maison du handicap de France, avec tous les services anciens de l'Etat et ceux du conseil général rassemblés sous un même toit, là où encore aujourd'hui un certain nombre de départements ont des maisons virtuelles sur internet et pas dans un bâtiment où on accueille tout le monde, où on a un numéro vert, où tous les problèmes sont abordés. Nous consacrons 53 611 000 € pour près de 27 000 personnes handicapées, ce qui nous place au 19^e rang pour nos propres dépenses. Les Alpes-Maritimes sont au 14^e rang national avec une dépense par habitant qui se situe à 1 987,48 €. La dépense moyenne par habitant de la région est de 1 863,92 €. Je suis fier de pouvoir dire que nous

sommes parmi les meilleurs départements de France dans ce domaine et au-dessus de la moyenne de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

La maison départementale des Alpes-Maritimes a été la première de France à ouvrir ses portes le 2 janvier 2006. Au premier semestre 2007 sera voté le schéma départemental du handicap avec un programme ambitieux de 1 000 places ouvertes en cinq ans. Je veux dire que de manière extra légale, je me suis engagé à créer la prestation compensatoire pour mineurs qui vient en supplément de celle qui est apportée par l'Etat. Nous sommes le seul département de France à le faire. Vos vœux sont exaucés, vous l'avez réclamé, sans doute n'étiez-vous pas au courant puisque je les ai exaucés avant la date.

Et puis, vous avez à voter aujourd'hui dans ce budget, je vous le rappelle M. VICTOR, la création de 35 postes d'auxiliaires de vie scolaire pour aider les enfants handicapés scolarisés.

Vous le voyez, donc, il n'y a pas que la sécurité pour moi, M. VICTOR, les handicapés sont tout aussi importants, et je pourrais vous en dire autant sur l'enfance. Le fait que nous ayons obtenu enfin un vrai dialogue avec la justice, que nous ayons obtenu de pouvoir intervenir dans les hôpitaux, dans les collèges, dans les palais de justice, dans les tribunaux d'instance pour apporter du matériel qui permet, face au problème des familles, face au problème de l'enfance maltraitée, de disposer pour nos juridictions, pour nos centres sociaux de plus de moyens qu'ailleurs, en dehors de nos compétences légales, c'est aussi ma grande satisfaction.

Quant au logement social, puisque c'était aussi une intervention de M. CUTURELLO, je répondrai globalement pour les deux. Il se trouve que le logement social, M. CUTURELLO comme M. VICTOR, en 2000 représentait moins de 50 000 logements par an ; en 2001 c'était 55 000 logements par an ; en 2005, le dernier chiffre répertorié, c'était 80 000 logements par an. Voilà la différence. Quand on veut revendiquer de défendre des politiques de logement, M. CUTURELLO, il faut mettre ses actes en conformité avec ses paroles. Quand vous gouvernez, c'est 50 000 logements par an ; quand on gouverne, c'est 80 000 logements par an.

M. VICTOR.- Logements sociaux ?

M. Le Président.- Oui, absolument.

Tenez, ce sont les documents nationaux, je vous les ferai passer : « 80 000 logements sociaux en 2005, une production inégalée ». C'est la liste des logements sociaux financés depuis dix ans. Vous avez la courbe, elle est là, je la mets à votre disposition. Le département des Alpes-Maritimes est celui des six départements de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur qui, chaque année, produit le plus grand nombre de logements sociaux. Telle est la réalité dont vous êtes...

M. CUTURELLO.- Le département est en retard.

M. Le Président.- Je ne vous ai pas interrompu, je vous ai écouté attentivement.

On peut tout dire, il y a des réalités. On est en retard parce que quand on était sous l'autorité de M. JOSPIN, les moyens qu'on demandait, avec les chiffres que je vous ai donnés, il était impossible de les avoir. La réalité c'est que depuis qu'on est là, il y a enfin des gens qui nous écoutent, qui nous respectent et qui nous donnent les moyens de pouvoir nous engager dans une politique sociale ambitieuse, M. CUTURELLO. Alors soyez plus modeste dans ce domaine parce qu'en matière sociale, vous qui n'aimez pas les gens modestes, nous, nous avons démontré ici que nous étions beaucoup plus attentifs à leurs conditions que vous pouviez l'être. C'est la réalité et je n'accepterai pas que vous nous donniez dans ce domaine quelque leçon que ce soit. Vous êtes des

sectaires, vous êtes des dogmatiques là où nous n'avons aucun tabou dans ce domaine, et nous sommes au côté des plus fragiles et des plus modestes dans notre département.

Mais, à côté de cela, M. VICTOR, il se trouve que lorsque vous nous reprochez d'être attentifs à Sophia, d'avoir fait labelliser sept pôles de compétitivité, soixante-six en France, sept pour le département des Alpes-Maritimes dont un pôle mondial et deux à vocation mondiale, allez dire à nos universitaires, à nos chercheurs, à nos industriels tournés vers l'innovation que nous avons eu tort de conduire ces politiques qui vont générer dans notre région la création de plus de 25 000 emplois dans les trois années qui viennent, et pas n'importe quels emplois ; de vrais emplois qualifiés. Quand je vois tous nos étudiants, M. VICTOR, qui sont obligés d'aller chercher des jobs au Royaume Uni, au Japon, en Australie, aux Etats Unis parce que dans ce domaine on n'est pas capable de leur apporter des emplois qualifiés à la sortie des grandes écoles et des universités, nous avons fait le choix de l'excellence aussi pour nos jeunes.

Ce choix, vous ne le partagez pas, vous nous reprochez que dans ce domaine comme celui du transfert du port de Nice, la Chambre de commerce et d'industrie soit omniprésente ; vous avez tort, M. VICTOR...

M. VICTOR.- C'est ça notamment, et pas Sophia.

M. Le Président.- Je ne conçois pas une politique qui crée de l'emploi, qui aille aussi au secours de ceux qui sont dans la détresse, de ceux qui ont connu des accidents de la vie, qui ne se fasse pas en partenariat avec ceux qui dirigent l'entreprise et qui créent ces mêmes emplois. C'est parce que nous discutons avec ces gens-là, c'est parce que nous défendons l'accueil dans notre département de capitaux étrangers qui peuvent créer de nouvelles entreprises qu'avec la Chambre de commerce et d'industrie nous nous sommes tournés vers une politique résolue de développement économique et de donnant/donnant.

Je m'étonne, M. VICTOR, que vous dénonciez ce partenariat avec la CCI et que vous ne dénonciez pas notre partenariat avec la Chambre d'agriculture du département des Alpes-Maritimes. Car je vous rappelle, M. VICTOR, et M. TUJAGUE pourrait en attester, que notre « plan agriculture » présenté il y a quelques semaines, à Grasse, nous l'avons défini, dessiné, déterminé dans un partenariat à 50/50 avec l'autre grande chambre consulaire du département qu'est la Chambre d'agriculture. Mais voyez-vous, il y a deux aspects chez vous : celui qui oublie et celui qui n'oublie pas. Eh bien, ce que nous faisons avec la CCI, nous faisons la même chose avec la Chambre d'agriculture parce que nous considérons que tout autant qu'un chef d'entreprise, un chef d'entreprise agricole, un agriculteur le plus modeste soit-il, a aussi beaucoup à apporter pour le soutien de l'activité, et notamment dans les zones rurales de notre département. Voilà quelle est une politique juste et équitable telle que nous la voyons. Mais vous, c'est une politique partisane qui ne regarde que par un bout de la lorgnette, là où nous acceptons de travailler avec tout le monde dans l'intérêt général du département.

M. CUTURELLO, voyez-vous, M. VICTOR a un mérite énorme que je souligne, c'est qu'il a été très peu disert en réalité sur le fond du budget que nous présentons aujourd'hui.

M. VICTOR.- Je n'ai parlé que de cela !

M. Le Président.- Il a préféré s'engager dans la campagne présidentielle et législative à venir, en déroulant ce qu'il est du devoir du parti communiste de dérouler, parce que c'est le créneau qu'il occupe sur la scène politique de notre pays. Le fait que vous ayez dit si peu de choses sur le budget que nous présentons ici est quelque part un formidable hommage que vous rendez au budget du conseil général.

M. CUTURELLO, je vous réponds très rapidement parce que, franchement, quand vous parlez d'un « sous budget » ou de je ne sais pas trop quoi, ce n'est pas digne. Je vous le dis, M. CUTURELLO. Il y a sur les bancs du conseil général, parmi les membres du parti socialiste, des gens qui ont un sens de l'Etat et que j'apprécie. Je crois que, aujourd'hui, ils ont choisi le plus mauvais porte-parole. C'était si caricatural !

Simplement, je veux apporter quelques éclaircissements pour démontrer à quel point vous étiez en décalage et pris en flagrant délit sur certains sujets.

D'abord sur le social, je me suis beaucoup amusé lorsque vous parliez de parts par habitant. C'est M. VINCIGUERRA qui, à Grasse, avait souligné qu'on était en dessous de la moyenne nationale. Quand on me dit une chose comme ça, je me dis : il a peut-être raison. Je pense que M. VINCIGUERRA - parce que c'est un homme honnête - n'avait pas eu entre les mains tous les éléments nécessaires. Je me suis dit : s'il a raison, c'est que ce n'est pas bon et qu'il faut qu'on fasse mieux. J'ai donc demandé à tout le monde de turbiner, et on a turbiné.

Le résultat est celui-là : quand on fait notre analyse par la direction adjointe de la santé et de la solidarité à partir des données INSEE, à partir de la banque de données budgétaires de l'Assemblée des Départements de France (ADF) qui offre d'ailleurs une présentation détaillée des budgets départementaux - je vous invite à aller sur son site - cela permet une comparaison exhaustive des dépenses d'aide sociale, une analyse des dépenses sociales par habitant qui est établie selon le calcul suivant : dépenses sociales moins recettes sociales, déduction faite de la TIPP. Cela conduit à déterminer une dépense par habitant pour 2005 dont je vous confirme qu'elle est bien au niveau national celle que vous aviez rappelée, M. VINCIGUERRA, de 276 € par habitant. Elle est par contre de 288,33 € dans le département des Alpes-Maritimes ce qui nous situe au 10^e rang des vingt-cinq plus gros départements alors que nous sommes au 18^e rang au niveau démographique. M. CUTURELLO a dit 267 €.

M. VINCIGUERRA.- Cela dépend si on tient compte des dépenses, des prélèvements...

M. Le Président.- Je vous donnerai tout.

M. VINCIGUERRA.- Il y a plusieurs manières de rentrer dans le sujet.

M. Le Président.- Je vous donnerai tout. Sur le même calcul pour tous les départements, on est à 288 €, ce qui m'a rassuré parce que je me suis inquiété. Alors que nous sommes au 18^e rang au niveau démographique, nous sommes au 10^e rang des vingt-cinq plus gros départements.

La dépense moyenne par habitant du panel étudié est de 284,20 €. La dépense moyenne par habitant de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur est de 280,67 €. On est vraiment allé dans le détail.

Je vous rappelle qu'en 2005, au vu des dépenses sociales nettes, TIPP comprise, le département a consacré 41,14 % de son budget de fonctionnement à la mise en œuvre de ses compétences sociales et des politiques volontaristes et extra légales que nous avons décidées. Ce taux est en constante progression depuis 2002 ; il était alors de 35,85 %.

Pour rester dans le social, je veux vous dire un mot sur le RMI : nous sommes au 6^e rang, avec une dépense par bénéficiaire du RMI de 5 374,73 € pour 1,66 % de la population. La dépense moyenne par habitant en France est de 4 832 €. C'est là aussi la démonstration que dans le domaine social nous faisons beaucoup plus dans le département des Alpes-Maritimes - il y a des choses que je ne peux pas laisser passer - que ce que vous annonciez.

Après je passe, je vois que vous écoutez « *les grandes gueules* », c'est bien.

Vous avez fait référence à qui ? A Amélie MAURESMO, à Yannick NOAH, à Charles AZNAVOUR, à tous ces intellectuels, ces chercheurs, ces scientifiques, ces artistes qui depuis des années quittent notre pays plutôt que d'y payer l'impôt. Vous voulez que je m'en réjouisse ? Vous sembleriez vous en réjouir tout à l'heure. Moi, je ne m'en réjouis pas. Mais cela veut très bien dire que vous êtes vraiment enfermés dans vos dogmes et, quand je dis qu'il va falloir agrandir les frontières de Gstaad si Mme Ségolène ROYAL était élue, cela veut bien dire ce que cela veut dire, parce que quand je vous entends, M. CUTURELLO, je sens bien que c'est ce que vous avez envie de proposer, qu'il y en ait encore plus qui quittent le territoire de France. Tous ces talents, j'ai envie de les voir revenir et de leur proposer plutôt des choses attractives.

D'ailleurs je crois que vous avez un peu confondu tout à l'heure, vous avez dit : M. SARKOZY veut supprimer les droits de mutation. La proposition est la suppression des droits de mutation pour les personnes qui, dans le cadre de leur profession, achètent un logement suite à une affectation dans un autre département. Savez-vous ce que cela aurait comme conséquence pour nous, là où vous dites « attention le jour où s'écrouleront les droits de mutation », de pérenniser notre recette parce que, bien évidemment, si on pérennise les recettes de transfert de l'Etat pour compenser par rapport à ce que sont les droits de mutation aujourd'hui, ce serait plutôt à l'avantage de notre département. Je ne peux donc qu'espérer cette réforme le plus rapidement possible.

Mais je crois que vous avez confondu avec une autre réforme qui est celle de la suppression des droits de succession, et notamment pour les foyers les plus modestes. Quand je vois des gens qui gagnent 1 000 € de revenu par mois et qui ne peuvent pas céder leur patrimoine à leurs enfants parce qu'après avoir payé 50 fois l'impôt tout au long de leur vie, au moment de passer de l'autre côté l'Etat leur dit « ce n'est pas pour les enfants, c'est pour l'Etat », je crois que nous avons plus un sentiment de justice et d'équité, encore une fois, que vous ne pouvez l'avoir.

Enfin, je dis un mot de l'OIN (Opération d'Intérêt National). Vous voulez faire parler la Chambre de commerce ? Je vous lis la lettre que m'a adressée son président le 30 novembre 2006 :

« M. le Ministre, (...) nous sommes favorables à une telle opération qui contribue à renforcer la position nationale et internationale de Nice Côte d'Azur. Nous y apportons notre soutien et nous vous demandons de bien vouloir nous associer à la mission de préfiguration prévue compte tenu de l'importance du projet économique et de la proximité de l'aéroport international de Nice. »

C'est signé : le président Dominique ESTEVE.

Qui plus est, vous avez un immense souci. Sans vous renier totalement, rejoignez-moi, M. CUTURELLO, la liste des aménagements que vous voudriez voir dans la plaine du Var est dans le document de candidature de l'OIN. Vous vous êtes servi de mon dossier de candidature pour faire votre discours d'aujourd'hui. C'est formidable quand même !

Ce grand projet poursuit deux grands objectifs :

- le développement des fonctions économiques de très haut niveau afin de positionner la métropole Côte d'Azur au meilleur rang européen ;
- l'aménagement d'un territoire aujourd'hui fragilisé pour répondre aux grands enjeux urbains de la Côte d'Azur tant en termes d'emplois que d'habitat et de qualité de vie.

La mise en œuvre de ces objectifs devra pleinement intégrer tous les enjeux du développement durable et tout particulièrement la préservation de la qualité de la nappe du Var, la prise en compte des risques d'inondation, la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, la cohésion sociale, la préservation des paysages, la protection de la faune ou de la flore présentes dans les sites naturels, le développement des grands espaces verts. »

« L'ensemble du projet, CUTURELLO en a rêvé, ESTROSI l'a fait ! » C'est M. VINCIGUERRA qui avait dit cela. D'ailleurs, je veux dire qu'il y a trois sites retenus en France aujourd'hui en termes d'opérations d'intérêt national : Euroméditerranée depuis quinze ans avec le succès que nous connaissons à Marseille, le plateau de Saclay en Île-de-France, depuis deux ans, qui est une opération exceptionnelle, et la plaine du Var qui va bénéficier de financements de l'Etat, de financements européens. Je n'ai, je l'avoue, aucun outil pour mettre l'ordre que je souhaiterais dans cette vallée là où tout le monde n'a cessé d'entretenir le désordre depuis trente ans si je ne bénéficie pas de cette OIN. Car, sans ce classement, je n'arriverai pas à structurer les choses de sorte à trouver le juste équilibre entre préservation de la qualité de vie, environnement, activité, logement toutes catégories sociales, loisirs, etc., là où je vois par exemple la demande du maire du Broc d'aménager le lac du Broc pour en faire un grand parc départemental, ce qui sera une de mes grandes propositions, là où je vois les projets du maire de Gillette pour le Bec de l'Estéron entre protection de l'environnement et activités non polluantes, là où je vois les zones agricoles que nous voulons protéger notamment dans notre « plan agriculture » avec la Chambre d'agriculture pour en faire une agriculture périurbaine innovante et de qualité, et c'est une vision partagée.

Je remercie d'ailleurs M. VICTOR de ne pas avoir dit un mot sur cette OIN ; je ne dis pas que vous y consentiez pour autant, mais je veux dire que je souhaite que toutes les chambres consulaires soient associées à la réflexion et que la Chambre d'agriculture prenne toute sa place dans l'organisme de préfiguration de l'opération d'intérêt national de la plaine du Var.

C'est une chance immense, sans compter que j'ai obtenu que la plaine du Var, comme l'a rappelé Mme GIUDICELLI tout à l'heure, avec d'autres secteurs de notre département, pour la première fois de son histoire, puisse être retenue par Bruxelles au titre de la prime à l'aménagement du territoire et des aides à finalité régionale, prime à l'aménagement du territoire que gère aujourd'hui mon ministère. En 2000, personne n'a défendu les Alpes-Maritimes lorsque nous étions candidats pour pouvoir bénéficier des aides à finalité régionale. J'ai obtenu ce classement qui va nous permettre de pouvoir attirer des emplois dans tous les domaines. Aujourd'hui, pour tout emploi créé, toute extension d'activité ou toute implantation d'activité nouvelle, c'est 11 000 € par emploi créé d'aide de la collectivité et de l'Etat ; je fais monter le plafond à 15 000 € par emploi créé à partir du 1^{er} janvier prochain pour la période 2007/2013 pour l'ensemble de ce secteur et d'autres secteurs de notre département. Pour la première fois de notre histoire, nous avons obtenu ce classement « opération d'intérêt national », éligibilité aux aides à finalité régionale.

M. CUTURELLO, là aussi, si vous faites référence à la Chambre de commerce, vous avez pu voir que vos références n'étaient pas très actualisées et que nous ne pouvions que nous en réjouir.

Chacun dénonçait, M. VICTOR comme M. CUTURELLO, le fait que c'était bien beau d'afficher une fiscalité à taux zéro mais que, quelque part, on bénéficiait des droits de mutation et vous voudriez que ceux-ci soient utilisés à autre chose.

Je veux vous rappeler que les droits de mutation nous ont permis, entre 2004, 2005 et 2006, de soutenir nos budgets d'investissement pour arriver aujourd'hui à près d'un milliard d'euros. Un milliard d'euros en trois ans grâce au soutien des droits de mutation. Vous voudriez que nous en enlevions au budget d'investissement ! Permettez-moi de vous dire que quand on est à 10,2 % de baisse du taux de chômage en 2006, j'ai la faiblesse de penser que si nous créons autant d'emplois et

faisons baisser le chômage à ce niveau dans le département des Alpes-Maritimes, c'est parce que nous avons fait un effort particulier sur l'investissement qui crée beaucoup plus l'emploi. Ce n'est pas le fait d'augmenter les dépenses de fonctionnement qui crée de l'emploi. Mais pour autant, l'utilisation des droits de mutation, M. CUTURELLO, se fait pour 28 M€ sur le logement, pour 10 M€ sur le transport pour la tarification unique, c'est-à-dire des dépenses à caractère pleinement social.

Vous voyez donc que nous ne vous avons pas attendus dans ce domaine. Quant aux dépenses de communication, le budget du conseil général qui vous est présenté cette année est au même niveau. Vous faites référence à des dépenses de communication qui relèvent de stations de sports d'hiver ; ce n'est pas le budget du conseil général, mais celui des stations de sports d'hiver.

Enfin, je veux terminer par M. CONCAS parce que j'estime qu'il serait un bien meilleur porte-parole que M. CUTURELLO au nom du groupe socialiste. A lui seul, il résume un peu l'Etat d'esprit de ceux qui siègent sur ces bancs : on tient un discours ici et puis, quand on va dans son canton, on en tient un autre, bien évidemment, c'est la règle. C'est la raison pour laquelle vous feriez mieux, d'entrée de jeu, d'être transparents, d'avoir un langage de vérité et de dire : comme on va dire que c'est un bon budget, qu'il est bien utilisé, comme on va distribuer des tracts dans nos cantons pour approuver ce que nous soutenons au conseil général, qu'en réalité vous ne soutenez pas puisque vous venez de le dire, c'est une publicité mensongère que vous faites par rapport à votre action.

M. CONCAS, dans le bulletin d'information du 1^{er} canton « *du vieux Nice au port* », dit : « au sommaire de ce numéro, je vous présenterai les mesures adoptées le 25 septembre dernier par le conseil général des Alpes-Maritimes dans le cadre du « plan jeunes avenir 06 », elles concernent de nombreux jeunes de notre canton ». Et puis vous avez derrière le « plan jeunes », etc. Et à chaque édition, M. CONCAS, comme il le fera après ce budget, comme il le fera sur le logement, sur l'environnement, sur les transports, il fait partie de ces bons conseillers généraux qui savent mettre en valeur correctement l'action de la majorité départementale, je ne peux que l'apprécier et le remercier à cette occasion.

Vous avez terminé, M. CUTURELLO, en dénonçant la rupture tranquille. Eh bien oui, mais voyez-vous, ici, cette France d'après, on la prépare déjà dans cet hémicycle, avec notre rupture tranquille, sereinement, en étant proches de ceux qui attendent beaucoup de nous, là où vous proposez avec Mme ROYAL la force du changement, la violence, le ton guerrier. C'est vrai que cela fait partie de votre idéologie, vous ne vous intéressez pas au quotidien de ces hommes et de ces femmes qui souffrent et qui attendent tant de notre part. Notre budget est bien autre chose, c'est bien un budget qui prépare la rupture tranquille qu'attend notre pays en 2007. On sait où l'on est, on sait où l'on va aller.

Encore une fois, je le disais, le difficile on le gère aujourd'hui, ce qui est impossible on le prépare et on le réalisera avec la rupture tranquille.

J'avais oublié de dire sur les transferts, M. VICTOR, là aussi regardez les bons quotidiens : *les Échos, le Figaro, le Monde, Libération, pas que l'Humanité* !

M. VICTOR.- L'Association des Maires de France !

M. Le Président.- La semaine dernière, la commission des finances de l'Assemblée nationale a confié un rapport - un peu comme je le fais ici avec M. ASSO et M. KNECHT à égalité pour la commission d'évaluation - à M. LAFFINEUR pour le groupe UMP et à M. Augustin BONREPAUX, ancien président de la commission des finances socialiste de l'Assemblée nationale

qui m'a reçu dans l'Ariège en me remerciant pour tout ce que je faisais en matière d'aménagement du territoire pour son département. Que dit M. BONREPAUX ? Il dit ceci : « Globalement, on peut considérer que jusqu'ici, pour l'évaluation des droits à compensation, l'Etat a respecté les obligations prévues par la loi ».

M. VICTOR.- Il doit être le seul !

M. Le Président.- La commission des finances de l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité.

C'est vrai que sous M. Gaston DEFERRE ce n'est pas exactement ce qui se passait.

J'en viens maintenant au rapport n° 1 et je passe la parole à M. REVEL.

1. PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2007

M. REVEL.- Merci M. le Président.

M. le Président, j'espère que vous avez fait le bon choix, si M. CUTURELLO n'était pas le bon choix pour être rapporteur des socialistes.

Après tout ce qui a été dit ce matin, l'avantage est que je vais parler peu, mais je pense qu'une synthèse de ce budget est importante pour nos collègues et pour le public.

Le projet de budget 2007 s'équilibre à 1 424 M€. C'est la première fois, vous l'avez dit, que nous dépassons le milliard fatidique. Bien entendu il y a un autofinancement de 116 M€ si bien qu'en mouvements réels le budget s'élève à 1 308 M€. C'est important et cela mérite d'être signalé.

Pour la deuxième année consécutive, ce budget se caractérise par un niveau exceptionnel des dépenses réelles d'investissement qui s'élèvent, hors dette, à 402,5 M€.

Les charges de fonctionnement resteront maîtrisées à 884 M€.

La progression de 7,5 % de nos dépenses est notamment due à l'intégration des personnels techniques, ouvriers et de service, dits TOS, des collèges qui doit s'étendre sur une période de deux années avec les volumes d'ouverture de postes les plus importants sur les années 2007/2008 ainsi que des personnels de la DDE que nous accueillerons avec plaisir l'an prochain complètement.

Nos recettes de fonctionnement présentent un taux de progression quasiment identique (+7,15 %) à celui de nos dépenses (+7,56 %), sans hausse de nos taux de fiscalité, mais nous en avons déjà parlé.

Ce projet, qui a été critiqué dans sa composition, comprend des sous politiques, mais ce ne sont pas des sous-hommes qui la font, ce sont des hommes de qualité qui ont préparé ce budget politique avec cinq politiques et les sous politiques qui suivent.

M. Le Président.- Pas de mauvaise référence à M. FRECHE.

M. REVEL.- Pas du tout. Je me suis déjà trouvé en correctionnelle, je ne veux pas y aller deux fois.

M. Le Président.- Vous ne risquez rien, vous faites référence à quelqu'un, mais comme ce n'est pas notre référence ici, laissez-le à d'autres.

M. REVEL.- Nous ne nous le permettrions pas.

Il y a des chiffres importants dont il faut avoir connaissance :

- 429,3 M€ pour la politique action sociale
- 273,9 M€ pour l'aménagement et le développement du territoire
- 201 M€ pour le développement des infrastructures
- 143,4 M€ pour les actions éducatives, sportives et culturelles
- 261 M€ pour le fonctionnement de l'administration départementale

Le BP 2007 privilégie la politique de l'éducation et de la culture ainsi que l'aménagement et le développement du territoire.

Il traduit la stabilisation de l'action sociale après plusieurs années, qui approche 50 % de notre budget.

Ce budget connaît une évolution essentiellement imputable au transfert des TOS ainsi qu'à l'intégration des personnels de Force 06.

L'équilibre du budget est assuré par 308 M€ de recettes en investissement et 1 M€ en fonctionnement.

La fiscalité directe et indirecte représente 779 M€ soit 59 % des recettes totales et 77 % des recettes de fonctionnement.

Le produit estimé de la fiscalité directe est évalué à 335 M€ et il vous est proposé de reconduire sans augmentation les taux des quatre taxes, soit :

- taxe d'habitation..... 6,30 %
- taxe professionnelle..... 6,90 %
- foncier bâti 7,55 %
- foncier non bâti 5,11 %

Les droits de mutation dont nous avons largement parlé, estimés en fonction du produit 2006, sont prévus pour 313 M€.

La TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers) représente 80 M€.

Compte tenu de la compensation du transfert des TOS, la taxe sur les contrats d'assurances est estimée à 33 M€, si bien qu'on a pratiquement une intégration compensée.

La principale dotation de l'Etat figurant au budget est la DGF, estimée à 119 M€. Le fonds de compensation de la TVA représente près de 30 M€ et la compensation au titre du transfert des RN est de 27 M€.

Le fonds de financement de l'APA est prévu à hauteur de 30 M€.

Compte tenu du volume d'investissement projeté et de la bonne santé financière du département, il vous est proposé l'inscription d'un volume d'emprunts de 234 M€.

L'emprunt voté assurera 58 % du financement global de nos investissements compte tenu du niveau de notre autofinancement. J'oserai dire que la bonne tenue de notre trésorerie permettrait peut-être, avec le CLTR que nous connaissons, d'abaisser ces emprunts avec un remboursement en début d'année. Mais, Mme GIUDICELLI et vos services, c'est vous qui en êtes les tenants, je n'en suis pas l'aboutissant.

L'épargne brute est de 116 M€, en légère augmentation par rapport à son niveau du BP 2006, ainsi que l'épargne nette qui s'établit à 94 M€. La différence provient des intérêts de l'emprunt.

Un autre ratio significatif : notre capacité de désendettement s'établit à 3,3 années alors que le seuil critique est estimé à 8 années.

Je vous prie de bien vouloir approuver le maintien des taux de la fiscalité et d'adopter ce projet de budget primitif 2007.

M. le Président, il y a énormément de chiffres à donner, mais je pense que les gros chiffres marquent mieux les esprits que de rentrer dans des détails qui figurent dans le projet de budget qui a été fort bien rédigé par les services financiers et notre amie Colette GIUDICELLI.

Il restera à mettre aux voix ce budget qui sera, je crois, voté par la majorité.

M. Le Président.- Je pense que tout a été dit. Je mets donc aux voix le budget primitif 2007.

Le budget primitif 2007, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition des groupes communiste, socialiste et vert).

Le budget primitif 2007 est ainsi adopté.

Avant de passer la parole à Mme GIUDICELLI, j'ai omis de soumettre à votre vote l'approbation du procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2006. Y avait-il des interventions sur le procès-verbal ?

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2006 est approuvé à l'unanimité.

Mme GIUDICELLI, vous avez la parole.

2. AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)

Mme GIUDICELLI.- M. le Président, il s'agit de procéder à l'affectation par opérations, à partir du volume global d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement 2007, dont la répartition par programmes vous est proposée en annexe du budget primitif. Vous avez tous les tableaux dont je ne vous imposerai pas la lecture.

M. Le Président.- Pas d'intervention ? Je mets aux voix.

Le dossier n° 2, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

C'est une nouvelle architecture budgétaire qui vous est présentée par politiques et sous politiques.

Comme Mme GIUDICELLI l'a rappelé tout à l'heure, vous savez qu'on est dans un cadre financier nouveau dans notre pays avec la LOLF présentée par le parlement pour la deuxième année consécutive, et qui permet à la fois une meilleure lisibilité et plus de rigueur, mais aussi plus de souplesse dans la récupération de crédits non consommés. Progressivement, les services déconcentrés de l'Etat ou les administrations comme les TGI et autres ont été obligés de s'inscrire dans le cadre de la LOLF. Je souhaite que le conseil général, comme la plupart des grandes collectivités qui seront tenues de le faire dans les années qui viennent, puisse s'inscrire à peu près sur le même modèle pour qu'il y ait une meilleure lisibilité. C'est la raison de ces politiques et ces sous politiques.

Nous abordons maintenant le grand débat de la politique d'action sociale et je vais passer la parole à M. MANGIAPAN pour nous parler de la sous politique liée à l'aide aux territoires avec les rapports 3 et 4.

3. SOUS POLITIQUE AIDE AUX TERRITOIRES

M. MANGIAPAN.- Merci M. le Président.

Tout d'abord, permettez-moi de vous remercier d'avoir mis la lumière sur cette politique de cohésion sociale à l'occasion de ce vote budgétaire et de remercier, au nom de nos collègues, l'ensemble de l'équipe de la DILE qui, avec des effectifs parfois réduits, a réussi ces dernières années à gérer de manière remarquable ces chapitres budgétaires.

Le rapport n° 3 synthétise notre aide aux territoires, en vous rappelant que les contrats de ville arrivent à échéance le 31 décembre prochain et qu'ils ont été remplacés par des contrats urbains de cohésion sociale, que l'on appelle les CUCS, d'une durée de trois ans renouvelable, qui sont en cours d'élaboration dans notre département.

Ces CUCS seront déterminés selon trois niveaux d'intervention, de 1 à 3. Les priorités d'action des niveaux 1 et 2 ont été retenues au niveau national à partir de critères statistiques effectués par la DIV (délégation interministérielle à la ville). Les quartiers très prioritaires sont classés en niveau 1, les quartiers prioritaires en niveau 2 et le choix des quartiers de niveau 3 a été laissé à l'appréciation du préfet du département.

Les cinq champs d'intervention de l'Etat fixés par le conseil interministériel du 9 mars 2006 sont :

- habitat et cadre de vie
- accès à l'emploi et développement économique
- réussite éducative
- santé
- citoyenneté et prévention de la délinquance.

En ce qui concerne la politique du département des Alpes-Maritimes, nous vous proposons de poursuivre ce que nous avons fait quant aux modalités d'intervention lors de la période 2000/2006, avec :

- la prévention et l'insertion par le sport et l'économique

- l'habitat et le cadre de vie
- l'amélioration de l'accès aux services publics
- l'accompagnement scolaire.

Je vous rappelle aussi que nous avons prévu dans ce rapport l'aide à l'adhésion aux missions locales pour les communes de moins de 3 500 habitants : en 2006, 11 d'entre elles ont bénéficié de notre aide ; 33 communes pourront bénéficier dans les prochaines semaines de cette politique et nous vous proposons de reconduire notre action pour un montant estimé à 80 000 €.

Au total, pour l'ensemble de cette sous politique, les crédits 2007 s'élèvent à 1 680 000 €. Par rapport au montant de 1 460 000 € de l'année dernière, c'est une progression tout à fait significative.

4. PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS EN FAVEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

M. MANGIAPAN.- J'en viens au rapport n° 4 qui vous présente notre plan départemental d'actions en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville et tout d'abord l'évolution de la réglementation départementale en faveur des opérations d'investissement liées à l'habitat et au cadre de vie, ceci pour répondre au souci exprimé par l'opposition précédemment.

Je tiens à souligner que, principalement en ce qui concerne l'aide aux collectivités, nous vous proposons de porter de 10 à 15 % notre taux de prise en charge. A ce jour, 73 projets ont été traités pour un montant de 4 479 083 €. Nous allons faire un effort significatif, ainsi que pour les organismes bailleurs constructeurs, nous vous proposons aussi de monter à un taux de subvention de 15 % au lieu de 10 % pour les travaux de réhabilitation et de prendre en charge les opérations qui bénéficiaient jusqu'à présent d'une subvention de 15 % pour les démolitions, ainsi que le cumul des subventions pour l'acquisition amélioration et le surcoût foncier.

Pour mémoire, depuis 2001, l'ensemble de cette politique a représenté un investissement de 12,7 M€. Un certain nombre d'opérations aidées sont traitées dans ce rapport.

Nous proposons aussi de déroger à la réglementation départementale en faveur d'opérations stratégiques. Dans ce cadre, je vous rappelle que nous sommes intervenus sur le programme de sauvegarde mené sur le quartier de la Condamine à Drap et nous avons aussi cofinancé les études préalables à la mise en œuvre du plan de sauvegarde de la copropriété des Caravelles à Cannes. Pour ces deux opérations, nous avons engagé 741 705 € pour la première et 494 792 € pour la seconde. Nous avons aussi participé à la requalification des espaces extérieurs de la Zaïne à Vallauris pour 841 368 € et de l'avenue des Buissons Ardents à Cannes pour 146 822 €.

Sur les quartiers prioritaires, nous sommes cosignataires, avec l'ANRU et les collectivités concernées, du plan de renouvellement urbain (PRU) du quartier Pasteur à Nice qui a été le premier signé par notre président. Nous sommes engagés sur un montant 2 122 970 €.

Nous avons aussi signé le PRU de l'Ariane à Nice et enfin le PRU de la cité des Moulins, toujours pour la ville de Nice et la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur : 10 M€ pour le premier, 30 M€ pour le second.

Nous sommes aussi partenaires du projet de renouvellement urbain de Grasse pour un coût de 6 522 660 €.

Soit au total un investissement de 49,3 M€.

Nous vous proposons aussi de nouvelles modalités d'intervention à définir dans le cadre des opérations ANRU, ainsi que de prendre en considération les opérateurs intervenant dans le champ de l'insertion, les organismes conventionnés avec le FSL. Nous souhaitons avoir la possibilité de déroger au règlement intérieur du FSL pour faciliter le relogement des familles concernées par des opérations de démolition. Nous vous proposons d'intervenir aussi avec notre SEM Habitat 06 et la mobilisation du contingent du département pour répondre aux besoins de relogement qui découlent des opérations de renouvellement urbain.

En ce qui concerne le volet cohésion sociale, nos moyens spécifiques sont en constante évolution avec trois axes d'intervention que sont la prévention et la sécurité, la gestion urbaine de proximité, l'accessibilité aux services publics.

Au niveau de notre action aide aux territoires, nous vous avons proposé la prévention et l'insertion par le sport et l'économique, l'habitat et le cadre de vie, l'amélioration de l'accès aux services publics et l'accompagnement scolaire.

En ce qui concerne la mobilisation de nos politiques départementales, nous mettons l'accent sur la prévention spécialisée, ceci devant rassurer notre collègue Jacques VICTOR puisque, pour les 22 équipes de prévention spécialisée, trois éducateurs par équipe, cela représente un budget de fonctionnement annuel pour 2007 de 5 300 000 € c'est-à-dire que nous faisons face à nos responsabilités.

Nous vous proposons toujours de poursuivre notre aide aux victimes en dotant le CDAD d'un budget de 74 000 € auquel s'ajoutera le financement des antennes de justice de Carros et de Cannes dans le cadre de notre politique de la ville. En 2006, ce budget s'élevait à 23 000 €.

De plus, nos assistantes sociales qui siègent dans nos CAMS délivreront des bons de consultation pour le CDAD, c'est-à-dire une consultation gratuite d'avocat, dans le cadre de leurs missions d'accueil et d'orientation du public reçu : 68 bons, par exemple, ont été délivrés en 2005. La mobilisation importante du conseil général en faveur de l'aide aux victimes s'est traduite en 2006 par la création de quatre postes d'assistante sociale dont trois en commissariat (Nice Foch, Nice Saint-Augustin et Cannes) ainsi qu'une en gendarmerie.

Pour ce qui concerne l'accès et le développement des services publics dans nos quartiers d'intervention prioritaire, sur la base de la réflexion que nous avons engagée ensemble, nous avons concrétisé en 2006 un programme de création de maisons du département comme outil d'accès aux services. Cette initiative qui donne parfaite satisfaction dans le milieu rural, doit se mettre en œuvre aussi dans le milieu urbain dense et particulièrement dans ces secteurs. Cette démarche démontre notre capacité à fédérer et à développer un certain nombre de services, les nôtres bien évidemment, mais aussi les services publics et d'intérêt général tels que l'ANPE, la CAF, les chambres consulaires, les acteurs économiques, le centre d'accès au droit, les opérateurs de transport, la SNCF, la CPAM, l'Union départementale des associations familiales...

Dans le bassin niçois, trois maisons du département sont prévues dans ces quartiers prioritaires. Nous ouvrirons à Nice Ouest, boulevard Paul Montel, à la fin du premier trimestre 2007, une maison qui associe aujourd'hui la maison départementale des personnes handicapées, puis fin 2008, une deuxième maison à Nice Est dans le quartier de l'Ariane, et quelques semaines plus tard, toujours sur Nice Est, dans le quartier Pasteur, avenue Lyautey, sur le lieu de l'actuelle caserne de gendarmerie contiguë à la prison de Nice. Chacune d'entre elles correspond à un montant prévisionnel d'investissement de 150 000 € et chaque structure génère un coût de fonctionnement prévu d'environ 240 000 à 300 000 €.

J'ajoute aussi bien sûr notre participation, sur le secteur de La Bocca Nord, à la maison de services publics et à la médiathèque qui ont été financées à hauteur de 332 550 € dans le cadre du contrat de plan départemental.

Pour ce qui est de l'éducation et des actions d'accompagnement à la scolarité dans les secteurs prioritaires, nous affichons notre volonté de créer ce que l'on appelle les internats de la réussite éducative qui permettront d'accueillir des jeunes issus de ces quartiers, même s'ils résident à proximité du collège en question, ce qui leur permettra de bénéficier d'une aide toute particulière pour la réussite de leurs études.

Les constructions des futurs collèges de Nice Saint-Isidore, Nice Nord et la Rostagne à Antibes, inscrites au « plan collèges avenir », seront dotées de tels internats.

Pour ce qui est des aides à la scolarité, nous vous proposons des actions de prévention de la violence dans nos collèges situés dans les zones sensibles :

- Nice Est : collèges Maurice JAUBERT à l'Ariane et Louis NUCERA à Bon Voyage, actions qui sont déjà en cours depuis un certain temps, en partenariat avec l'Éducation nationale et l'association des pupilles de l'enseignement public. Le coût annuel de cette action est évalué à 113 000 €.
- Saint-Laurent-du-Var : sur le collège concerné, nous proposons un investissement de 52 500 €.
- Vallauris, sur Pablo PICASSO, nous visons à conforter le pôle excellence sport collège créé en 2006 et nous vous proposons d'y ajouter une enveloppe de 10 000 €.

Enfin, le soutien scolaire est toujours l'une de nos priorités. Nous avons participé l'année écoulée au financement de 43 actions pour 190 612 € et nous vous proposons de gérer les besoins pour un millier d'élèves sur vingt-quatre collèges concernés.

Pour ce qui est des actions civiques et citoyennes, nous vous rappelons que notre président a pris l'initiative de créer un conseil général des jeunes qui, dans ces quartiers, donne une grande satisfaction à ces collégiens qui ont aujourd'hui la certitude de pouvoir faire passer leurs idées, et bien souvent de très bonnes idées. Nous vous proposons donc de poursuivre cette action à hauteur de 105 000 € mais aussi de soutenir les actions développées par les équipes pédagogiques autour du civisme, du respect d'autrui et de la citoyenneté pour un montant de 25 000 €.

Nous poursuivrons l'encouragement à la pratique sportive puisque, comme vous le savez, nous dédions nos installations sportives aux associations du secteur qui peuvent ainsi encadrer les jeunes hors temps scolaire.

Nous réitérerons aussi le soutien aux partenaires associatifs intervenant dans le milieu scolaire, à hauteur de 680 000 €. Je cite par exemple les actions pédagogiques associatives dans le cadre du secteur scolaire en milieu hospitalier, comme c'est le cas pour la clinique des Cadran solaires, les centres scolaires des hôpitaux Lenval et l'Archet à Nice. Nous intensifierons aussi notre lutte contre l'illettrisme et améliorerons le rapprochement écoles/entreprises, etc.

S'agissant de l'accession à l'enseignement supérieur chère à notre collègue Bernard ASSO et à notre président, dans le cadre du « plan jeunes », nous soutenons les familles et les étudiants aux revenus les plus modestes en leur proposant une aide financière annuelle allouée en fonction de

critères sociaux. Une bourse comprise entre 189 € et 769 € est ainsi accordée, soit une action annuelle d'environ 560 000 €.

Au total, tout ce qui touche à la sphère éducative dans ces quartiers difficiles et aux familles les plus défavorisées représente un montant annuel évalué à 1 560 500 €.

Ensuite vous avez le détail des trois niveaux d'intervention dans ces quartiers prioritaires qui figurent à ce jour dans les projets de CUCS. Je rappelle que ce sont encore des projets, ils ne sont pas définitifs, mais vous avez la photographie de ce qui a été arrêté à ce jour avec les services de l'Etat.

J'en viens maintenant, à l'intérieur de ce plan, aux dix propositions que j'ai l'honneur de soutenir devant vous pour une nouvelle dynamique dans ces quartiers.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'emploi et le soutien des initiatives associatives et individuelles, et ceci est très important puisque dans le public se trouvent un certain nombre de dirigeants d'associations d'insertion qui attendaient cela depuis deux ou trois ans, nous allons mettre en œuvre la clause d'insertion dans les marchés publics du département.

Le fameux article 14 du nouveau Code des marchés publics prévoit l'instauration d'une clause d'insertion, l'insertion devenant ainsi une condition d'exécution du marché. Le principe de cette clause d'insertion sociale et professionnelle est assez simple : il s'agit de demander ou d'exiger des entreprises soumissionnaires qu'elles prennent l'engagement de réserver une part des heures de travail générées par le marché à une action d'insertion.

Telle est la première proposition qui représente une évolution très sensible de notre façon d'analyser la compétition entre les entreprises.

Nous allons ensuite, toujours dans ce chapitre emploi, promouvoir plus encore la création de micro entreprises. Aujourd'hui, nous soutenons la création d'environ 200 micro entreprises que nous allons continuer à aider à concurrence de 100 000 €, et nous le faisons par des conventions avec des organismes tels que l'ACEC et l'ADIE dans le département. Cela permet à un certain nombre d'allocataires du RMI de pouvoir créer leur commerce ou leur petite entreprise individuelle.

Nous allons ensuite encourager la création de nouveaux emplois au sein des associations intervenant dans les quartiers prioritaires.

Il vous est proposé, dans ce sous chapitre, de privilégier l'embauche des jeunes résidant dans ces quartiers par le biais des contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE). Ainsi, nous vous proposons d'aider les associations employeuses par le financement du coût résiduel à la charge de l'employeur. C'est une mesure très innovante. J'entends que sur le banc derrière on vous félicite, M. le Président. Ils sont timides, ils ne le font pas avec beaucoup de vigueur, mais ça va venir. C'est 400 000 € que nous vous proposons de consacrer à cette opération pour 100 postes minimum.

M. le Président, merci pour ces jeunes, pour cette initiative assez remarquable qui permettra enfin à nos associations de quartier de pouvoir les récupérer, car le delta qui reste à leur charge est bien souvent, dans ces secteurs-là, impossible à financer.

Nous allons aussi améliorer l'équipement des associations, vous l'avez dit tout à l'heure, puisque 200 ordinateurs équipés de Windows, qui sont en fin de cycle au conseil général, seront reconditionnés et mis à leur disposition.

Le deuxième grand chapitre sur ces dix mesures est intitulé « mieux vivre au quotidien ». Il s'agit de généraliser tout d'abord l'accompagnement scolaire en faveur des collégiens les plus en difficulté et de mobiliser les compétences disponibles.

Nous vous proposons de systématiser et de consolider en 2007 les actions d'accompagnement à la scolarité dans les collèges des quartiers prioritaires. Nous avons aussi émis le souhait d'encourager le bénévolat associatif. C'est aussi une mesure très importante, c'est le principe du tutorat par le grand frère : il s'agit d'inciter un certain nombre de jeunes étudiants après bac, en université ou ailleurs, voire les enseignants, à venir s'occuper de leurs cadets. Plutôt que de vouloir les professionnaliser, nous vous proposons de mettre à leur disposition un certain nombre d'avantages, notamment en ce qui concerne les abonnements culturels, en contrepartie de leur implication bénévole. Nous comptons ainsi pouvoir attirer vers cette chaîne de solidarité un certain nombre de ces jeunes et, pour en avoir parlé avec beaucoup d'entre eux, je crois qu'aujourd'hui ils sont prêts à répondre à nos attentes. Ce sera un budget d'environ 400 000 € que nous vous proposons de développer sur ce chapitre.

De plus, nous allons mettre en œuvre en 2007 et nous expérimenterons ensemble un service multimédia interactif d'accompagnement à la scolarité de l'élève dans les sept collèges classés en zone d'éducation prioritaire auxquels nous avons ajouté le collège Vernier qui, même s'il ne se situe pas dans ce périmètre, est toutefois en zone urbaine sensible et connaît aujourd'hui les mêmes problématiques que beaucoup des collèges précédemment cités. Ceci pour une enveloppe budgétaire prévue de 15 000 €.

Autre mesure sociale très importante : l'aide aux vacances. Vous avez ainsi souhaité, M. le Président, offrir, à des enfants de 6 à 12 ans issus des quartiers prioritaires, 600 séjours d'une semaine dans nos écoles départementales de neige et d'altitude de La Colmiane, Auron et Valberg. De plus, les préadolescents et adolescents (11/18 ans) très en difficulté pourront faire l'objet d'un suivi par les équipes de prévention spécialisée ou par des opérateurs associatifs. Il est proposé ainsi de porter notre participation départementale au titre du programme « ville vie vacances » à 100 000 € au lieu des 45 000 € que nous avons attribués l'an dernier, soit plus du double.

Nous souhaitons aussi développer l'accès aux sports et aux loisirs ainsi qu'à la culture dans ces quartiers. Pour ce faire, notre président vous propose dès le début 2007 d'offrir à ces jeunes en situation prioritaire, des « chèques sports, loisirs, culture » d'une valeur de 50 € qui se décomposent en bons d'achat pour des livres ou des compact-disques, des places de cinéma, des entrées dans les musées ou pouvoir assister à des expositions, des places de concert, une participation aux frais de licence et de cotisation à un club sportif et une participation à certaines activités culturelles payantes.

Enfin, nous allons aussi renforcer l'accès au droit et l'aide aux démarches administratives. Ceci est encore une mesure extrêmement symbolique mais tout à fait caractéristique de notre volonté de mettre le conseil général à la disposition des plus démunis, puisque nous vous proposons la création d'une dizaine de postes d'écrivain public qui seront basés dans nos circonscriptions d'action médicale et sociale concernées par les quartiers prioritaires.

Ceci est quelque chose de très important parce que, vous le savez toutes et tous, l'accès à la langue française n'est pas facile pour les primo arrivants en particulier, et l'impossibilité de pouvoir s'exprimer, de pouvoir même comprendre un dossier administratif est un frein bloquant pour beaucoup de familles. Grâce à ces écrivains publics, je pense que nous aurons capacité à solutionner ce problème puisqu'ils se rajouteront à nos 394 travailleurs médico-sociaux ainsi qu'à nos 16 agents d'accueil qui sont en cours de recrutement dans les CAMS de ces quartiers. Cette nouvelle mesure représenterait environ 30 000 € de budget supplémentaire.

Nous poursuivrons l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes les plus en difficulté puisqu'il s'agit d'élargir les missions dévolues aux équipes de prévention spécialisée conventionnées par notre collectivité, pour proposer aux jeunes de plus de 16 ans et aux jeunes majeurs l'ensemble des outils de l'insertion sociale et professionnelle au travers de la mobilisation du fonds d'aide aux jeunes, mais aussi des foyers des jeunes travailleurs, ainsi que le partenariat avec nos missions locales du département. Une enveloppe prévisionnelle de 75 000 € est dédiée à ce titre-là.

Autre chapitre très innovant puisqu'il s'agit de favoriser les projets associatifs innovants (la redite est volontaire) : nous allons lancer un appel à projets dans chaque territoire relevant des futurs CUCS dont nous parlions précédemment ; 20 projets au minimum seront retenus pour une enveloppe prévisionnelle de 500 000 €.

Une commission sera composée avec des représentants de nos services, présidée par un élu départemental. Elle aura pour mission de procéder à la présélection et à la sélection de ces dossiers. Ainsi, beaucoup d'associations qui œuvrent dans ces quartiers prioritaires et qui ont l'impression de ne pas être assez entendues par nos différentes collectivités, auront enfin la possibilité de s'exprimer et de venir nous apporter des projets très innovants qui n'entrent pas souvent dans les critères classiques d'intervention de nos collectivités, ou de ce que l'on appelait le contrat de ville. A travers cet appel à projets, nous aurons la possibilité de donner leur chance à chacun de ces acteurs associatifs et de soutenir ceux qui nous sembleront ensemble et collectivement les plus appropriés.

J'en ai terminé pour les rapports 3 et 4, M. le Président, en vous remerciant pour toutes ces propositions que vous m'avez autorisé à faire en votre nom.

M. Le Président.- Merci M. MANGIAPAN.

Pourriez-vous, dans ce prolongement, nous rapporter le dossier 5 sur le FSL (fonds de solidarité pour le logement) puisque, je le précise, lors de la conférence des présidents, le groupe socialiste et le groupe communiste ont demandé dix minutes d'intervention globale sur les politiques et actions sociales.

M. ALBIN.- On peut, si vous le souhaitez, M. le Président, intervenir brièvement sur chacun des thèmes. Ce serait peut-être plus compréhensible.

M. MANGIAPAN.- Les dossiers 5 et 6 découlent des premiers rapports.

M. Le Président.- Je suis très ouvert. Je rappelle que, lors de la préparation de la séance avec la réunion des présidents, on m'avait fait savoir que pour la politique d'action sociale le groupe communiste et le groupe socialiste souhaitaient une intervention de dix minutes chacun sur la globalité. Par contre sur les autres politiques, il y avait des interventions plus sectorisées. Je vous propose donc qu'on aille jusqu'au bout des politiques sociales, vous intervenez globalement et ensuite on se conformera à ce que l'on a arrêté.

M. MANGIAPAN, le dossier 5 s'il vous plaît.

5. SOUS POLITIQUE FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

M. MANGIAPAN.- Merci M. le Président.

Le rapport n° 5 vous propose l'usage du FSL, mais il émane des rapports précédents, je serai donc beaucoup plus synthétique, puisqu'il s'agit de nous donner délégation pour convenir avec la Caisse d'allocations familiales et réitérer l'accord que nous avons passé pour la prise en charge d'un certain nombre d'aides, notamment pour les impayés d'eau, d'énergie (électricité et gaz) et de téléphone.

Le budget qui vous est proposé avec la CAF prévoit une dotation départementale de 2 997 500 €.

6. SOUS POLITIQUE AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ

M. MANGIAPAN.- Il s'agit du fonds départemental d'aide aux jeunes. Là aussi nous proposons la reconduite de ce que nous avons fait l'année précédente. Il s'agit donc d'autoriser le président à confier la gestion des fonds du FDAJ à l'association patronage Saint-Pierre ACTES, ainsi qu'aux cinq fonds locaux d'aide directe aux jeunes gérés par les missions locales du département que sont Objectif Jeunes Nice Côte d'Azur, Antipolis, Avenir Jeunes, Pays de Grasse et Riviera française ; mais aussi de renouveler le partenariat avec les foyers des jeunes travailleurs pour l'année 2007.

M. Le Président.- Vous pouvez enchaîner avec les dossiers 7 et 8.

7. SOUS POLITIQUE DISPOSITIF REVENU MINIMUM D'INSERTION

M. MANGIAPAN.- En ce qui concerne le revenu minimum d'insertion, tout d'abord je voudrais rassurer tous ceux qui s'inquiétaient à l'époque sur le fait que notre budget d'insertion était supposé devenir la variable d'ajustement budgétaire ; il n'en a rien été puisque vous avez donné les chiffres tout à l'heure, M. le Président, qui démontrent que dans ce département non seulement on a maintenu mais on a même augmenté nos moyens d'action en ce qui concerne l'insertion. C'est une des raisons majeures de l'évolution de nos statistiques en matière d'allocataires du RMI.

En ce qui concerne notre programme du RMI, je voudrais vous parler essentiellement du programme départemental d'insertion et, bien évidemment, en premier point, l'insertion professionnelle puisque nous vous proposons un certain nombre de nouvelles actions ou d'actions anciennes qui ont été repensées.

Une première proposition concerne les services à la personne dont il est beaucoup question aujourd'hui en France. Nous avons développé, en partenariat avec l'Etat, un projet qui a reçu le soutien financier de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie à hauteur de 861 375 € par an pour la période 2006 à 2009.

Le deuxième point est une expérimentation que nous vous proposons et qui aura lieu sur le territoire du bassin mentonnais, parce que c'est le plus facile à mettre en œuvre, c'est là où par bonheur pour eux nous avons le moins d'allocataires. Il vous sera proposé l'établissement à titre expérimental du premier contrat d'insertion dès la session d'accueil systématique. C'est une évolution extrêmement importante qui peut apparaître technique mais qui, globalement, devrait permettre à un allocataire qui entre dans notre dispositif de gagner six mois sur son parcours administratif pour pouvoir être tout de suite pris en charge dans le cadre de l'insertion professionnelle. Cette mesure s'adresse bien évidemment aux allocataires qui sont en état de santé de pouvoir retourner vers l'emploi.

Le troisième point est une opération que nous avons lancée ensemble en 2006 mais qui va réellement débuter en 2007 puisque nous avons terminé les analyses. Nous l'avons appelée « accompagnement spécifique des allocataires du RMI pour un retour à l'emploi de longue durée ». Cela s'adresse plus particulièrement aux personnes nouvellement arrivant dans le dispositif, donc le plus proches possible du retour à l'emploi. Nous aurons l'occasion d'en reparler puisque nous vous présenterons en début d'année le résultat de cette consultation.

Nous réitérons bien sûr le principe de l'article 14 du nouveau Code des marchés publics que je vous ai présenté dans un rapport précédent.

Ensuite nous poursuivons en vous informant que dans le cadre de nos rapports avec le conseil régional, nos services respectifs discutent en ce moment sur les interventions que nous aurons en matière de formation notamment et nous serons amenés en début d'année 2007 à vous proposer ce partenariat avec la Région. Nous réfléchissons aussi ensemble au devenir de nos brigades vertes puisqu'elles vont arriver à échéance au cours de l'année 2007, voire l'année 2008 pour certaines d'entre elles. Nous avons associé à cette réflexion, outre notre direction de lutte contre les exclusions, la direction de l'écologie et du développement durable et notre éminent collègue Lionel LUCA.

En ce qui concerne les actions existantes, nous vous proposons bien sûr de mettre en œuvre pour la seconde année consécutive la convention avec l'ANPE qui donne aujourd'hui des résultats tout à fait intéressants, mais aussi de reformater notre partenariat avec les PLIE, notamment celui de la CANCA et celui du bassin cannois, puisque l'année 2007 est une année de changement à ce niveau-là, ne serait-ce que par la baisse très substantielle des financements du fonds social européen qui, aujourd'hui, nous amène à réfléchir à une réorientation de notre action et de ce partenariat.

Nous vous proposons aussi et enfin le renouvellement de l'action Cap Entreprise qui a permis à plus de 80 % des personnes passant dans ce dispositif de trouver un emploi pérenne.

En ce qui concerne l'insertion sociale, nous allons poursuivre l'action menée les années précédentes en ciblant particulièrement les publics qui ont besoin de voir leur identité personnelle et sociale restaurée et en leur permettant de bénéficier de nos soutiens pour qu'ils puissent, dans un délai raisonnable, avoir accès à l'insertion professionnelle.

Nous sommes aussi alertés par le problème de la santé de nos allocataires. Vous l'avez vu dans le rapport, nous avons une augmentation importante des mesures de santé et des mesures de soutien psychologique ; c'est la raison pour laquelle le chapitre insertion par la santé a un poids financier important cette année.

L'insertion par le logement : là aussi on en débat dans cette assemblée depuis fort longtemps. Nous avons aujourd'hui un certain nombre d'actions en cours et qui sont décrites dans ce rapport. Nous vous proposons d'allouer au PDI, par exemple, un budget de 20 414 000 € contre 18 666 000 € au BP 2006. C'est une augmentation substantielle qui va nous permettre de faire face aux carences que nous pouvons constater en matière de logement, surtout pour les premières semaines et les premiers mois du retour à l'emploi où le facteur logement est très important.

8. PLAN DÉPARTEMENTAL D'INSERTION - RECONDUCTION D' ACTIONS

M. MANGIAPAN.- Il s'agit de vous proposer de reconduire les actions que nous avons en cours avec un certain nombre d'organismes, tant sur le plan professionnel que social et de santé, c'est-à-dire l'expression du rapport précédent.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je vous propose maintenant que sur l'ensemble des dossiers de M. MANGIAPAN, les groupes réagissent.

M. ALBIN et ensuite M. ALLEMAND.

M. ALBIN.- Merci M. le Président.

Tout d'abord, concernant la politique d'aide aux territoires, bien évidemment, la très large majorité des mesures qui sont présentées nous agréent et nous pensons qu'elle s'inscrit dans une démarche qui traite efficacement la question des quartiers sensibles. Toutefois deux observations.

La première concerne les maisons de services publics : nous ne pensons pas que le regroupement des services publics en un seul lieu soit signe d'efficacité, notamment lorsqu'il s'agit d'un public qui est habitué et qui souhaite avoir des réponses immédiates à ses préoccupations et qui souhaite aussi que soit jouée et que soit conservée la carte de la proximité.

La deuxième remarque concerne le développement de la vie associative dans ces quartiers. C'est un peu paradoxal quand on mesure les effets du décret de loi qui prévoit de faire payer aux associations le coût réel de la mise à disposition de locaux ou de services tels que le chauffage, l'énergie en règle générale. C'est un peu contradictoire à une volonté d'une part de notre collectivité de développer la vie associative et, d'autre part, l'obligation faite par la loi de faire payer à ces associations le coût de ce que la collectivité serait amenée à mettre à sa disposition pour accomplir sa mission.

Au sujet de la prévention spécialisée, nous pensons que celle-ci, et nous nous sommes déjà exprimés sur cette question, ne doit pas être confondue avec la prévention de la délinquance en plaçant au second plan les objectifs de prévention plus globale, généraliste des difficultés familiales, éducatives et sanitaires, et en mettant la démarche éducatrice et pédagogique au second plan pour privilégier une vision plus sécuritaire.

Aussi, compte tenu du glissement de la population urbaine vers le moyen pays ou les zones rurales plus particulièrement, il nous paraît opportun, en tous les cas nous aurions souhaité qu'à l'occasion de ce budget primitif il y ait une mesure qui vise à dissocier la prévention spécialisée de la politique de la ville, que ce dispositif soit étendu aux zones rurales pour justement prendre en compte des besoins nouveaux dans le domaine qui ne peuvent être couverts par les petites communes du moyen, voire du haut pays.

Concernant le fonds de solidarité pour le logement, nous sommes tous conscients, et cela a été pointé tout à l'heure par vous-même également, que de plus en plus de familles avaient des difficultés à se loger, y compris des gens dont le revenu est le fruit de leur travail et qui, compte tenu de la cherté des loyers, ne peuvent plus accéder à un logement décent ou à un logement tout court et, de fait, ont encore plus de difficultés lorsqu'il s'agit d'accéder ou de prétendre accéder à la propriété.

Compte tenu de cette situation, on s'aperçoit que le transfert du FSL à la charge du département est loin de s'être fait à l'euro près. En effet, l'Etat a financé ce dispositif à hauteur de 1 780 000 € en moyenne pour ces trois dernières années, c'est-à-dire depuis le début de ce transfert de charge à notre collectivité, au lieu des 3 M€ qui étaient prévus pour financer en totalité ce dispositif. On s'aperçoit donc bien que dans ce domaine, s'il fallait un exemple supplémentaire, hélas la décentralisation ne s'est pas faite à l'euro près.

Concernant le revenu minimum d'insertion, la sortie de ce cadre s'accompagne encore trop souvent d'une solution par le recours à des emplois qui sont également précaires. Ce sont bien souvent des contrats à durée déterminée, ou bien encore des contrats aidés qui sont proposés aux bénéficiaires ou aux ressortissants du RMI pour les inciter à sortir de ce dispositif.

S'il fallait un témoignage, même si ce dispositif n'a pas le succès escompté au départ, le CIRMA montre bien que ce n'est pas un traitement durable de la précarité qui est proposé puisqu'il s'agit là d'aider, de favoriser surtout les entreprises pour avoir une main d'œuvre à bon marché, sans donner la garantie d'avoir un emploi stable et durable. Chacun reconnaît que la politique est basée essentiellement aujourd'hui sur la recherche du profit à court terme en matière d'investissement humain au sein des entreprises, laissant de côté un grand nombre de personnes qui souhaiteraient avoir un emploi stable, et notamment ceux qui ont atteint l'âge fatidique de la cinquantaine, de plus en plus nombreux, sans qu'il leur soit proposé de véritables emplois correspondant à leurs capacités réelles, à leur formation et à leur expérience, et cela encore pour un souci et une recherche de profits immédiats.

Mais, concernant le RMI, là aussi nous pouvons constater que ce transfert, même s'il y a une réduction des coûts, est loin de s'être fait à l'euro près. En effet, il y a un différentiel, et c'est pointé dans le rapport que vous nous présentez, de 1 014 000 €. En plus de cela, il ressort que le département fait l'avance de trésorerie pour l'Etat, car c'est en 2007, c'est-à-dire l'année prochaine, que seront versés les crédits 2006 que l'on aurait pu avoir dès cette année, voire pour partie en 2005 pour financer ce dispositif.

Voilà les quelques réflexions dont nous souhaitons vous faire part concernant l'ensemble des dossiers qui viennent d'être présentés.

M. ALLEMAND.- **J'allais commencer, M. le Président, par dire que vous faisiez tout dans cette maison, je faisais allusion à la fin de votre intervention sur les conseils que vous nous avez donnés sur le choix de notre porte-parole, et vous dire simplement que c'était un choix collectif et que nous étions tous totalement solidaires des propos qu'il a tenus dans son introduction.**

J'en viens maintenant au dossier n° 4 qui retient l'essentiel de nos remarques. C'est un dossier très important, que nous voterons je vous le dis tout de suite. Il y a dedans certains points qui posent tout de même interrogation et puis des initiatives intéressantes. Le plan décliné par Jean-Pierre MANGIAPAN est incontestablement positif. Je ne vais donc pas m'y attarder, nous souscrivons à l'ensemble des mesures.

Trois éléments, en revanche, retiennent mon interrogation.

Premièrement, la question des opérations liées à l'ANRU. Je remarque d'ailleurs que dans la délibération, même si nous la votons, le conditionnel est très souvent employé : « pourrait », « devrait »... Mais quand on est à l'ANRU, vous indiquez que la participation du conseil général à l'ensemble de ces dossiers pourrait avoisiner les 49,3 M€ et, quand on voit le détail, c'est 2 M€ pour Pasteur qui est voté et qui a une réalité véritable puisque nous sommes maintenant dans la phase d'évacuation des déchets après moult polémiques ; l'Ariane 10 M€ ; Grasse 6 M€ ; les Moulins 30 M€. Je ne doute pas que si l'enveloppe du département consacrée aux Moulins se situe à un tel niveau et si le « pourrait » devenait du réel, M. CUTURELLO ferait comme M. CONCAS et n'hésiterait pas, dans son bulletin, à vanter la politique que nous votons lorsque nous votons une délibération.

Mais, pour l'instant, l'opération des Moulins demeure avec des points d'interrogation. Je voulais savoir, c'est une question que je vous pose puisque je sais que c'est un dossier que vous suivez, s'il y a une évolution là-dessus parce que, pour l'instant, nous sommes dans le virtuel sur cette opération. C'est manifestement la plus complexe des quatre opérations ANRU, en tout cas celle qui reçoit une grande attention du département, parce que 30 M€ c'est beaucoup, et c'est tant mieux.

Deuxième problème : la prévention spécialisée. Bien sûr nous votons, nous avons suffisamment insisté à l'époque pour dire qu'il fallait en faire, sauf que la manière dont elle est actuellement exécutée continue de ne pas nous convenir. Je vous ai déjà alerté deux fois par écrit sur cette question. Je considère qu'il y a une vision qui dit qu'on met trois éducateurs par secteur et qu'il y a des secteurs où il y a des problèmes qui justifient plus, d'autres peut-être moins, je n'en sais rien, ce n'est pas mon propos, mais il y a des secteurs qui justifient plus d'éducateurs spécialisés. On n'a toujours pas de réponse à cette question qui a été posée deux fois par écrit. Je considère que notamment le secteur de l'est de Nice est actuellement sous-équipé.

Vous savez qu'il y a un découpage territorial qui dit que les éducateurs sont affectés sur Bon Voyage et Pasteur et qui géographiquement empêche ces éducateurs de franchir le pont Michel et d'aller sur les cités Est de la ville (Roquebillière, Saint-Charles, les Chênes, Saint-Roch le Vieux). Il y a deux solutions, M. le Président, c'est une proposition concrète : soit vous créez une autre équipe de trois si vous considérez qu'il faut marcher par trois, soit vous dotez l'équipe de Bon Voyage et de Pasteur de plus d'éducateurs spécialisés. Mais avec trois agents, vous ne pouvez pas répondre actuellement à une population de plus de 30 000 personnes, ce n'est pas possible.

Enfin dernier point sur les CUCS : la délibération fait allusion aux niveaux des 12 CUCS qui sont en cours de discussion. J'ai bien noté que Drap avait été remonté en zone 2, c'était une des demandes que nous faisons en tant que conseillers généraux des Alpes-Maritimes et pas seulement attachés à notre canton. Il reste encore deux problèmes, me semble-t-il, importants qui sont actuellement dans les demandes du préfet. Je ne dis pas que toutes ne sont pas importantes, si le préfet les a faites, c'est qu'il doit avoir des raisons, mais il y en a deux qui nous paraissent véritablement injustes : il s'agit du centre ville qui, à mon avis, doit être ramené au niveau supérieur, ainsi que la ville nouvelle de Carros parce que je crois que le travail qui est fait là-bas est important et ce n'est pas parce que le travail effectué a réussi qu'on doit paradoxalement pénaliser la commune pour sa réussite. Je rappelle qu'il y a 24,6 % de logements sociaux là-bas, il est donc important de continuer et de persévérer dans une politique qui réussit ; il s'agit enfin du Point du Jour qui est actuellement en zone 3, ce qui ne correspond absolument pas à la réalité de ce quartier.

Si l'on pouvait obtenir des revalorisations significatives, ça ne serait que mieux pour l'ensemble de nos quartiers.

Enfin, dernier point, les maisons du département. Je considère que l'idée est bonne, mais les moyens ne sont pas à la mesure de l'enjeu. Je ne suis pas sûr qu'avec une dotation de 150 000 € d'investissement par maison du département dans les quartiers, on parvienne à les doter d'un équipement collectif qu'ils méritent et qui est extrêmement important dans le sens où de nombreux services publics ont déserté ces quartiers. C'est donc un enjeu qui, de mon point de vue, est extrêmement important.

Voilà ce que je voulais vous dire en rappelant que nous voterons votre rapport.

M. Le Président.- M. MANGIAPAN, pour répondre à M. ALBIN et à M. ALLEMAND.

M. MANGIAPAN.- M. le Président, nous prenons acte avec beaucoup de satisfaction de la position du groupe socialiste exprimée à l'instant par le premier vice-président de la région.

Sur le devenir de l'opération du PRU des Moulins, je ne suis pas en mesure de donner plus d'informations que celles qui figurent dans le rapport.

J'ai rencontré les équipes de prévention spécialisée qui vont s'installer à Pasteur dans quelques jours, je dis cela devant notre directeur général adjoint, et je veux rassurer M. ALLEMAND, sur l'inquiétude exprimée concernant un certain nombre de quartiers dans lesquels nous n'allons pas aujourd'hui. Vos services, M. le Président, sont en train de réfléchir à cette problématique avec l'association concernée et je soutiendrai aussi cette idée de pouvoir graviter sur d'autres quartiers qui ne sont pas aujourd'hui dans notre périmètre. Je pense que courant 2007 nous aurons la possibilité de donner satisfaction aux habitants de ces quartiers.

En ce qui concerne la maison du département, je me félicite de ce que dit Patrick ALLEMAND et qui va à l'encontre de ce que disait M. ALBIN, qui je crois a une vision assez montagnarde du sujet, une vision de ce qui a pu se faire au niveau d'un certain nombre de cantons ruraux, mais pas la vraie vision des problématiques des quartiers concernés par la politique de la ville, et je suis sûr que Marius PAPI aurait pu donner un avis différent. Dans ces quartiers plus qu'ailleurs, le fait de regrouper les services dans un point déterminé est un avantage pour les usagers. De plus, comme nous l'avons dit tout à l'heure, y mettre un écrivain public sera pour la plupart des familles habitant dans ces quartiers la possibilité de pouvoir faire face à un certain nombre de contraintes administratives.

Sur ce qu'a dit M. ALBIN globalement, nous avons pris acte qu'il n'est pas d'accord avec l'exécution de la loi sur la décentralisation, mais sur le fond de nos dossiers, pas grand-chose a été dit qui irait à l'encontre de ce que nous vous proposons et j'imagine qu'il va se rallier au vote de ses collègues socialistes et soutenir notre dossier.

Un point sur le RMI, M. ALBIN. Ce que vous avez dit est peut-être une vision nationale, basée sur des statistiques nationales, mais cela ne reflète pas la réalité du département des Alpes-Maritimes. Avec nos services de la DILE, nous nous tenons à votre entière disposition pour vous permettre de prendre conscience de ce qui se passe dans les Alpes-Maritimes. Vous parlez du CIRMA comme une aide aux entreprises, ce n'est pas du tout le cas. Nous avons dédié le CIRMA, ce qui explique aussi qu'il n'y en ait pas un nombre démesuré dans ce département, aux publics les plus en difficulté, qui auraient le plus de problèmes pour trouver un emploi et particulièrement dans une entreprise. Vous pensiez que les entrepreneurs dans les Alpes-Maritimes utilisent cela par effet d'aubaine, c'est une erreur réelle. Je pensais qu'on avait déjà démontré, au bout de deux ans, que vous aviez tort et que ce qui est fait est une bonne chose pour ces gens-là.

Quant à votre question sur les allocataires de plus de 50 ans, nous réfléchissons avec les services de M. GROUSSELLE, de M. ANTONIAZZI et avec le cabinet du président, à des mesures que nous pourrions être amenés à prendre dans un avenir proche spécifiquement pour ces gens-là, car il est vrai que passé 55 ans, il est extrêmement difficile de pouvoir retourner vers un emploi dans une entreprise. Et, plutôt que d'agiter le drapeau rouge de la contestation, je souris en disant cela parce que vous savez que j'ai quelques accointances avec le mythe garibaldien qui lui aussi utilisait la même couleur que la vôtre, mais je vous invite à venir participer à nos réunions de travail parce que je crois que nous devons tous ensemble et solidairement trouver des solutions pratiques et pragmatiques pour permettre à ces personnes-là de pouvoir finir leur carrière professionnelle dans la dignité en attendant la retraite qui souvent nécessite d'aller plus loin que 60 ans.

Je ne sais pas ce que fera le groupe communiste, mais j'augure peut-être d'un vote positif.

Merci M. le Président.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je veux préciser en supplément que les conventions de prévention spécialisée viennent d'être renouvelées pour trois ans. Cette nouvelle durée sera aussi consacrée à une réflexion consensuelle menée avec nos partenaires et qui portera sur toutes les questions qui nous ont été posées : durée des conventions (trois, quatre ou cinq ans), taille des équipes (trois éducateurs ou plus), géographie des territoires d'intervention qui doit évoluer avec les nouveaux territoires de la politique de la ville, tranches d'âge de population ciblée (mineurs et jeunes majeurs), articulation de la prévention spécialisée avec les missions locales. Ainsi seront examinées avec l'aide d'un cabinet spécialisé toutes les problématiques posées par la prévention qui sera élargie et modernisée.

La méthode d'évaluation des résultats obtenus sur le terrain sera également revue et c'est donc sur la base de tout cela, M. ALLEMAND, que nous répondrons aux questions légitimes que vous posez.

M. PAPI.- M. le Président, une question à la suite de ce que vous venez de déclarer qui est loin d'être mineure. Peut-on espérer que des avenants puissent être signés au cours de ces trois années ? Trois ans c'est long et je pense que la situation dans certains endroits est suffisamment préoccupante pour qu'on puisse envisager, sur tel ou tel point, des avenants aux conventions signées avec les équipes de prévention.

M. Le Président.- Oui.

M. PAPI.- Merci.

M. Le Président.- Maintenant j'en viens à l'ANRU.

Je ne veux plus accepter d'être le tiroir-caisse, sur les politiques de la ville, de politiques que je ne maîtrise pas. Je suis suspendu systématiquement à ce que telle ou telle communauté d'agglomération demande au conseil général de se montrer solidaire sans qu'on sache comment, pourquoi y être associé.

Je relève qui plus est, lorsque j'ai la cartographie des problèmes qui touchent à l'emploi, à la situation sociale des familles, à la manière dont elles sont placées, qu'il y a des conséquences qui conduisent jusqu'à la ghettoïsation. Il existe des effets de concentration qui ont des retombées sociales considérables, des conséquences aussi en matière de sécurité et de délinquance, et plus particulièrement de délinquance des mineurs. J'ai donc dit : stop.

On n'est pas là pour dire : on rajoute chaque fois qu'on nous le demande. On rajoute pourquoi, comment, où ? Est-ce que cela répond aux politiques que nous menons au conseil général en matière d'insertion, en matière sociale, en matière de développement du tissu économique ? Parmi les politiques que je développe au plan national, j'ai lancé avec Jean-Louis BORLOO un grand appel à projets dans les cités de France pour leurs animations et autres, conjointement à mon ministère et au sien. Ma vision consiste à faire entrer dans les endroits en difficulté, pour casser trente à quarante années d'erreurs commises dans ces quartiers et ces cités, les plus grands architectes, les plus grands urbanistes, les plus grands paysagistes, supprimer du logement pour y mettre de l'activité professionnelle, pour y faire entrer des théâtres, des cinémas, des lieux d'action culturelle et sociale, pour retisser le lien entre les centres urbains historiques et ces quartiers qui ont constitué une véritable fracture ; on en arrive à dire maintenant qu'il y a les quartiers des pauvres et

les quartiers des riches. Je ne veux plus qu'on vive dans ce climat où l'on parle de territoires : c'est en ZUS, c'est en ZEP... Cela veut dire quoi ? Non, il y a des hommes, des femmes, des enfants, des vieillards, des gens qui vivent des situations épouvantables, et parce qu'on est là, on est condamné à être dans un périmètre classé toute sa vie ? Aller en classe maternelle en ZEP, en école en ZEP, en collège en ZEP, en lycée en ZEP ?

Je suis un adepte de la suppression de la carte scolaire, et ce sera un vrai débat au conseil général puisque maintenant on nous décentralise une part de cette compétence. Quand on parle des Moulins ou de la Courneuve, pour prendre d'autres exemples, ce n'est même pas la peine de faire une carte scolaire, ils y sont tout seuls en ZEP. Où est la mixité ? Où va-t-on apprendre à une catégorie de gamins à grandir avec une autre catégorie de gamins pour que certains puissent tirer les autres vers le haut ? Pour moi, une égalité des chances c'est permettre à tout le monde, quelle que soit sa condition sociale, d'être éduqué de la même manière, en donnant les mêmes chances au départ de la vie.

Où le conseil général est associé à cette vision des choses, ou il ne participera plus, en tout cas si ma majorité me soutient et si l'opposition à la limite a des contributions à apporter à cette réflexion. Je veux dire aux collectivités des Alpes-Maritimes que je ne serai plus leur partenaire si je ne suis pas associé à la réflexion globale des choses. C'est la raison pour laquelle j'ai rencontré Jean-Paul ALDUY, le président de l'ANRU, et M. VAN DE MAELE son directeur général, il y a à peu près deux mois. Je ne peux pas admettre, par exemple, que l'Ariane ait été prioritaire simplement parce que chacun a voulu en faire un dossier emblématique, là où les Moulins ne l'ont pas été. Je ne peux pas l'accepter. Chacun vient rouler des mécaniques à l'Ariane, c'est le laboratoire, c'est tout ce qu'on veut, mais il se trouve qu'on vit mieux à l'Ariane aujourd'hui qu'aux Moulins et qu'il y a plus de problèmes concentrés aux Moulins qu'il n'y en a à l'Ariane. C'est une réalité.

Que m'a proposé l'ANRU ? L'ANRU m'a proposé de signer une convention Département/ANRU. Je vous ferai des propositions en commission permanente dans les prochaines semaines pour la signature de cette convention. Nous avons identifié le dossier des Moulins par rapport aux années de retard qui ont été prises, M. ALLEMAND, par rapport à d'autres quartiers du département des Alpes-Maritimes, comme étant le dossier où l'on devait faire le plus d'efforts de rattrapage. Voilà pourquoi ce montant de 30 M€ là où, si je fais l'addition de tout ce qui a été fait sur les années écoulées dans ces quartiers par le conseil général, avec 30 M€ on est en-deçà de tout ce que l'on peut additionner dans les autres quartiers.

Je vous ai donné l'explication du pourquoi et du comment. L'ANRU m'ayant dit : si nous avons une convention signée en matière de politique de développement durable sur ces quartiers avec le conseil général, cela permettra lors du prochain comité d'engagement de proposer d'intervenir aux taux les plus élevés, car tous les départements de France qui ont une convention avec l'ANRU bénéficient de la part de l'Etat des taux d'intervention les plus élevés.

Nous sommes avec nos services en train de négocier le cadre de cette convention dans laquelle seront incluses à la fois Vallauris et Grasse, bien évidemment, et à partir de là, la communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur m'ayant confirmé que sur cette base elle était prête à s'engager sur le projet des Moulins tel qu'il a été défini par notre comité de pilotage au cours des derniers mois, et notamment la démolition d'un certain nombre d'immeubles, l'installation d'un certain nombre d'entreprises à l'intérieur des Moulins pour s'inscrire dans un cadre stratégique de la plaine du Var dont on parlait tout à l'heure, lié à l'opération d'intérêt national, Nice Méridia, le commissariat sur lequel vous vous êtes malheureusement abstenu, M. CUTURELLO, mais dont nous allons lancer le chantier pour 239 policiers, un hôtel de police à mi-chemin entre les Moulins

et Nice Méridia, et le développement global de la plaine du Var entre zones liées à l'agriculture, à l'environnement, aux loisirs, aux congrès, aux affaires, aux sports, etc., en relation avec la communauté de communes des Coteaux d'Azur comme avec la communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur et les chambres consulaires de commerce et d'agriculture.

Je pense que la convention que signera le conseil général avec l'ANRU nous permettra effectivement de ne pas nous engager n'importe comment sur n'importe quel financement, mais de pouvoir participer à ces choix qui relèvent de notre vision des choses, c'est-à-dire des quartiers intégrés à la cité et pas des quartiers qui soient des satellites marginalisés et où tout le monde serait définitivement condamné au mal-vivre là où nous voulons qu'il n'y ait pas de fracture territoriale qui conduise à des fractures sociales telles que nous y assistons, hélas, depuis vingt ou trente ans dans notre pays.

Voilà la réponse que je pouvais vous faire, M. ALLEMAND, sur ce dossier.

Sur ces bases, M. BALARELLO ?

M. BALARELLO.- M. le Président, je voulais dire à M. ALLEMAND qu'il est normal que les Moulins drainent plus de crédits compte tenu qu'aux Moulins il y a 3 000 logements alors que ce n'est pas le cas à Carros, par exemple, où il n'y a que 1 000 logements sociaux.

J'aimerais être consulté sur le comité de pilotage parce que je vous signale, M. le Président, que jusqu'en 1995, date à laquelle j'ai cessé mes fonctions de président de l'OPAM, il n'y a jamais eu de problème aux Moulins et je vous expliquerai, un jour où j'aurai le temps, pourquoi.

M. Le Président.- Malheureusement depuis 1995 il ne se passe plus grand-chose. C'est bien pour cela qu'on va donner un coup d'accélérateur.

Je mets maintenant aux voix les différents rapports.

Le dossier n° 3, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 4, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 5, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste).

Le dossier n° 6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 7, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste).

Le dossier n° 8, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste).

M. Le Président.- Mes chers collègues, il est 12 h 35, je vous propose de suspendre la séance et de reprendre nos travaux à 14 h 30.

La séance, suspendue à 12 h 35, reprend à 14 h 42.

M. Le Président.- Nous nous étions arrêtés au rapport n° 8 ; je vais demander maintenant à M. Philippe TABAROT de bien vouloir nous rapporter le rapport n° 9 sur les aides aux personnes âgées.

9. SOUS POLITIQUE AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES

M. TABAROT.- Pour cette délibération, je rappellerai brièvement en introduction, comme vous le savez tous, que l'acte II de décentralisation nous a confié la définition et la mise en œuvre de l'action en faveur des personnes âgées. La coordination des actions s'effectue dans le cadre du schéma gérontologique que nous avons adopté dans ce même hémicycle le 21 novembre 2005.

A travers cette délibération, une somme de 149 511 700 € est réservée à cet effet, avec une recette de 56 670 200 €.

Ces actions sont regroupées dans trois programmes que je vais essayer de vous présenter rapidement.

Le premier programme est celui de l'hébergement qui représente pour notre département un peu plus de 76 M€ de fonctionnement que nous avons votés ce matin à travers notre budget. Nous participons aux frais d'hébergement à travers l'aide sociale pour 2 500 personnes âgées du département. En outre, 9 000 administrés de ce département perçoivent l'APA en établissement uniquement, il y en a encore plus pour l'APA à domicile.

Ce programme d'hébergement comprend quatre sous-chapitres :

- la participation à l'investissement
- l'adaptation à notre schéma gérontologique
- la tarification des établissements
- le contrôle

Concernant la participation à l'investissement, je rappelle qu'il est possible de le faire et nous le faisons volontiers à hauteur de 20 % dans les établissements associatifs. Il vous est proposé de prévoir en autorisation de programme 2 897 000 € pour différents projets que je ne détaillerai pas mais que vous connaissez pour la plupart : la Croix-Rouge russe de Nice, la Fondation Pauliani à Nice, l'association Jean Dehon à Mougins et l'établissement Campestra qui est transféré de Cannes à Mouans-Sartoux.

Le deuxième aspect, l'adaptation au schéma gérontologique, était une forte demande de notre commission ad hoc puis de notre commission permanente. Je vous rappelle que les promoteurs qui créent ou qui font des extensions de nos EHPAD sont tenus, grâce à notre schéma gérontologique, de proposer un nombre de lits qui ne peut être inférieur à 20 % maintenant - le chiffre de 15 % ou tendant à 15 % à l'époque avait été évoqué, en tout cas maintenant c'est bien 20 % de la capacité totale réservée à un tarif de 50 €/jour afin que, nous le répétons à travers cette délibération, les tarifs soient compatibles avec les ressources moyennes dont disposent les personnes âgées dans le département.

Le troisième aspect est la tarification des établissements habilités à l'aide sociale. Une ordonnance du 1^{er} décembre 2005 donne la possibilité aux établissements qui sont habilités à l'aide sociale, de fixer librement leur tarification sur 50 % de leur capacité, afin d'améliorer les conditions d'accueil et la prise en charge des résidents. Pour autant, et afin que ces tarifs demeurent accessibles aux personnes âgées dans le même esprit de ce que j'ai rappelé précédemment, à la fois non bénéficiaires de l'aide sociale mais qui disposent de revenus peu élevés, nous allons, en concertation avec les établissements, limiter à 20 % cette possibilité.

Enfin, quatrième aspect : le contrôle des établissements. Ces contrôles existent déjà mais nous souhaitons à la fois les amplifier et surtout créer une cellule interinstitutionnelle qui serait composée

de nos services, des services de la DDASS, comme aujourd'hui, mais également des parquets de Nice et de Grasse, de la direction du travail et nous souhaitons aussi faire appel à un cabinet spécialisé qui pourra nous permettre d'assurer de manière très précise et en profondeur un certain nombre de contrôles. Cela se fait déjà dans un autre département français, cela a donné de bons résultats, nous serions le deuxième département français à procéder de la sorte.

Nous passons au programme n° 2 qui concerne le maintien à domicile. Ce programme représente 71 103 700 € dans notre budget, 12 000 allocataires de l'APA à domicile que l'on ajoute aux 9 000 en établissement, 6 500 personnes équipées de la téléassistance et qui bénéficient donc de nos 20 € par mois - c'était une volonté de notre président qui a été mise en œuvre en 2004 -, 500 bénéficiaires de l'aide ménagère et 421 des repas au titre de l'aide sociale.

Pour améliorer encore ces dispositifs, nous vous proposons différentes mesures tant au niveau de l'APA que de la téléassistance.

Concernant l'APA, je vous propose de maintenir le montant initial de leur allocation aux bénéficiaires antérieurs au décret paru le 28 mars 2003. Ce dernier leur étant moins favorable, il vous est proposé de rester, au titre des droits acquis, sur les bases des premiers décrets. Cette mesure peut bénéficier à 1 000 allocataires de l'APA.

Je vous propose également de développer un partenariat avec la Caisse d'assurance maladie qui est en charge des GIR 5 et 6, ainsi qu'avec les CCAS des différentes communes du département - c'était une vraie demande de leur part - afin de pouvoir les rémunérer, et c'est justice, en contrepartie d'un meilleur accompagnement des personnes âgées, notamment les plus fragiles qui sont quelquefois en difficulté pour la mise en place de leur plan d'aide.

En ce qui concerne la téléassistance, je vous propose de porter à cinq ans, et non plus deux ans comme nous l'avons fait en 2004, l'ouverture des droits pour ce dispositif et d'en faire bénéficier également certains retraités qui, certes, sont hébergés en foyer de travailleurs mais qui sont en véritable situation d'isolement.

Le troisième programme est celui des frais généraux : je vous propose de voter 1 395 000 € pour financer nos participations au fonctionnement des différents réseaux gérontologiques et des différents CLIC de ce département.

Enfin, nous avons souhaité raccrocher à cette délibération l'adaptation de nos réglementations à l'ordonnance du 1^{er} décembre 2005 qui supprime les commissions cantonales d'admission à l'aide sociale, dans le but de simplifier les procédures pour tous les usagers. Nous en avons discuté en commission des affaires sociales et, même si certains d'entre vous, et notamment notre ami Gilbert MARY, ont regretté la suppression de ces commissions, je vous propose, en application des barèmes nationaux, de mettre en place un barème départemental encore plus favorable aux familles. Ainsi, comme le faisaient en moyenne les commissions, nous vous proposons de diminuer de 25 % les barèmes nationaux et d'exonérer les petits-enfants de cette obligation dont on se rendait compte qu'elle était à la fois mal comprise et souvent difficile à recouvrer.

Pour les quelques cas susceptibles de poser problème et que vous souhaitez voir aborder après enquête de nos services, nous vous proposons de donner délégation à la commission permanente pour proposer des dérogations à ces barèmes sur la base d'un rapport motivé, établi par nos services, comme le faisait la précédente commission.

Enfin, M. le Président, permettez-moi en votre nom de remercier tous les élus, collaborateurs et présidents des commissions d'aide sociale pour le travail accompli pendant toutes ces années, travail duquel nous nous sommes inspirés pour mettre en place ce nouveau barème.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Quels sont les intervenants ? M. ALBIN.

M. ALBIN.- Merci, M. le Président.

Concernant ce dossier, effectivement il y a un certain nombre de mesures que nous approuvons, que nous partageons, notamment la téléassistance, son extension ; la prise en compte du vieillissement de la personne pour son maintien à domicile nous paraît être une bonne chose. Toutefois, comme nous l'avions évoqué lors de la présentation du schéma gérontologique, et même lors des précédentes commissions permanentes, nous avons ici la traduction parfaite de ce que nous craignons, c'est-à-dire que le choix politique que vous avez fait ne se traduise par un déséquilibre encore plus important entre l'accueil des personnes âgées dans les établissements publics et leur accueil dans les établissements privés.

En effet, sur les 2 200 lits que nous avons décidé d'ouvrir, à ce jour plus d'un tiers sont déjà ouverts et 93 %, soit 727 lits sur les 778 ouverts, ont été attribués aux établissements privés, ce qui veut dire qu'aujourd'hui cette possibilité d'agrandissement, d'élargissement de l'accueil dans le service public se limite à 51 lits, soit 7 % du nombre total des lits. On s'aperçoit qu'effectivement les appétits financiers en matière d'accueil des personnes âgées s'exercent et augmentent de jour en jour.

En revanche, dans le secteur public qui a des tarifs contenus et souvent déjà à la limite du supportable pour une grande majorité de personnes susceptibles d'être accueillies dans ces établissements au regard de leurs conditions de ressources, on s'aperçoit que les difficultés s'accroissent. En effet, malgré les budgets qui leur sont alloués, le prix de journée payé - mais il est difficilement concevable que ce prix augmente - est à la limite du supportable et on s'aperçoit également que dans le cadre des conventions tripartites, le coût de fonctionnement de ces établissements en matière de gestion administrative, c'est-à-dire leur prise en charge en premier lieu, est entièrement supporté par la part hébergement, c'est-à-dire par le résident lui-même. Nous pensons qu'il aurait été opportun, comme nous l'avons déjà demandé à plusieurs reprises, que notre collectivité, pour la part qui lui revient, notamment sur la part dépendance, contribue au financement de l'administration générale de ces établissements, ce qui aurait eu pour conséquence, d'une part, de ne pas accroître la charge supportée par les résidents et, d'autre part, de donner aux établissements publics quelques moyens supplémentaires pour mieux fonctionner et donc de bien prendre en compte les personnes accueillies.

Enfin, vous avez souhaité, et nous avons partagé cette idée, développer l'accueil de jour pour rendre la vie des familles et parfois des conjoints de certaines personnes souffrant d'Alzheimer, plus facile, sauf que cet accueil de jour aujourd'hui est très peu fréquenté pour la simple et bonne raison que le transport des personnes qui doivent être accueillies sur une ou plusieurs journées dans les établissements n'est pas pris en compte. Cela revient à dire que les familles qui ont des parents à placer pour une journée hésitent à le faire car elles ne peuvent amener leurs proches dans ces établissements. Cela se traduit par très peu de fréquentation aujourd'hui dans les maisons de retraite qui ont opté pour cette solution et qui ont réservé quelques places et élargi leurs services à l'accueil de jour. Ce nouveau dispositif est un quasi échec.

S'il y avait une proposition à faire, c'est que notre assemblée se penche sur cette problématique, pour permettre et faciliter le transport des personnes susceptibles d'être accueillies dans ces établissements pour une ou plusieurs journées par semaine.

Voilà ce que nous souhaitons dire mais, sur le fond, ce que nous contestons le plus est la disparité accrue entre le secteur public et le secteur privé résultant du schéma gérontologique que vous avez majoritairement approuvé.

M. Le Président.- Cela ne résulte en aucun cas du schéma gérontologique puisque nous avons retenu dans ce schéma, je le rappelle, toutes vos préconisations, et notamment les 20 % de lits que vous exigiez. Je n'ai cessé de vous répondre de manière récurrente en commission permanente, que je n'ai pas de dossier de demande en lits publics. Je dis oui si vous en trouvez. Faites votre travail, M. ALBIN, mais faites votre travail ! Allez voir les établissements publics et demandez-leur de déposer des dossiers. Si on ne dépose pas de dossier, je ne peux pas donner un feu vert.

Mme BOY-MOTTARD a demandé la parole.

Mme BOY-MOTTARD.- Je vous remercie. J'interviens à la place de Jean-François KNECHT qui aurait été ravi de pouvoir faire cette intervention car il se félicitait d'un certain nombre de choses que nous avons préconisées et que nous retrouvons dans ce rapport. Pour lever tout suspens, je vous le dis, nous voterons bien sûr ce rapport, même si votre politique en la matière est encore ô combien perfectible, mais je pense que vous le savez.

M. Le Président.- M. MOTTARD est admiratif devant votre intervention puisqu'il vous prend même en photo avec son portable ! A mon avis, il est admiratif parce que vous êtes en train de dire que le rapport que je propose est formidable...

Mme BOY-MOTTARD.- Pas tout à fait. Là, vous interprétez !

M. Le Président.- ... et que vous le soutenez de toutes vos forces !

Mme BOY-MOTTARD.- C'est une interprétation extrêmement libre de votre part ! Simplement, c'est normal, vous l'avez rappelé d'ailleurs vous-même, un petit cocorico, à propos de l'adaptation du schéma gérontologique départemental qui fait passer de 15 à 20 % le nombre de lits habilités à l'aide sociale pour donner une autorisation de création ou d'extension, c'est vrai que c'est quelque chose que nous avons soutenu depuis le départ puisque, rappelez-vous, à l'origine dans le schéma, vous étiez plutôt sur une base de 10 %, on a obtenu 15 % et finalement on est arrivé à 20 % à force d'insistance. Preuve s'il en était que nous avons raison et que ce n'était pas une contrainte terrible demandée aux établissements, ceux auxquels on a demandé une mise à niveau parce qu'ils n'arrivaient pas aux 20 % ont pu le faire très simplement, en deux temps trois mouvements, puisque lors de la dernière commission permanente, si je ne m'abuse, on a validé sans les obliger à tout refaire.

M. Le Président.- Tout à fait.

Mme BOY-MOTTARD.- On va dans le bon sens et il faut continuer. Face à une telle facilité, on en vient à se dire que l'on aurait peut-être pu demander 30 %, pourquoi pas, on aurait pu faire encore un peu de surenchère. Dans l'avenir, on pourra aller vers cela.

Toujours dans le même sens, parce que pour l'instant c'est 20 % mais 20 % des créations ou des extensions, peut-être pourrait-on envisager - je sais qu'un certain nombre d'objections avaient été formulées - que ce soit 20 % de l'ensemble des lits même dans

l'hypothèse d'une extension. Là, vous dites 20 % de la capacité totale ; c'est trompeur parce que ce n'est pas de la capacité totale, ce sont des lits supplémentaires qui sont créés. A terme, on pourrait envisager, quand il y a des demandes d'extension, de faire passer à 20 % l'ensemble des lits de l'établissement et, un peu plus tard, ou en même temps, ou le plus vite possible, demander à ce que dans tous les établissements, y compris ceux existants et qui ne demandent pas d'extension, on puisse avoir ce type d'exigence, ce qui permettrait d'éviter d'avoir, comme le soulignait Noël ALBIN, une capacité de 7 % de lits habilités à l'aide sociale.

J'ai confiance, je m'emballe, vu la bonne volonté dont certains ont fait preuve en la matière, je pense que l'on pourra aller plus loin dans ce domaine. Je le souhaite.

Juste un mot pour regretter, mais Philippe TABAROT l'a souligné, que les commissions cantonales d'aide sociale soient supprimées. Je n'ai pas eu l'occasion d'y participer énormément puisque je ne suis pas élue depuis longtemps, mais j'avais trouvé cela très bien car les élus introduisaient un peu de souplesse dans un dispositif qui, lorsque qu'il n'est qu'administratif, peut être un peu rigide. C'est bien, on tient compte du fait que cette jurisprudence de la commission conduisait à des barèmes moins élevés, 25 % en dessous, on prévoit aussi, si j'ai bien lu, que les services pourront proposer à la commission permanente éventuellement des assouplissements dans certains cas, mais cela risque de ne pas être très simple. On avait ce contact direct, c'est un regret. Mais, je vous l'accorde, cela ne dépend pas de notre collectivité puisque c'est une ordonnance de 2005 qui l'a prévu. Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci, Mme BOY-MOTTARD.

Je vais donner la parole à Philippe TABAROT. Encore une fois, ces débats sont très constructifs. Vous aviez demandé que nous portions, dans les critères du nouveau schéma, jusqu'à 20 % de lits permettant l'accession à l'aide sociale, nous avons répondu positivement. Quand on fait le bilan aujourd'hui, on se rend compte que la plupart des établissements privés se sont inscrits dans cette démarche pour faire valider leurs dossiers et je ne peux que m'en réjouir. Mais j'attire votre attention, celle de toute l'assemblée et la vôtre, M. ALBIN, car il faut que vous sachiez qu'aujourd'hui 61 % des lits habilités à l'aide sociale ne sont pas occupés. Philippe TABAROT pourra en parler mieux que moi puisque c'est lui qui a supervisé l'ensemble du dispositif. A un moment, il faudra faire un bilan et une expertise ensemble. Peut-on se permettre de priver un certain nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'aide sociale, de lits mis à leur disposition ou qui ne sont pas mis à leur disposition parce que l'on s'est enfermé dans un critère ? Je dis que c'est formidable parce que les établissements privés se sont conformés aux critères que nous avons imposés, mais 61 % des lits ne sont pas occupés.

M. ALBIN.- Il ne s'agit pas uniquement de cela. Si vous le permettez, en deux mots, il ne s'agit pas uniquement des lits d'aide sociale mais de la tarification appliquée dans un type d'établissements et dans un autre. En clair, dans les établissements publics, la moyenne du prix de journée se situe autour de 50 € ; dans les établissements privés et notamment les lits nouveaux, puisqu'il y a un aspect marchand de la chose, un aspect commercial, le prix pratiqué se situe entre 70 et 80 €. Cela veut dire que de fait cela exclut un certain nombre de personnes qui ne relèvent pas forcément de l'aide sociale mais qui n'ont pas suffisamment de revenus pour accéder à ces établissements. Quand on sait que déjà, aujourd'hui, il faut payer 1 500 € pour être hébergé dans un établissement public...

M. Le Président.- M. ALBIN, on a compris...

M. ALBIN.- C'est la réalité et il n'y a pas que l'aspect aide sociale.

M. ESTROSI.- On vous a compris et M. TABAROT va vous démentir.

M. TABAROT.- Merci, M. le Président.

Permettez-moi tout d'abord de remercier Mme BOY-MOTTARD pour son intervention qui est dans l'esprit qui règne dans la commission ad hoc, et qui nous a permis de faire un certain nombre de propositions qui d'ailleurs ont été retenues par notre assemblée et notre administration et sont présentées dans cette délibération.

Concernant M. ALBIN, je regrette véritablement cette opposition qui est devenue systématique et qui n'est pas fondée par rapport à la politique en faveur des personnes âgées. Pourquoi ? Parce que votre préoccupation, vous nous l'avez dit, c'est l'hébergement. Comment s'opposer à une délibération qui en matière d'hébergement soutient la politique d'investissement des établissements publics et associatifs ? Vous avez vu un certain nombre de dossiers, nous le faisons systématiquement, comme le prévoit la loi, à hauteur de 20 %, qui donnent aussi à ces établissements, je voudrais le préciser, à travers la convention tripartite que nous avons signée avec 86 établissements, des moyens supplémentaires et notamment 643 emplois créés.

De même, nous offrons dans cette délibération la possibilité pour ces établissements, par rapport à la question de l'aide sociale qui a été évoquée, de fixer librement leurs tarifs pour 20 % de la capacité. C'était une demande récurrente, depuis que cette ordonnance est sortie, du syndicat des établissements publics.

Je rappelle également que sur la partie hébergement, cette délibération, comme l'a dit Mme BOY-MOTTARD, nous permet de passer de 15 à 20 % du nombre de lits à 50 €/jour. J'aimerais également préciser qu'elle prévoit de retenir les projets qui comprennent en priorité des places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Le contrôle est indispensable, vous l'avez évoqué plusieurs fois dans cet hémicycle. Nous trouvons pour le contrôle quelque chose de novateur avec tous les partenaires autour de la table.

Vous ne pouvez pas dire qu'en matière d'hébergement cette délibération ne nous permet pas de faire véritablement un pas en avant.

C'est le même cas en matière de maintien à domicile puisque la petite mesure qui est passée inaperçue par rapport au décret de 2003, va permettre à 1 000 personnes dépendantes allocataires de l'APA de ne pas voir leur allocation baisser et aussi de prolonger la téléassistance et de faire gagner trois ans à nos allocataires. Nous avons aujourd'hui 1 500 bénéficiaires de ce procédé.

Je voudrais dire également - et je pense que cela peut vous toucher aussi - que nous autorisons cet équipement afin de sécuriser (nous avons évoqué ce problème lors du schéma gérontologique) les nombreux immigrés vieillissants qui sont dans les foyers Sonacotra et qui ne peuvent pas bénéficier de soins à travers cette téléassistance.

Enfin, nous en avons discuté en commission, je voudrais rappeler le partenariat demandé par les différents CCAS du département et l'UNCAS pour la mise en place de plans d'aide aux CCAS.

Véritablement, on avait sur ce dossier quelques problématiques. Les élus à travers la commission ad hoc, les services à travers un excellent travail et le cabinet du président à travers une écoute régulière nous permettent de présenter une délibération qui, en matière d'hébergement comme en matière de maintien à domicile, va dans le bon sens. Je regrette très sincèrement cette attitude, je le dis une nouvelle fois. Vous avez l'occasion de démontrer sur d'autres sujets que vous

pouvez avoir une opposition constructive, ne restez pas bloqués, parce que vous n'avez pas souhaité voter le schéma gérontologique sur toutes les questions concernant les personnes âgées, jusqu'à la fin du mandat, faites des gestes, montrez que quand notre assemblée va dans le bon sens et quand on fait un certain nombre de propositions, vous pouvez également les accompagner par un vote positif.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Je vous rappelle, M. ALBIN, que des établissements privés avec notre intervention proposent des tarifs inférieurs - vous parlez de 50 € dans le public - à ceux du public. Vous vous apprêtez à voter contre des établissements qui pratiquent des prix d'accession à l'aide sociale inférieurs à ceux du public.

Je demande à Mme LAURIERE de présenter le rapport sur l'aide aux personnes handicapées.

10. SOUS POLITIQUE AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Mme LAURIERE.- Merci, M. le Président.

Mes chers collègues, ce rapport qui concerne notre politique d'aide aux personnes handicapées comprend un certain nombre de mesures sur lesquelles nous devons nous prononcer. Contrairement à ce que prétendait tout à l'heure notre opposition, ces mesures sont généreuses et ambitieuses.

Je dois vous rappeler que le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale est en cours de finalisation ; son élaboration a été réalisée en large partenariat avec les différents services de l'Etat et le secteur associatif, et il sera proposé à notre examen au 1^{er} semestre 2007.

Ce schéma prévoit la création sur cinq ans de plus de 1 000 places avec un engagement financier du conseil général supérieur à 20 M€.

Le premier programme de ce rapport concerne les frais d'hébergement des établissements qui nous incombent, représentant un montant de 49 380 000 M€. Pour ces établissements, il nous est demandé de nous prononcer sur leur financement par dotation globale mensuelle.

Comme il est indiqué dans le rapport, ce dispositif va satisfaire à la fois les établissements et le conseil général qui payait en totalité le prix de journée aux établissements et ces derniers encaissaient, pour le compte du Département, les ressources des personnes handicapées selon les conditions réglementaires, pour les reverser au Département. Désormais, le conseil général mandatera chaque mois une dotation calculée sur le coût réel de prise en charge dû par l'aide sociale, en tenant compte des participations des usagers qui seront intégrées dans le budget de l'établissement.

Le deuxième programme est consacré au maintien à domicile. La prestation de compensation du handicap a été mise en place à partir de juin 2006. Il faut noter que les bénéficiaires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) conservent leurs droits ouverts jusqu'à la date de fin de validité de cette aide et peuvent choisir lors du renouvellement, soit de conserver l'ACTP, soit d'opter pour la PCH. Quant aux 35 bénéficiaires de l'aide complémentaire pour les personnes adultes très lourdement handicapées vivant à domicile, ils entreront progressivement dans les dispositifs PCH.

En ce qui concerne les enfants, nous avons créé à la DM2 2006 une mesure spécifique pour les enfants lourdement handicapés en attente de placement en établissement.

Pour toutes les mesures de maintien à domicile, il est proposé une inscription budgétaire de 23 836 200 M€.

Le troisième programme regroupe des mesures relatives à l'accompagnement social. Le dispositif pour la vie autonome doit être remanié pour être en conformité avec la loi du 11 février 2005. En partenariat avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), nous devons renégocier les conventions avec les organismes gestionnaires des équipes techniques labellisées et il nous est proposé de donner délégation à la commission permanente pour finaliser ce dispositif.

Par ailleurs, il faut prendre acte que les aides techniques que nous financions partiellement pour l'achat des fauteuils roulants et autres matériels techniques seront prises en charge en partie par la PCH et par le fonds de compensation du handicap lorsqu'il sera constitué.

Quant aux structures expérimentales d'accompagnement que le Département des Alpes-Maritimes, précurseur en la matière, avait mis en place, elles sont désormais reconnues par la loi du 11 février 2005 ; le Département participe également aux frais des colonies de vacances des enfants handicapés.

Autres mesures incluses dans ce programme, le financement d'auxiliaires de vie scolaire ; c'est une mesure volontariste du conseil général qui s'engage aux côtés de l'Education nationale pour aider financièrement au recrutement des auxiliaires de vie scolaire. Au total, le programme d'accompagnement social s'élève à 3 214 000 M€.

Le quatrième programme concerne les relations entre le conseil général et la MDPH : notre président nous en a largement parlé ce matin. Je vous demande de bien vouloir autoriser notre président à signer le projet de convention de gestion entre le conseil général et la MDPH afin de finaliser l'organisation de celle-ci ; un crédit de 10 000 € est prévu pour la mise en œuvre de cette convention. Enfin, le fonds de compensation doit être mis en place et il nous est proposé de donner délégation à la commission permanente pour approuver les conventions avec les partenaires qui vont y participer. A la fin du rapport figure le récapitulatif des propositions qui vous sont soumises.

Voilà, mes chers collègues, en attendant notre schéma, les grandes lignes de notre politique départementale des personnes handicapées.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Mme BOY-MOTTARD.

Mme BOY-MOTTARD.- Je voudrais revenir sur quelques points :

Sur la prestation extralégale en faveur des enfants lourdement handicapés qui a pour but de pallier la mise en place tardive de la prestation compensatoire du handicap pour mineurs, c'est une prestation que nous avons créée lors de notre session de novembre mais qui ne doit intervenir d'après la loi qu'en février 2008. Bien sûr, nous sommes favorables à cette mesure, nous l'avons fait savoir, mais au travers de ce que l'on peut lire dans le rapport il me semble que les conditions restrictives d'éligibilité ne sont pas dans la logique développée par la PCH. En effet, la délibération réserve le versement de cette prestation extralégale aux mineurs *en attente d'admission dans un établissement* : c'est ce qu'il est dit très nettement dans le texte.

Or, la prestation de compensation du handicap prévoit d'aider au financement du projet de vie quel qu'il soit, que la famille choisisse le placement dans un établissement ou le maintien à domicile. Cela veut dire qu'en attendant l'entrée en vigueur de la PCH, si les familles optent pour le maintien à domicile elles ne peuvent bénéficier de notre mesure, même si ce maintien à domicile est plus coûteux que le complément de sixième catégorie de la PCH. Alors pourquoi une telle différence de traitement entre les enfants en attente de placement et ceux pour lesquels on a choisi délibérément le maintien à domicile ? Première question.

Second point : lors de la mise en place de la MDPH, j'avais soulevé l'importance qu'il pouvait y avoir à faire intervenir le site pour la vie autonome au sein de la structure. Le rapport de ce jour rappelle le dispositif de la vie autonome, le rôle des ETEL (Equipe technique d'évaluation labellisée) et fait état de la signature d'une convention à venir avec la MDPH. J'aurais aimé savoir si, comme l'envisage la loi de 2005, le SIVA va bientôt intégrer la MDPH renforçant ainsi l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation ? Compte tenu de son expérience, ce ne pourrait être qu'un plus pour le bon fonctionnement de cette structure.

Enfin le troisième point à propos des auxiliaires de vie scolaire : le rapport prévoit d'en augmenter les effectifs, ce qui ne peut que nous satisfaire dans la mesure où nous avons signalé l'insuffisance de leur nombre qui était resté stable alors que le nombre des enfants à accueillir pour une scolarité normalisée était plus grand.

Deux problèmes par rapport à cette question. Je trouve regrettable que ne figure pas, au moins à titre indicatif, à combien d'auxiliaires supplémentaires pourrait s'élever cette augmentation ? Vous en avez parlé dans votre intervention de ce matin mais, dans le rapport, on ne trouve pas ce nombre de 35 évoqué à plusieurs reprises.

Toujours dans l'optique de faire de cette scolarisation des handicapés une réalité durable, il faudrait régler le problème du statut des personnels ; en effet, il s'agit pour les AVS d'un contrat de trois ans renouvelable une fois, qui s'adresse plutôt à des étudiants, ou pour les EVS (Emploi de vie scolaire) d'un contrat d'adaptation à l'emploi qui s'adresse à des jeunes de moins de vingt-cinq ans ayant des difficultés d'insertion et inscrits à l'ANPE. Dans les deux cas, ces emplois sont rémunérés à hauteur d'un SMIC à temps partiel qui ne prend en compte ni les frais ni le temps de déplacement. Il existe un rapport du député UMP Guy GEOFFROY qui devrait vous intéresser, M. le Président, sur la scolarisation des élèves handicapés, rapport qui vient d'être remis le 20 novembre au Premier ministre - qui s'est montré apparemment très enthousiasme - et qui a promis un plan d'action avant la fin de l'année. La proposition phare de ce rapport est la transformation des dispositifs actuels des AVS et des EVS en un nouveau métier d'assistant de vie scolaire, qui serait un vrai métier fait pour durer, avec une formation sanctionnée par un diplôme, pour l'accompagnement des enfants handicapés. Espérons que ce rapport aura des suites mais, en attendant, nous devons nous appuyer sur l'existant, ce que le rapport de ce député admet bien évidemment.

Dès lors, je ne sais pas dans quelle mesure c'est possible, mais pourquoi ne pas aménager la proposition qui figure dans le rapport tout en restant dans le cadre de l'enveloppe prévue ? Ne pourrait-on pas proposer à l'Education nationale une espèce de pool d'auxiliaires de vie scolaire professionnalisées, rattachées aux personnels TOS, mis à disposition des élèves handicapés et ayant une formation spécifique ? Cette formation spécifique dans un premier temps n'aurait pas forcément besoin d'être extrêmement poussée, mais dans les collèges, les élèves quels qu'ils soient - et c'est encore plus net lorsqu'ils sont handicapés - traversent des périodes de crise de l'adolescence qui ne sont pas toujours faciles à gérer. Qu'une formation aille dans ce sens, au moins pour les établissements que nous maîtrisons, les collèges donc,

pourrait être une bonne chose. Je me demande si, à titre transitoire, on ne pourrait pas aller dans cette direction étant donné que, peut-être, il y aura bientôt nationalement un nouveau métier en la matière. Je vous remercie de votre attention.

M. Le Président.- Mme LAURIERE.

Mme LAURIERE.- Concernant la prestation extralégale pour les enfants lourdement handicapés, cela a été une largesse du Département de l'octroyer en supplément ; ce sont des enfants extrêmement handicapés et cette aide permet aux parents de trouver des aides extérieures pour pouvoir *souffler un peu* au niveau de leur vie quotidienne. Les autres enfants handicapés bien sûr reçoivent une allocation handicapée pour l'extrascolaire.

Mme BOY-MOTTARD.- **Simplement par rapport à cette première question, je vous lis ce qu'il est dit dans le rapport : « Une prestation extralégale en faveur des enfants lourdement handicapés bénéficiaires du complément de l'allocation d'éducation spéciale n° 6, en attente de placement dans un établissement » ; ce sont ceux-là qui reçoivent la prestation extralégale. Pourquoi uniquement ceux qui sont en attente de placement dans un établissement ? On peut être extrêmement handicapé et choisir le maintien à domicile.**

M. Le Président.- Mme BOY-MOTTARD, je vais vous répondre.

Aujourd'hui, quelle est la situation dans un domaine que je connais très bien et que je suis personnellement, avec l'aide de Mme LAURIERE ? Je ne connais pas une seule famille dans le département des Alpes-Maritimes, parents d'un handicapé lourd qui ne demandent pas le placement en établissement. Pourquoi ? Parce que les seuls personnels spécialisés à pouvoir leur apporter une réponse sont en établissement ; comme il n'y a pas de place en établissement, afin de permettre à ces familles de pouvoir assurer le quotidien dans l'attente de la création de lits, j'ai souhaité que nous leur apportions une prestation compensatoire par anticipation aux dispositions légales de 2008.

Je vais être très clair avec vous : cela ne me pose aucun problème, si vous le souhaitez, de modifier le rapport pour que l'on dise *toute famille qui a à sa charge un enfant*. Tous sont aujourd'hui en situation d'une demande, tous, il n'y a pas d'exception. Voilà pourquoi nous l'avons formulé comme cela, voilà pourquoi cela me pose d'autant moins de problème de répondre à votre demande et de faire un amendement modificatif qui dise : « *Tout enfant dans cette situation qui reste à domicile et qui est pris en charge par la famille bénéficiera de cette prestation compensatoire* » puisque tous demandent un placement.

Cela ne me pose pas de problème, sachant que pour répondre à ces familles auxquelles on ne peut pas apporter de réponse puisqu'il n'y a pas de place en établissement, de manière extralégale dans le même rapport vous avez notre engagement, mais vous n'y faites pas référence, de nous positionner pour 2 M€ sur un montant total de 3,2 M€ pour la construction de 40 lits à Mougins. Je suis en retour du feu vert de l'Etat (2 M€ du Conseil général et 1 M€ de l'Etat) et je pense avoir l'agrément dans quelques jours ; par anticipation, je vous fais donc prendre cette décision.

Dans un domaine qui ne relève pas de notre compétence, nous allons participer au financement à près de 60 % de la construction d'un établissement et de l'ouverture de 40 lits pour répondre à la demande de ces familles. Pour moi, quel était l'état d'esprit ? Dans l'attente de l'ouverture de cet établissement et pour soulager les familles, que l'on apporte une prestation compensatoire complémentaire à celle de l'Etat. Le jour où cet établissement sera ouvert, si des familles demandent que leurs enfants n'y aillent pas et veulent continuer à les prendre en charge à la maison, je suis d'accord pour que l'on fasse une modification dans le rapport, conformément à votre proposition. Bien évidemment, pour la collectivité c'est moins coûteux de leur donner une prestation

compensatoire et qu'elles assument leurs enfants, mais ces familles savent pertinemment que leurs enfants seront mieux pris en charge en établissement qu'ils ne le seront en famille.

Je propose à l'Assemblée, sur votre proposition, que l'on supprime « *Dans l'attente* » ; cela ne pose aucun problème, sachant que de toute façon tous sont demandeurs d'être en établissement. Notre intérêt, c'est d'obtenir de l'Etat l'ouverture du plus grand nombre de lits possibles pour répondre aux besoins des familles.

Deuxième point : dans le rapport, il est prévu qu'une convention soit signée avec l'Education nationale. J'entends la proposition que vous me faites de discuter avec l'Education nationale, mais nous discutons déjà puisque l'on doit négocier le contenu de cette convention. Je propose donc, Mme LAURIERE, dans la discussion que vous aurez en mon nom avec l'Education nationale, que vous négociez l'opportunité que soient formés des personnels adaptés et que ceci soit prévu dans la convention que nous allons signer, sachant que nous votons en même temps dans ce rapport le financement de 35 auxiliaires de vie scolaire qui sont financées par le conseil général mais que c'est du personnel Education nationale. Tout cela peut donc rentrer dans le cadre de la convention que nous allons signer.

En résumé, voilà la proposition que je vous fais :

- on amende pour supprimer *dans l'attente*,
- dans la convention que vous allez discuter avec l'Education nationale on prévoit bien évidemment que ce personnel soit spécifiquement formé pour apporter des réponses à ces enfants qui sont dans ce type de handicap.

Mme LAURIERE, cela vous convient-il ?

Mme LAURIERE.- Oui bien sûr, très bien, M. le Président ; j'interviendrai.

M. Le Président.- Je passe la parole au Dr HERICORD pour le rapport sur l'aide à l'enfance et à la famille.

11. SOUS POLITIQUE AIDE À L'ENFANCE ET À LA FAMILLE

Mme HERICORD.- Ce rapport définit notre politique d'aide sociale à l'enfance et à la famille. Il a pour objet, d'une part, d'arrêter les mesures prises en application des nouvelles dispositions législatives et réglementaires et, d'autre part, de poursuivre les orientations du schéma départemental conjoint de l'enfance et de la famille.

Il s'agit d'un budget de 84 870 050 € qui est ainsi affecté au financement de la politique d'aide sociale à l'enfance et à la famille, avec une recette de 900 000 €.

Il vous est proposé de donner délégation à la commission permanente pour examiner les conventions à intervenir pour la mise en œuvre du contrat de responsabilité parentale, nouvelle prestation d'aide sociale à l'enfance qui permet un soutien aux parents défaillants face à un enfant signalé notamment par son absentéisme scolaire ou son comportement inadapté.

Il s'agit d'autoriser la poursuite des conventions en cours jusqu'au 31 décembre 2009 avec les trois associations habilitées à exercer les mesures d'action éducative à domicile, afin de permettre la poursuite et la consolidation du travail de ces associations qui a été très positif, réalisé avec les équipes pluridisciplinaire des CAMS au bénéfice de tous les enfants suivis.

Autre mesure, il s'agit de valider les termes de la convention de parrainage permettant à des enfants qui n'ont plus de famille de bénéficier d'un accueil occasionnel chez des parrains, tout en encadrant l'activité de parrainage.

Il s'agit aussi de valider les taux et allocations de l'aide sociale à l'enfance que nous arrêtons chaque année, ainsi que les rémunérations et indemnités versées aux assistants familiaux et ce, en application de la loi du 27 juin 2005 et de ses décrets d'application, en sachant que les taux qui avaient été fixés jusqu'alors par notre assemblée étaient beaucoup plus favorables que la loi, et bien sûr ils le resteront. Deux seules dispositions seront revalorisées à la grande satisfaction des assistants familiaux concernés : il s'agit de l'accueil continu week-end et vacances et de l'accueil intermittent.

Enfin, ultime mesure, il s'agit d'intégrer le règlement départemental d'aide sociale dans un objectif de prévention sociale, d'une part avec les modalités d'intervention des techniciennes de l'intervention sociale et familiale au titre de la PMI, et ce toujours dans un objectif de soutien à la parentalité, et d'autre part avec le financement de la participation laissée à la charge de la famille pour un accueil en crèche et pour l'intervention d'une technicienne d'intervention sociale et familiale après évaluation médico-sociale de la situation.

Vous avez tous lu, je présume, le rapport avec beaucoup d'attention et vous verrez qu'à la fin figure un récapitulatif de toute cette proposition. Je vous remercie d'en délibérer.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? Rapidement, M. ALBIN, car vous avez déjà dépassé votre temps de parole de six minutes.

M. ALBIN.- Au travers de ce rapport, on plonge réellement au plus profond de notre société en jouant la carte de la prévention en matière d'enfance et de protection de la famille, mais nous vous avons déjà alerté à plusieurs reprises concernant le désengagement de la caisse d'allocations familiales pour des actions menées depuis longtemps par les communes et subventionnées de façon conséquente par cette caisse qui avait encouragé ceux qui menaient le plus d'actions à les poursuivre, voire à les développer. Mes collègues maires savent de quoi il s'agit et mesurent les conséquences de ce recul sans précédent de l'engagement de la CAF.

C'est la raison pour laquelle, M. le Président, je me permets une nouvelle fois d'intervenir et d'attirer votre attention pour que notre collectivité, comme elle sait le faire dans d'autres domaines en matière d'engagement volontaire, même si cela ne relève pas directement de sa compétence, puisse venir apporter une aide concrète financière aux communes ou aux groupements de communes qui interviennent dans ce domaine, car il s'agit bien évidemment de compléter les dispositions de prévention que vous avez présentées, en tous les cas de permettre de ne pas réduire ce qui se faisait précédemment en matière d'aide à la petite enfance et de contrats temps libre qui concernent les préadolescents et les adolescents.

M. Le Président.- Pas d'autre intervention ? Je vous remercie. M. GILLY, le rapport n° 12 « santé ».

12. SOUS POLITIQUE SANTÉ

M. GILLY.- M. le Président, mes chers collègues, c'est avec plaisir et satisfaction que je vais vous rapporter la politique départementale en faveur de la santé.

Je voudrais d'abord vous citer quelques grands axes de cette politique :

- l'adaptation à notre région, avec ses caractères démographique et géographique, de la politique nationale contre le cancer et contre les tendances addictives ;
- notre volonté unique en France de vouloir doter les professionnels médicaux d'un appareillage, d'un équipement moderne, efficace pour la recherche, le diagnostic, le pronostic, la prévention des affections ;
- enfin, nous avons un grand souci : l'équité de l'accès aux soins.

En qualité d'ancien de la faculté de médecine, ancien hospitalier et rapporteur des professionnels de santé, je peux vous dire la grande satisfaction des professionnels de santé, mais c'est aussi, par de vers eux, la population de notre département qui est concernée, car hélas une grande partie de cette population sera sans doute des patients.

Je vais décliner cette politique départementale.

Le premier programme est celui des missions déléguées dans le domaine de la santé. Des missions qui étaient confiées au Département ont été transférées à l'Etat mais celui-ci nous les a encore déléguées, en particulier les vaccinations dont la vaccination antituberculeuse très importante car il y a une émergence de cette affection.

Je citerai bien sûr la prévention des cancers que nous poursuivons avec l'information, notamment le cancer du sein grâce à l'action du « Bus Info Cancer » et le kiosque d'information à Cap 3000.

Je citerai aussi les attitudes et les tendances addictives : nous avons mis en place un organe d'information, le « Bus Santé Jeunes Info Drogue » mis en service en septembre 2006 et qui va poursuivre son activité dans les collèges.

Dans ce domaine, il faut ajouter la lutte contre le moustique « aedes albopictus » qui a envahi notre région, qui a atteint Antibes ; on ne pourra pas l'éradiquer mais on pourra peut-être maîtriser sa prolifération. Il est donc important de connaître ses gîtes.

Le deuxième programme important, unique en France, est l'appel à projets santé pour lequel nous consacrons tous les trois ans 5 M€ et qui a conduit à lancer 27 projets retenus. Je voudrais citer parmi eux un équipement très important, le Cyberknife dont parlait le préfet en disant que nous sommes les seuls en France à l'avoir : cela permet l'éradication, la radiothérapie d'une lésion très fine, très petite (0,5 cm²) quelle que soit sa position dans le corps, l'irradiation étant indépendante des moments de la respiration, si bien que non seulement il y a une action bénéfique importante au niveau de la lésion mais aussi la protection des tissus sains.

Le troisième programme vise la poursuite des actions de télémédecine à travers la plate-forme « médecin@pays » qui permet de pallier l'isolement des professionnels de santé du haut pays grâce à l'accès à des centres de ressources et à des échanges confraternels.

Le quatrième programme est le pôle d'excellence rural « santé et technologies » qui a obtenu sa labellisation le 8 août 2006 et pour lequel il est prévu une somme de 50 000 € destinée à financer des équipements pour les maisons de santé rurales et des projets de télétransmission pour la télévigilance et l'expérimentation.

Dans le cinquième et dernier programme sont regroupés l'ensemble des crédits permettant aux services d'assurer leurs missions dont les acquisitions de vaccins, de médicaments et d'études. Dans

ce programme figurent trois mesures entièrement nouvelles, nous sommes la deuxième région à appliquer cette action qui vise à lutter contre la désertification médicale du moyen et du haut pays.

La première mesure pour inciter les médecins à s'installer dans le moyen et le haut pays consiste à allouer des bourses à des étudiants médecins, infirmiers ou kinésithérapeutes. En contrepartie, il sera demandé à ces jeunes de s'installer dans des secteurs déficitaires pour cinq ans. Les montants envisagés sont de 500 €/mois pour les étudiants, infirmiers ou kinésithérapeutes en dernière année et de 1 000 € pour les étudiants en médecine à compter de l'entrée en troisième cycle. Je répète qu'il n'y a que deux régions en France à le faire.

La deuxième mesure d'aide à l'installation vise la prise en charge de la moitié du coût des équipements des cabinets des professionnels de santé, plafonnée à 8 000 € pour les médecins et 6 000 € pour les infirmiers. Je dois dire qu'actuellement l'installation d'un médecin est coûteuse, même simplement la télétransmission du dossier médical qui se fait à travers la carte Vitale. Une commission spécifique sera chargée de la mise en œuvre et du suivi de ces mesures.

Enfin, faciliter l'exercice professionnel : il s'agit de prendre en charge les frais spécifiques générés par l'utilisation de la bande passante satellite nécessaire pour le fonctionnement de la télémédecine dans les maisons de santé rurale, les établissements sociaux et médico-sociaux du moyen pays.

Autrement dit, il y aura une médecine performante et moderne dans tout le territoire et cela, M. le Président, grâce à notre action. J'en suis très satisfait.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ?

Il n'y en a pas. Je vais donc maintenant mettre aux voix l'ensemble de la politique d'aide sociale.

Le dossier n° 9, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste).

Le dossier n° 10, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste).

Le dossier n° 11, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste).

Le dossier n° 12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- Je souhaiterais passer immédiatement au rapport 65 sur les infrastructures routières. M. THAON est-il là ? Il n'est pas là, alors tant pis. Nous allons reprendre le cours normal des choses. Je voulais que nous présentions ce dossier avant qu'il fasse nuit, vous comprendrez tout à l'heure pourquoi. Nous abordons la politique aménagement et développement du territoire et je passe la parole à M. LORENZI pour les rapports 13 et 14.

Je demande à chacun d'être le plus synthétique possible. Les rapporteurs sont censés connaître leurs dossiers par cœur. Tout a été présenté en commission, ce n'est pas la peine de revenir deux fois dessus, commission plus séance plénière, chacun sachant de quoi il s'agit.

13. SOUS POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

M. LORENZI.- M. le Président, sous votre impulsion, l'année 2007 sera celle d'une dynamisation et d'une multiplication sans précédent d'opérations concrètes et innovantes en ce qui concerne le développement durable et l'environnement. Le budget s'élève à 22 648 153 €, en augmentation de plus de 2 200 000 €, soit plus de 10 %, bien que les salaires des forestiers-sapeurs

de 6 050 000 € soit, à compter du 1^{er} janvier 2007, intégré dans le budget de la sous politique ressources humaines. A travers vingt actions, il répond aux obligations qui s'imposent au conseil général dans le cadre de ses responsabilités, notamment aux exigences de sécurité vis-à-vis de ses usagers.

Ces actions sont les suivantes :

- la création de trois parcs naturels départementaux
- l'extension de trois parcs existants
- la préfiguration de deux futurs parcs
- le lancement d'un réseau coordonné d'écoles de l'environnement
- des aménagements thématiques dans tous les parcs naturels départementaux
- la création d'un circuit prestigieux de randonnées « les balcons du Mercantour »
- l'intégration de Force 06 au sein des services départementaux
- la mise en place de la norme HQE dans les bâtiments du conseil général
- le lancement du bilan carbone
- le lancement du plan climat territorial
- la mise à disposition de vélos de service avec ou sans assistance électrique
- l'organisation du covoiturage au niveau du département et du centre administratif
- la conservation du patrimoine routier avec la mise en œuvre de préconisations plus respectueuses de l'environnement
- l'utilisation expérimentale de biocarburant pour le parc de véhicules du conseil général.

Dès 2004, en plaçant la protection de l'environnement dans les dix défis du département, vous avez souhaité, M. le Président, engager l'action pour assurer le bien-être de la population des Alpes-Maritimes. Aujourd'hui, cette démarche s'avère indispensable et urgente et notre collectivité, à son échelle, doit prendre sa part dans ses propres champs d'action pour faire face aux périls écologiques et climatiques qui menacent la terre.

C'est pourquoi, avec un budget en augmentation de plus de 10 %, il nous est proposé de produire un effort sans commune mesure par rapport aux années antérieures au travers de la définition de programmes d'actions ambitieux.

En conclusion, il nous est demandé de bien vouloir adopter l'ensemble des propositions et des orientations contenues dans le présent rapport.

M. Le Président.- Je vous remercie. Le rapport suivant, s'il vous plaît.

14. PROGRAMME ESPACES NATURELS - PAYSAGES

M. LORENZI.- Ce rapport a pour objet de valider les actions nouvelles en 2007 et de donner délégation à la commission permanente pour valider les termes des conventions et les modes de dévolution des marchés à passer dans le cadre des actions mises en œuvre au travers du programme « espaces naturels et paysagers ».

M. Le Président.- Je vous remercie. M. GINESY, pour le rapport n° 15.

15. PROGRAMME FORÊT

M. GINESY.- M. le Président, mes chers collègues, le rapport n° 15 a pour objet la politique 2007 concernant le programme des forêts.

La protection des forêts : nous savons que le département des Alpes-Maritimes est particulièrement sensible aux risques d'incendie et que le conseil général s'est investi depuis de nombreuses années dans une politique dynamique qui a démontré son efficacité. Je vous propose le maintien du dispositif « forestiers-sapeurs » au travers de Force 06 et la reconduction des OPAPE (opérations programmées d'amélioration et de protection de l'environnement). Je vous propose pour cela de donner délégation à la commission permanente pour étudier les candidatures aux OPAPE et les financements afférents, ainsi que le renouvellement pour une période de trois ans des conventions qui arrivent à échéance. Ce renouvellement sera réalisé à budget constant.

Il est proposé par ailleurs de maintenir notre partenariat avec Météo France et le travail que nous faisons en collaboration avec l'Entente interdépartementale en vue de la protection de la forêt et de l'environnement contre l'incendie.

Le deuxième axe de ce rapport « forêt » est la filière bois. Dans le département des Alpes-Maritimes, la couverture forestière représente 225 000 hectares, soit 53 % de son territoire. Malgré les efforts mis en œuvre par le Département, notamment en matière de bois énergie, les volumes de bois vendus annuellement restent très inférieurs aux volumes potentiels susceptibles d'être récoltés.

Compte tenu de l'importance des enjeux économiques et environnementaux liés en particulier au vieillissement des peuplements, le Département a décidé, lors de la DM1 2006, dans le cadre de la deuxième vague d'appel à projets « pôle d'excellence rurale », de porter la candidature du pôle intitulé « Alpes-Maritimes, montagne d'excellence : filière bois ».

Le PER filière bois est inscrit au programme 2007 au titre des actions sanitaires mais aussi au titre des partenariats que nous menons depuis de nombreuses années avec les acteurs de la filière, que ce soit avec la forêt privée ou avec la forêt publique et le soutien à l'Association des communes forestières et pastorales des Alpes-Maritimes (ACOFOR 06) présidée par notre collègue Gaston FRANCO, relais de notre politique départementale, ainsi qu'avec l'interprofession Fibois et les entreprises concernées.

Je vous propose de valider l'ensemble des actions et des crédits correspondants nécessaires à la mise en place de la politique départementale et de donner délégation à la commission permanente pour :

- suivre les éléments nécessaires à la mise en œuvre, à la poursuite et au renouvellement de ces actions ;
- examiner le mode de dévolution des marchés ;
- étudier les termes et valider le projet de statuts avec l'Entente interdépartementale ;
- solliciter les subventions au taux maximum de la Région, de l'Etat et de l'Europe au titre du programme « forêts ».

M. Le Président.- Je vous remercie. M. LORENZI, les rapports 16, 17 et 18, s'il vous plaît.

16. INTÉGRATION DE FORCE 06

M. LORENZI.- M. le Président, ce rapport a pour objet l'intégration de Force 06 dans les services départementaux. Il est proposé à cet effet d'approuver les termes du protocole cadre avec l'Etat ainsi que la convention d'encadrement avec l'Office national des forêts, et de donner délégation à la commission permanente pour valider les termes des autres conventions à intervenir dans ce cadre.

17. PROGRAMME EAU ET MILIEU MARIN

M. LORENZI.- Le rapport 17 a pour objet d'entériner les actions nouvelles 2007 et de donner délégation à la commission permanente pour valider les termes des conventions et les modes de dévolution des marchés à passer dans le cadre des actions mises en œuvre au travers du programme « eau et milieu marin ».

18. PROGRAMME DÉCHETS, ÉNERGIES RENOUVELABLES, AIR

M. LORENZI.- Le rapport 18 a pour objet de présenter les actions nouvelles 2007 et de donner délégation à la commission permanente pour approuver les termes des conventions et les modes de dévolution des marchés à passer dans le cadre des actions mises en œuvre au travers des programmes « déchets, énergies renouvelables et air ».

M. Le Président.- Je vous remercie. Qui demande la parole ? M. ALBIN.

M. ALBIN.- M. le Président, concernant Force 06, je pense qu'ici tout le monde reconnaît le travail efficace et précieux accompli par les forestiers-sapeurs, par Force 06. Aujourd'hui, un premier pas est franchi puisqu'ils font partie intégrante de notre collectivité. Restent en suspens deux points. Il me semble que pour reconnaître totalement le travail qu'ils effectuent et pour les intégrer convenablement dans notre administration, il conviendrait de satisfaire la demande que nous avons formulée depuis longtemps, c'est-à-dire de les intégrer et de leur donner le statut de la fonction territoriale. Second point, il serait bon que très rapidement les agents qui encadrent les différentes unités soient aussi des agents du conseil général, c'est-à-dire que, comme cela s'est passé pour la DDE, ils rejoignent notre administration. Cela éviterait un conflit entre l'autorité organisationnelle et l'autorité fonctionnelle.

Il reste ces deux petits pas à faire pour qu'ils soient entièrement considérés comme des agents territoriaux au service de la population et du département.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Je souhaitais intervenir sur l'ensemble des dossiers « développement durable » et « environnement », vous comprendrez pourquoi. Je sais que vous êtes pressé...

M. Le Président.- Non, c'est un des dossiers phares de notre séance.

M. VINCIGUERRA.- J'entends bien, M. le Président, mais si vous voulez faire passer le rapport n° 65 d'abord, je peux intervenir ensuite si vous le souhaitez.

M. Le Président.- Non. Simplement, il est 16 h, quelle serait la durée de votre intervention ?

M. VINCIGUERRA.- Cinq minutes.

M. Le Président.- Alors allez-y.

M. VINCIGUERRA.- Mes chers collègues, mon cher président, restons traditionnels, d'autant que vous avez dit ce matin que j'étais honnête ; je crois complètement à votre honnêteté et, sur le budget social, vos chiffres sont bons mais ils s'appliquent aux charges brutes et mes chiffres sont bons mais ils s'appliquent aux charges nettes, compte tenu des prélèvements faits sur les populations. Juste une mise au point. La différence entre charges brutes et charges nettes rééquilibre dans le sens inverse le pourcentage du département par

rapport au pourcentage national. On peut en discuter, ce n'est pas capital, c'est juste que l'on est un peu au-dessus dans un cas et un peu en dessous dans l'autre.

Cette remarque faite, tout le monde sait que je suis parfois considéré, à tort je vous rassure, comme le président fondateur du très officieux club des fans de gauche de Christian ESTROSI ! Il faut savoir que plusieurs fois les Renseignements généraux m'ont demandé quelle était votre position sur tel ou tel sujet environnemental. C'est vous dire, je supplée les défaillances de votre cabinet !

M. Le Président.- Je vous en supplie, M. VINCIGUERRA, ne le dites pas publiquement ! Cela va vous poser des problèmes et cela va m'en poser aussi. Que cela reste entre nous !

M. VINCIGUERRA.- Je dis que c'est à tort que l'on dit cela, au point que je ne sais pas si vous ne devriez pas adhérer aux Verts et moi à l'UMP ! Il est vrai que pour vous, le désordre apparent des Verts peut avoir quelque chose de décourageant.

M. Le Président.- Confiance pour confiance, j'ai débattu avec M. BENAHMIAAS qui a d'ailleurs beaucoup de respect pour vous et pour qui vous êtes une référence, il m'a dit : « J'ai eu du mal à accepter de débattre avec vous parce que sur le développement durable je n'ai pas osé en parler tellement vous êtes meilleur que nous, et sur les transports, le seul sujet que j'ai osé aborder avec vous, je dois dire que l'on a quelques faiblesses par rapport à ce que vous proposez, et je sais par Jean-Raymond VINCIGUERRA que vous avez plutôt des positions assez harmonisées l'un et l'autre ». Il m'a dit ceci : « J'aurais préféré que l'on m'invite face à quelqu'un d'autre sur France 3 régional que face à vous ».

M. VINCIGUERRA.- Il ne fallait pas qu'il accepte, c'est tout. Pour être clair, personnellement je n'adhérerai pas à l'UMP, c'est l'ordre très strict qui y règne qui me démotive. C'est un rêve brisé !

M. Le Président.- Je ne vous le demande pas d'ailleurs, vous m'êtes tellement plus utile chez les Verts !

M. VINCIGUERRA.- Absolument. Je crois que vous êtes sincère dans votre engagement environnemental. Je ne dis pas cela pour avoir constaté votre soutien à Nicolas HULOT puisque tout le monde le soutient en ce moment. Je verrais plutôt dans ce soutien la reconnaissance par l'expert...

M. Le Président.- Cela fait vingt-cinq ans que je le soutiens. Je vais vous raconter une anecdote...

M. VINCIGUERRA.- Mon intervention va durer à cause de vous !

M. Le Président.- Cela ne fait rien, c'est tellement passionnant.

M. HULOT a commencé il y a vingt-cinq ans sa carrière de journaliste ou d'animateur dans l'audiovisuel, dans une émission sur Radio Monte-Carlo qui s'appelait *La poignée dans le coin* et j'étais régulièrement son invité. Depuis, nous avons progressé ensemble, lui dans l'audiovisuel, moi dans le monde de l'écologie au plan politique. Voilà, on peut partager les mêmes convictions pour la planète mais nous, c'est durable pour de bon, cela fait vingt-cinq ans que l'on s'inscrit dans une relation durable en faveur du développement durable.

M. VINCIGUERRA.- C'est d'autant plus durable que l'opération de communication menée à l'heure actuelle par Nicolas Hulot vise à mon avis à vider de toute substance une campagne écologiste, donc quelque part cela vous rend service et je comprends que vous le souteniez.

Mais passons. Personnellement, je ne fais pas partie des fervents soutiens de Nicolas HULOT.

Je vous disais que je vous croyais sincère mais je pense que vous êtes peu suivi sur les domaines les plus sensibles du département, je dis bien peu suivi, et c'est sur ces domaines là qu'il il faudrait une intervention énergique et très claire du département. Sur les politiques de l'eau, de la forêt, des espaces naturels sensibles, les parcs départementaux, Force 06, rien à dire, nous les voterons, mais il est trois sujets qui me paraissent dominants : le choix de la haute qualité environnementale pour les bâtiments départementaux, la desserte en électricité et la maîtrise de l'énergie, et surtout la politique des déchets.

Je passe rapidement sur la politique HQE. La commission ad hoc a siégé une fois. A sa suite, un maître d'ouvrage délégué a été recruté, la commission ne l'a jamais rencontré. Cela me gêne énormément. C'est d'autant plus regrettable qu'un projet de charte lui a été demandé et qu'il aurait été intéressant que la commission ad hoc en discute avec lui. Je trouve anormal que l'on charge un maître d'ouvrage délégué de rédiger une charte et que la commission qui a été fondée pour superviser cette charte ne le rencontre pas. Or, nous avons débattu de ce sujet lors de la première réunion de la commission, en mai, et depuis plus rien.

Sur la desserte en électricité et la maîtrise de l'énergie, je vais passer beaucoup plus rapidement sur la structure de réflexion créée sur ce sujet : elle ne s'est jamais réunie. Or, il y a là un problème politique important pour ce département. Un vrai problème se pose suite au jugement du Conseil d'Etat sur le projet de ligne THT Boutre/Carros. Si nous nous étions effectivement réunis, je suis sûr que nous aurions pu produire un rapport bien plus consistant que celui qui nous est proposé aujourd'hui et qui se contente d'enfoncer une série de portes ouvertes, ouvertes depuis déjà plusieurs années.

Personnellement, je ne suis pas très content de ce rapport n° 18, mais si l'on y rajoute la politique des déchets, alors là, cela vire à mon avis à la catastrophe, car c'est le domaine d'intervention où l'implication du département est la plus nécessaire. C'est un sujet qui est de notre compétence, sur lequel le conseil général a pris des positions que je trouve parfaitement respectables et estimables. Or, lors de la commission permanente du 21 avril 2006, nous avons adopté une délibération qui donne au conseil général la responsabilité de créer la commission consultative d'élaboration du plan. Cette commission a été créée le 4 décembre. Dans cette même délibération, une étude d'actualisation des éléments du plan a été votée. J'avais demandé d'y adjoindre une étude sur la définition départementale du déchet ultime, définition qui nous sera très utile pour communiquer avec les populations sur le problème des décharges, plus exactement des centres d'enfouissement technique. Vous avez accepté d'adjoindre cette proposition à l'étude que nous avons commandée. Je n'ai pas vu que ce volet d'étude ait été rajouté dans le rapport transmis au contrôle de légalité. N'ayant pas vu non plus le cahier des charges de l'étude qui a été commandée, je ne sais pas si ma demande, que vous aviez acceptée, a bien été traitée comme vous en étiez convenu.

Ce même rapport, adopté en avril 2006, a créé l'observatoire des déchets qui associe les services du conseil général et les maîtres d'ouvrage compétents en la matière. Je ne sais pas si les représentants du conseil général à la commission du plan sont associés ou non à cet observatoire. Je me pose la question car je n'ai jamais été invité à une des réunions de cet

observatoire. Au surplus, je me demande si cet observatoire a bien fonctionné puisque, entre autres, ledit observatoire avait pour mission de présenter un rapport annuel sur l'application du plan des déchets ; je n'ai pas vu ce rapport annuel. Il serait sans doute intéressant de disposer de ce rapport à l'heure où certaines collectivités s'appêtent à lancer des investissements qui sont contraires au plan et aux orientations du conseil général des Alpes-Maritimes.

Par ailleurs, cet observatoire avait mission de créer des sous commissions thématiques pour faire des propositions. A ce jour, pas une seule sous commission thématique n'a été créée. Cela aurait eu pourtant quelque utilité, car cela aurait permis de réaffirmer la position du département sur l'incinération ou la maîtrise d'ouvrage des centres d'enfouissement technique. En tout cas, la réaffirmation de ces priorités départementales est totalement absente du rapport présenté à notre vote aujourd'hui.

M. le Président, vous nous avez reproché de communiquer sur les politiques du conseil général et de les faire nôtres, mais par ailleurs vous avez vous-même reconnu que, bien souvent, nous avons enrichi ces politiques de nos propositions. Les deux phrases mises bout à bout montrent que vos propos sont un peu contradictoires. Comment pouvez-vous nous reprocher de soutenir des politiques que nous enrichissons ? Nous ne faisons finalement que mettre en valeur ce que nous apportons de positif dans la politique du département. Tout ce que nous demandons c'est de pouvoir continuer à enrichir la politique départementale avec nos propositions et, corrélativement, de communiquer sur ces politiques enrichies.

Lors de la DM2, je vous ai demandé de faire vivre un lieu, si possible la commission de l'écologie, où l'on pourrait disposer du temps nécessaire pour approfondir la démarche de développement durable. Vous sembliez y être favorable. Je m'attendais à ce que cela se fasse entre avril et décembre, cela n'a jamais eu lieu. J'y ai cru, j'ai sans doute été naïf, j'en ai rêvé, ESTROSI ne l'a pas fait.

M. Le Président.- Sur le HQE, il y a eu un accord de principe d'adhésion à l'association HQE, le PEDD a rédigé un projet de cahier des charges en vue de lancer une consultation afin de retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage pour élaborer cette charte.

M. VINCIGUERRA.- Je ne l'ai pas vu.

M. Le Président.- Vous ne l'avez pas vu puisqu'il n'a pas été désigné.

M. VINCIGUERRA.- Je n'ai pas vu le cahier des charges.

M. Le Président.- Justement, vous allez maintenant élaborer ce cahier des charges. Ce projet sera envoyé dès cette semaine à l'ensemble des membres du comité et notamment aux élus, messieurs LUCA, FRANCO, GUEGUEN, VINCIGUERRA et CALZA. Cette semaine vous sera soumis le cahier des charges et vous y ferez les amendements nécessaires.

Dans ce rapport il n'y a pas d'élément concernant la desserte énergétique mais des éléments sur les énergies renouvelables. Lors d'une précédente commission permanente, il y a huit ou quinze jours, j'ai proposé la création d'une commission commune interdépartementale entre la commission de l'écologie du conseil général des Alpes-Maritimes et la commission de l'écologie du conseil général du Var pour débattre du problème de la desserte de la THT. J'ai pris attache entre-temps avec le conseil général du Var et une réunion se tiendra début janvier.

Vous en parlez comme si cela faisait un an et demi ou deux ans qu'on en débat. Je vous rappelle que la décision du Conseil d'Etat date de quelques mois. Je veux d'ailleurs vous remercier, à cette occasion, parce que vous avez largement contribué auprès des associations à expliquer dans le débat public le choix que nous avons fait ensemble, puisqu'on arrivait à réduire la traversée du Verdon de deux lignes à une ligne, cela me semblait être un choix plutôt raisonnable ; vous l'avez soutenu, encouragé, vous avez fait des propositions. Le Conseil d'Etat en a jugé autrement. Aujourd'hui, il faut trouver d'autres solutions. Certaines nous sont proposées par RTE et compagnie, et je suis plutôt inquiet sur ce qui nous est proposé. On est arrivé il y a quelques jours à une décision commune, que vous avez validée en commission permanente, quant à cette commission interdépartementale, Lionel LUCA et son homologue varois la réuniront début janvier.

Reste le dossier du traitement des déchets. Je vous donne raison. Aucun comité de pilotage n'a été constitué à ce jour parce que la nouvelle commission consultative du PEDD n'a pas encore été réunie. M. VINCIGUERRA, en vous disant cela je vous donne raison, je regrette que ce comité de pilotage n'ait pas été créé. Je regrette que l'on n'ait pas fait appel à l'observatoire. Je pense que l'on a fait beaucoup de choses en termes d'environnement, malheureusement je ne suis pas toujours satisfait de certains domaines qui n'ont pas avancé au rythme où je le souhaitais. Et là, votre intervention me motive pour donner un coup d'accélérateur afin de rattraper notre retard et que l'on réunisse au plus vite le comité de pilotage, d'une part, et d'autre part que l'on demande à l'observatoire de nous apporter les éléments dont nous avons besoin pour permettre au comité de pilotage de prendre des décisions, ou en tout cas d'orienter les décisions du conseil général.

Je vous remercie pour cette intervention qui me paraît parfaitement légitime. La vie politique ne consiste pas à répondre à des gens qui nous paraissent compétents dans le domaine « vous avez tort, on a toujours raison », etc. Je crois que sur les deux autres domaines il y a une réponse justifiée qui s'inscrit dans un calendrier parfaitement défini, pour l'instant on le suit et on le respecte. Sur le troisième point, on est en retard sur le calendrier et le président du conseil général vous dit : M. VINCIGUERRA, merci de m'avoir alerté, je vais agir pour que nous rattrapions ce retard le plus rapidement possible et que nous puissions réunir à la fois le comité de pilotage et faire appel à l'observatoire dans les conditions que vous venez de proposer. Voilà ce que je voulais vous répondre en vous remerciant.

M. KNECHT, en vous souhaitant la bienvenue et en espérant que le décalage horaire ne vous ait pas trop perturbé, vous nous avez beaucoup manqué ce matin, vous avez la parole.

M. KNECHT.- Effectivement, M. le Président, comme vous l'avez dit ce matin et comme vous l'indiquez de nouveau à l'instant, je reviens d'une semaine au Bénin où j'étais en mission humanitaire dans le cadre d'une formation et d'un séminaire sur le micro crédit et le micro développement, dans le cadre d'un partenariat très intéressant avec l'Office international de la francophonie dont j'aurai l'occasion d'expliquer aux uns et aux autres toutes les leçons que l'on peut en tirer et tout ce que l'on pourrait le cas échéant faire de supplémentaire.

Il n'y a pas de décalage horaire puisque Cotonou et Paris sont sur une verticale, il y a trois raisons pour lesquelles je suis arrivé en retard ce matin.

M. Le Président.- Ne vous justifiez pas, vous êtes là, c'est très bien.

M. KNECHT.- Je ne le justifie pas, je l'explique et je l'agrémente.

M. Le Président.- La seule justification que vous pourriez avoir c'est d'avoir souhaité éviter l'intervention de M. CUTURELLO.

M. KNECHT.- Loin s'en faut. La première raison est une question d'organisation des vols qui a fait que je n'ai pu arriver qu'à midi. Les deux autres raisons sont peut-être moins à votre avantage dans la mesure où j'avais prévu et j'avais à cet effet laissé ma voiture devant le lycée hôtelier, avec un costume pour me changer, et c'est là où l'on voit les limites de l'efficacité du ministère de l'Intérieur : ma voiture a été fracturée et on m'a volé mon costume et tout ce qui allait avec. Par contre personne ne m'a volé les dossiers de la séance !

Autre raison, en redescendant de chez moi, la conjonction des ex-futurs ou des futurs ex-travaux du stade et des travaux sur la 202 fait que lorsqu'on descend des collines niçoises on tombe dans un labyrinthe inextricable, à telle enseigne que, entre la traverse des Arboras et le conseil général, là où il fallait autrefois deux minutes, il en faut vingt maintenant. Je tenais à vous signaler cette situation qui interpelle, surtout au mois de décembre et au moment des fêtes, alors qu'il y a affluence vers les zones commerciales. De ce point de vue, cela ne me semble pas une grande réussite.

Ceci dit, je voudrais revenir un instant sur la délibération qui traite de la forêt pour répondre notamment à la présentation du vice-président GINESY.

Sur le constat d'abord et sur l'autosatisfaction un peu facile sur le nombre d'hectares qui ont brûlé, autant sinon plus que d'autres, je ne peux moi aussi que me féliciter du peu de surfaces qui ont brûlé en 2006, certes, mais sachons quand même que tout cela est hautement fragile et lié à une série de circonstances météorologiques plutôt favorables. Malheureusement, l'histoire des feux sur les trente dernières années en région PACA montre que l'on n'est jamais à l'abri de mauvaises, voire de très mauvaises surprises. Donc se féliciter que la forêt brûle moins, certes, dire que c'est la conséquence de l'efficacité d'un certain nombre de grandes politiques publiques, je serais plus prudent en la matière.

Sur le fond, en ce qui concerne les OPAPE, nous approuvons bien entendu le principe et les modalités de ces opérations, encore que je souhaiterais attirer l'attention de l'assemblée départementale, en ma qualité de secrétaire général de l'institut de la forêt méditerranéenne, sur le fait que le nombre d'hectares et de sites traités par les OPAPE ou par des opérations équivalentes reste encore très insuffisant eu égard au nombre et surtout aux surfaces des sites incendiés dans le département pour lesquels soit en matière de prévention ou de traitement avec incendie, on n'est peut-être pas encore tout à fait à la hauteur.

J'ai eu l'occasion, comme l'a relaté le quotidien local, de faire en ma qualité de secrétaire de l'institut de la forêt méditerranéenne, deux missions de reconnaissance, en août et en septembre, en particulier sur les zones incendiées, pour apprécier l'efficacité de ce qui avait pu être fait, et je ne puis que réitérer, sans qu'il en prenne ombrage personnellement, les interrogations et la sonnette d'alarme que je tire sur le site de Cagnes-sur-Mer où rien n'a été entrepris et où l'on se retrouve dans une situation telle qu'elle était au lendemain des incendies importants que nous avons connus il y a deux ans dans ce secteur. On pourrait donc encore et beaucoup mieux faire.

Certes, sur des sites comme celui de Lucéram, des actions de reboisement ont été entreprises ; elles ne peuvent, c'est l'évidence, être généralisées à l'ensemble des zones incendiées de Lucéram, c'est hors de proportion avec les contributions publiques, mais dans le cas de Cagnes-sur-Mer, dans cette zone périurbaine où il y a quand même peu ou prou des risques de récurrence, je souhaiterais réellement que l'on s'engage dans quelque chose de plus volontariste.

Sur l'Entente interdépartementale, il y a un paragraphe très court mais je voulais attirer l'attention de l'assemblée départementale sur l'importance du nouveau dispositif qui se met en place en application de l'article 61 de la loi du 13 août 2004 sur la sécurité civile, où l'on est très avancé sur la constitution d'un nouvel établissement public interdépartemental de défense d'incendie et de secours (EPIDIS) qui aura notamment pour nouveauté d'associer les régions et qui verra les missions de l'Entente élargies.

Sur la filière bois, d'une façon générale nous considérons que ce qui est fait doit l'être, mais vous le souligniez vous-même, est-ce réellement en rapport avec l'enjeu qui existe dans notre département ? Vous rappelez à juste titre dans la délibération que 53 % du département est boisé. Avons-nous les outils publics et privés à hauteur de ce boisement qui est un des tout premiers de France ? Avons-nous réellement les outils de valorisation de ces territoires ? Les actions qui sont faites sont positives, encore une fois, mais elles ne sont pas à la hauteur de ce qui pourrait et ce qui, selon nous, devrait être fait.

De la même façon, en ce qui concerne les entreprises de la filière, il existe une convention, on essaye de soutenir tout cela. Je crains malheureusement qu'au train où vont les choses, comme le disent certains de nos collègues, et en particulier Gaston FRANCO, sur le court et le moyen terme on voit disparaître des acteurs majeurs de cette filière, avec derrière des opérations spéculatives sur les fonciers qu'elle possède en milieu urbain ou périurbain. Il y a réellement un saut quantitatif et qualitatif qui manque encore pour être à la hauteur de l'enjeu, avec toutes ses déclinaisons à la fois au plan économique mais aussi au plan énergétique et avec toutes les applications qui doivent en être faites, qui doivent être encore élargies à l'ensemble des constructions publiques et pas seulement à celles du conseil général, et aussi avec des retombées pour les particuliers par le développement des inserts et des chauffages individuels ou semi-collectifs à partir du bois.

Voilà ces quelques observations dont je tenais à vous faire part et je vous remercie de votre attention.

M. Le Président.- Sur le programme forêt, M. GINESY, rien à répondre ? Bien. M. FRANCO peut-être ?

M. FRANCO.- Un mot, M. le Président. J'ai quitté tout à l'heure notre hémicycle pour vous représenter devant les acteurs de la forêt, et notamment de la forêt privée. J'arrive de leur assemblée générale. Je peux vous dire qu'ils n'ont pas boudé leur plaisir d'entendre de ma bouche la politique que vous comptez faire perdurer dans ce département. Je peux comprendre l'impatience de notre collègue Jean-François KNECHT, et je la partage, je l'ai dit souvent, mais aujourd'hui ne boudons pas notre plaisir.

Vous venez, M. le Ministre, de nous donner le feu vert pour un pôle d'excellence rurale entièrement dédié à la filière bois. Nous avons donc là une vraie perspective avec la création de plates-formes, la volonté d'installer des scieries nouvelles. Oui, nous passons résolument à la vitesse supérieure et notre assemblée départementale a donné l'exemple en matière de bois énergie et d'énergies renouvelables. Seule, aujourd'hui, l'intendance privée est un peu à la traîne mais nous y travaillons. J'ai participé moi-même, la semaine dernière, à la première opération initiée par l'office national des forêts en partenariat avec un privé, où 300 tonnes de bois ont été déchiquetées sur une plate-forme de Cagnes pour alimenter l'école primaire de Mougins et le lycée de la montagne à Valdeblorre qui se chauffent au bois.

Nous avons donné un signe fort il y a quelques années. Je le sais, vous êtes toujours, M. le Président, partisan du chauffage au bois du CADAM, c'est-à-dire la possibilité de mettre en place

un vrai projet industriel avec 12 000 tonnes de plaquettes à la clef. Je pense qu'aujourd'hui, parce que vous l'avez voulu et parce que vous avez signé ce pôle d'excellence rurale dédié au bois, nous avons une perspective forte qui nous permettra d'avancer résolument avec la création d'une vraie filière.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Je veux d'abord saluer l'inlassable combat qu'a mené Gaston FRANCO sur cette filière bois. Personne, il y a sept à huit ans de cela, n'évoquait la filière bois sur aucun de ces bancs. C'est Gaston FRANCO qui s'est saisi de ce combat, certains ont emboîté le pas pour le soutenir et pour l'accompagner, comme Thierry GUEGUEN par exemple. Aujourd'hui, s'il y a des rencontres entre des hommes et des politiques, c'est parce qu'à un moment quelqu'un s'est engagé par sa sensibilité. Je suis heureux, M. KNECHT, que vous souleviez ce débat mais, si vous le soulevez, c'est parce que d'autres s'en sont saisi. Je veux leur rendre hommage.

Bien évidemment, quand on part de zéro, il n'est pas facile de passer de zéro à quelque chose. Quand le tissu industriel dans le traitement du bois a complètement disparu en trente ans dans le département, redémarrer n'est pas évident. Pourtant, nous savons qu'en matière de bâtiment et de travaux publics, qu'en matière énergétique, il y a une vraie filière à développer. Ce que je vous dis est d'ailleurs vrai dans la plupart des départements ruraux de France, c'est pourquoi, dans les pôles d'excellence rurale dont j'ai lancé la politique au mois de janvier dernier, j'ai souhaité développer cette filière dans plusieurs départements et je suis heureux que le mien ait défendu une candidature pour une telle labellisation.

Nous accompagnons ces politiques et, au moment où nous nous dotons nous-mêmes de ce type d'énergie, vous avez rappelé, M. FRANCO, le lycée de la montagne, je veux ajouter que le collège de Saint-Vallier et tous les nouveaux collèges livrés en sont équipés. Vous avez dans le rapport qui vous est soumis, pour la centrale du CADAM, les études financées par le budget primitif 2007. A côté de cela, il faut promouvoir la création d'un certain nombre d'activités de professionnels et d'industriels, car si c'est faire du chauffage pour commander des plaquettes qui nous viennent des Ardennes, ce n'est pas la peine. Je veux que l'on fabrique sur place. C'est le travail que mènent aujourd'hui Charles-Ange GINESY, Gaston FRANCO et Thierry GUEGUEN.

Je suis ravi que vous interveniez pour souligner tout cela. Vous dites que les résultats sont bons parce que les conditions climatiques étaient optimum cet été. Permettez-moi de vous dire que c'est une année de sécheresse parmi les plus fortes des vingt dernières années. Alors, si vous parlez d'une saison climatique idéale, elle était plutôt idéale et propice aux incendies. On a eu de bons résultats. M. KNECHT, je veux bien que nos OPAPE ne servent à rien, je veux bien que Force 06 ne serve à rien, mais j'ai la faiblesse de penser que, là où l'on a pris, suite aux dramatiques incendies de 2003, un certain nombre d'initiatives en termes de prévention, celles-ci commencent à porter leurs fruits.

J'ai omis, et je m'en excuse, de répondre à M. VICTOR sur l'intégration des sapeurs-pompiers dans la fonction publique territoriale. Il faut une disposition législative. Cela fait partie des sujets sur lesquels nous travaillons avec le ministre en charge des collectivités locales. Avec l'arrivée de l'encadrement de Force 06 dans les services du conseil général, c'est une année de transition qui s'ouvre. Le personnel technique a vocation à rejoindre les services du conseil général, mais il était important d'assurer la continuité de l'activité des sapeurs-pompiers sans aucune perturbation.

Je vais maintenant mettre aux voix les rapports « développement durable et environnement ».

Le dossier n° 13, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe socialiste et vert).

Le dossier n° 14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 16, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 17, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 18, mis aux voix, est adopté (opposition du groupe socialiste et vert, abstention du groupe communiste).

M. VINCIGUERRA.- C'est à titre de symbole.

M. Le Président.- Entendu. Je vous remercie. Avant qu'il ne fasse nuit, je souhaiterais qu'on prenne les dispositions techniques car, pendant que M. THAON nous rapporte le dossier routes, je voudrais en même temps qu'il nous présente les travaux du centre de gestion et de contrôle de nos voiries qui est en train de monter en puissance.

M. THAON.- M. le Président, vous avez souhaité faire passer en priorité la projection pour la qualité des images, pour que l'assemblée puisse profiter d'images en couleurs, mais je tiens à vous rassurer, de jour comme de nuit, les caméras offrent le même résultat quant au rôle qui est le leur.

Projection d'un diaporama en temps réel sur quelques axes routiers sélectionnés.

Les images suivantes vous sont présentées :

- RD901, le pont de la Manda qui permet l'accès à la zone industrielle de Carros où l'on connaît des difficultés quotidiennes ;
- la pointe de Contes pour surveiller le tunnel de la Condamine sur sa voie d'accès ;
- la RD6098 Antibes le Fort carré, dans le but très important de surveiller une éventuelle montée de la mer qui est relativement fréquente dans ce secteur.

Ce projet a été initié à la demande de notre président afin de connaître en temps réel les conditions de circulation. C'est une dépense très intéressante et très importante. Une vingtaine de caméras fonctionnent actuellement et une dizaine supplémentaires seront installées ultérieurement. Au terme du programme 2007/2008, une centaine de caméras seront en service sur les points très sensibles. Ensuite nous installerons des caméras directionnelles qui auront pour but, à l'intérieur des tunnels et dans les endroits très dangereux, d'avertir de façon instantanée en cas d'incident survenant à l'intérieur d'un tunnel ou sur des ponts, viaducs ou autres. C'est un programme qui permet la protection des personnes et des biens et qui est prévu dans les 110 points noirs recensés. C'est très efficace et indispensable pour cette protection.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Je veux dire que ce programme, qui avait été voté sur le budget 2006, doit nous permettre sur les panneaux digitaux de signalisation de mettre en place le système de gestion du réseau routier pour, en fonction des points durs de circulation, orienter les automobilistes vers des itinéraires de déviation. Cela nous permet d'avoir un aperçu et de mieux gérer le réseau routier. Chacun peut mesurer aussi que le fait que l'Etat ait décentralisé le réseau de voirie nationale au département nous

permet désormais d'avoir une gestion globale de tout le réseau routier. D'ailleurs nous inaugurerons dans quelques semaines le centre de gestion d'où sont gérées ces images par nos services, et vous y serez conviés pour voir dans quelles conditions nos services administrent l'ensemble des réseaux de voirie.

Merci, M. le Vice-président. Veuillez maintenant présenter votre rapport.

65. SOUS POLITIQUE INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

M. THAON.- Il s'agit d'un dossier important par son montant (200 M€) mais aussi par le nombre d'actions proposées. Ce dossier est très détaillé.

En premier point, nous avons les dépenses d'investissement avec le schéma des points noirs, programme voté le 25 novembre 2004, qui prévoit 110 chantiers à entreprendre avec 139 points noirs recensés pour un engagement de 1 180 M€ comprenant bien sûr l'ensemble des routes nationales. A fin 2006, ce sont près de 30 % des crédits de ce plan qui auront été dépensés.

Les opérations « points noirs » répertoriées faisant l'objet de travaux et d'engagements en 2007 sont en partie couvertes par les autorisations de programme votées sur les budgets précédents. Elles nécessitent une autorisation de programme nouvelle de 26 450 000 € et 86 710 000 € de crédits de paiement.

La liste des opérations est jointe au rapport.

Certaines opérations initiées au cours des années précédentes seront terminées en 2007, parmi lesquelles la 3510, la 6202, la 2204, la 2209.

Le programme aménagement du territoire et du cadre de vie vise à l'amélioration des réseaux des zones non détectées en tant que points noirs. Il permet de moderniser et favoriser l'accès aux zones à vocation économique, touristique et d'enseignement. Les opérations d'aménagement d'itinéraires dans les vallées de montagne font notamment partie de ce programme, de même que les opérations ayant trait à l'accès de nouveaux établissements scolaires.

Ces opérations sont inscrites au budget primitif 2007 pour 11 770 000 € en autorisations de programme complémentaires et pour 51 350 000 € en crédits de paiement.

Le programme de conservation du patrimoine routier a considérablement augmenté depuis le 1^{er} janvier 2006 avec le transfert des 265 km de routes nationales. Il est constitué aujourd'hui de 2 602 km de routes départementales, 143 tunnels dont 12 de plus de 300 m nécessitant des mesures particulières d'exploitation, 1 927 ponts de plus de 2 m d'ouverture et 13 600 murs de soutènement. C'est dire l'ampleur de la voirie départementale.

Aussi, la préservation et l'entretien de ces ouvrages imposent un programme important de 42 430 000 € en autorisations de programme inscrites au BP 2007 et de 36 467 000 € en crédits de paiement.

Concernant le renforcement des chaussées, un effort considérable a été entrepris à votre demande, M. le Président : ce sont 15,4 M€, 13,3 M€ et 13 M€ qui ont été respectivement mandatés en 2003, 2004 et 2005. Ces montants permettent de renouveler environ 7 % du réseau routier par an, soit 1 000 000 m² pour 100 000 tonnes d'enrobés.

En 2007, il est proposé de bâtir un programme de 13 M€ de crédits de paiement associant toutes les techniques de renforcement d'entretien. L'objectif est un renouvellement de 10 % des chaussées par an, en privilégiant les techniques les plus respectueuses de l'environnement.

Il existe des enrobés moins polluants, des enrobés denses à froid avec des techniques plus économiques, dont le coût est inférieur d'environ 15 % à celui des enrobés classiques. En montagne, c'est un produit qui est beaucoup mieux adopté. A ce jour, 60 000 tonnes ont été mises en œuvre selon ces techniques. Cette expérience sera poursuivie en 2007. L'ensemble de ces techniques participent à la lutte contre l'effet de serre, leur fabrication nécessite moins d'énergie, leur mise en œuvre crée moins d'émissions de gaz, elles sont donc beaucoup moins nocives pour les travailleurs.

Le traitement des matériaux sur place est un poste très important car tout le monde sait combien les matériaux se raréfient, les silico-calcaires sont de plus en plus rares et, en même temps, dans le domaine de l'environnement, il faut maintenir le plus possible ces réserves. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre toutes les solutions pour les préserver. L'objectif est d'introduire jusqu'à 30 % de matériaux recyclés soit par rabotage des chaussées ou par la composition des enrobés.

Le rabotage a un double effet : il permet bien sûr une économie et agit en même temps sur le niveau des couches de roulement. Au fil des années, les couches s'usent les unes après les autres, modifiant la sécurité au niveau des parapets et des glissières et conduisent dans un deuxième temps à refaire l'ensemble des protections, ce qui génère des dépenses supplémentaires.

La promotion des techniques simples reste économiquement et techniquement adaptée aux routes départementales de deuxième et troisième catégories.

Une meilleure connaissance du réseau reste au centre de la politique d'entretien routier.

En ce qui concerne la sécurité routière, la signalisation verticale fait l'objet d'une remise à niveau progressive et d'un renouvellement périodique. Il sera tenu compte du transfert des 265 km des ex-routes nationales.

Quant à la signalisation horizontale, pour une bonne visibilité de la chaussée surtout par temps de pluie et de nuit, des peintures spéciales qui respectent l'environnement sont aujourd'hui utilisées.

Les dispositifs de retenue sont très importants pour notre vallée et pour l'arrière-pays niçois. Il faut noter qu'à votre demande, M. le Président, l'ensemble de ces propositions font l'objet d'un marché triennal. Ceci permet à toutes les SDA d'intervenir de façon rapide et spontanée pour donner satisfaction à l'ensemble des usagers.

Par ailleurs, les ouvrages d'art et de sécurisation d'itinéraires font l'objet de visites annuelles ainsi que de mise en place de dispositifs de protection contre les chutes de pierres. Des programmes sont en cours, avec notamment la poursuite des programmes de sécurisation des itinéraires alpins initiés par l'Etat sur l'ex-route nationale 202 dans les gorges de la Mescla. En outre, il est nécessaire de prévoir des crédits pour répondre d'une façon spontanée aux intempéries qui, par définition, sont imprévisibles (chutes de blocs ou autres).

Il est prévu des interventions lourdes sur le patrimoine existant avec la réhabilitation ou la reconstruction d'ouvrages devenus inadaptés.

Nous avons un programme de fonds de concours et de subventions pour la sécurisation du tunnel de Tende réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, ainsi que pour les réseaux tels qu'Escota et pour l'insonorisation d'habitations des riverains sur les réseaux routiers. Il est prévu un montant de 1 820 000 € en complément des autorisations de programme déjà votées, ainsi que 2 400 000 € de crédits de paiement.

Concernant le programme d'équipements et de voirie, il est prévu un crédit de paiement de 4,1 M€. Les équipements comprennent l'acquisition de petits matériels, de radiotéléphones, l'acquisition de matériel roulant de voirie.

Nous poursuivrons les travaux d'éclairage intensif, à savoir une remise en Etat des réseaux d'éclairage public et une rétrocession aux communes.

Quant aux dépenses de fonctionnement hors programmes, 18 925 000 € sont répartis dans les services communs, l'entretien routier (c'est une obligation pour notre département), le service hivernal avec un marché triennal qui permet d'intervenir soit avec les services du SDA, soit avec des entreprises privées d'une façon très spontanée ; cela représente un crédit de 2 900 000 €.

L'entretien des pistes touristiques représente 350 000 € en crédits de paiement et l'éclairage intensif routier 1 500 000 €.

Nous avons ensuite la partie recettes d'investissement et de fonctionnement qui s'équilibre dans le présent budget.

Il nous appartient de délibérer sur votre proposition.

Je voudrais m'associer, M. le Président, à tous les remerciements et félicitations que vous avez adressés à l'ensemble de vos services et, dans le cas présent, à M. HAHUSSEAU, M. KUSCHTA et tous les fonctionnaires qui travaillent à leurs côtés car, à ce jour, la consommation des crédits est pratiquement de 100 %. J'y associe le service des finances qui a permis de respecter vos demandes. Ceci a donné entière satisfaction non seulement à tous les élus mais aussi à tous les usagers qui reconnaissent d'une façon unanime aujourd'hui le nouvel entretien des routes et la rapidité d'intervention.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Y a-t-il des interventions ? M. PAPI.

M. PAPI.- M. le Président, je voudrais commencer par une mise au point. Chaque fois que l'on intervient par rapport à l'acte II de décentralisation et notamment ce transfert de responsabilité en matière routière, notre attitude est reprise sous forme caricaturale. Je voudrais simplement dire que ce que nous déplorons, et je l'avais dit à M. Jean-François COPE quand il est venu dans cette assemblée, c'est le fait que l'Etat, en nous transférant cette responsabilité des routes nationales, si cela avait été vraiment dans le cadre d'un échange honnête, aurait pris en compte l'état du réseau et la nécessité de reprendre, et souvent fortement, ce réseau pour le mettre en sécurité. Cela n'a pas été le cas et il est certain que, surtout dans cette période, nous dépensons beaucoup plus que ce que l'Etat ne dépensait et bien sûr ce n'est pas compensé.

Cela ne durera pas éternellement, j'en ai conscience, une fois le réseau remis en état, après on assure le quotidien. Ceci dit, il n'empêche qu'il y a eu là un marché qui n'a pas été honnête de bout en bout et nous tenons à le souligner.

Ceci étant, loin de nous l'idée de nier les efforts considérables qui ont été menés en matière routière, que ce soit en investissement ou en fonctionnement, ainsi que le grand travail de nos services en la matière.

Simplement, je voudrais faire une petite mise en garde : souvent la rapidité ne doit pas devenir précipitation car nous risquons d'avoir quelques surprises après sur le plan de la bonne exécution des travaux. J'espère me tromper.

Une remarque que j'aurais dû faire sans doute en commission des travaux, mais cela m'a échappé. Je voudrais savoir si la dotation cantonale pour la voirie communale est prévue en réactualisation. Si ce n'était pas le cas, je crois que cela fait déjà deux ou trois années que nous ne l'avons pas réévaluée, il serait bon que cette dotation soit réévaluée. Nous avons des DM devant nous pour le faire si cela n'a pas été prévu. Je vous remercie.

M. Le Président.- Pas d'autres interventions ?

M. THAON ?

M. THAON.- Pour répondre à M. PAPI, en ce qui concerne la reprise des routes nationales, nous sommes en train de vivre ce que nous avons connu avec la reprise des collèges qui étaient effectivement en très mauvais état. Il était grand temps qu'à votre demande le département puisse reprendre ces voies et les entretenir d'une façon correcte, comme vous l'avez souligné ce matin. J'en veux pour preuve un grand nombre d'ex-routes nationales qui sont aujourd'hui tout à fait transformées, comme la 6202 par exemple.

M. Le Président.- M. PAPI, vous nous reprochez de mettre plus que ce que mettait l'Etat. Est-ce qu'on s'en est caché ? Ne vous ai-je pas annoncé la couleur ? Vous avez toujours plaidé pour qu'on ne nous les transfère pas, donc pour qu'elles restent en mauvais état. Je vous l'ai dit, comme cela fait trente ans, sous les gouvernements de gauche comme de droite, que de toute façon l'équipement ne fait pas ce qu'on demande, je préfère qu'on nous les transfère et que nous fassions plus. Ce sont deux positions différentes. Vous nous reprochez aujourd'hui de faire plus, je n'ai jamais caché que si on nous les transférait, nous ferions plus.

Ceci étant, l'Etat a respecté tous ses engagements, c'est tout ce que je demandais. Je demandais que, dans le transfert, on me donne autant que ce que l'Etat donnait à ses services déconcentrés. Après, c'est notre choix politique. Soit on faisait la même chose que l'Etat annuellement, soit on décidait d'en faire plus. Vous nous le reprochez, M. PAPI. Je veux simplement, en matière de reproches - M. ALLEMAND, je vous demande d'arrêter de surfer sur le Net parce que cela vous concerne un peu - dire que le total inscrit dans la décentralisation pour la compensation au BP 2006 était de 40 M€ : part de l'Etat 25 M€, titres émis par l'Etat 25 M€, donc 100 % de compensation ; la part du conseil régional était de 15 M€, titres émis 0 €, il manque donc 15 M€. Vous vous étiez engagé, M. ALLEMAND, lors de notre dernière séance qui se tenait à Grasse, à faire le nécessaire auprès du conseil régional. Je veux vous dire qu'à l'heure où je vous parle, nous n'avons toujours rien reçu.

M. ALLEMAND.- M. le Président, vos services connaissent parfaitement la situation, ils savent très bien qu'il manque une délibération pour que l'on puisse mandater. En l'état de la connaissance que j'ai de ce dossier, rien ne s'oppose au versement par la Région. M. NYSSSEN, notre directeur général, me l'a confirmé et cet argent sera donc versé comme je m'y suis engagé.

M. Le Président.- M. ALLEMAND nous dit que nous n'avons pas délibéré...

M. ALLEMAND.- Je n'ai pas dit cela. J'ai dit qu'il manquait une délibération. Maintenant nous l'avons reçue et il faut que nous délibérions. Mais on s'est engagé et on règlera cette somme, il n'y a aucun problème.

M. Le Président.- Ce qui manque c'est la délibération de la Région.

M. ALLEMAND.- Maintenant oui. Mais au moment où vous m'avez posé la question, non.

M. Le Président.- Nous ne l'aurons donc pas sur le budget 2006. Nous aurons un manque à gagner sur le budget 2006 et vous, vous aurez gagné 15 M€ sur le budget 2006. Depuis le début, c'est ce que cherche la Région : faire des économies sur son budget 2006 et la victime dans cette affaire est le contribuable des Alpes-Maritimes. Je suis désolé, M. ALLEMAND, mais sincèrement, que le conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur dont les administrés sont les mêmes dans le département des Alpes-Maritimes, fasse des économies sur le dos de la collectivité départementale des Alpes-Maritimes pour son budget 2006 n'est pas une bonne règle du jeu. M. PAPI, avant de faire votre intervention, vous devriez regarder auprès de vos amis qui siègent dans l'exécutif régional afin qu'ils veillent à ce que leurs engagements soient respectés.

M. THAON.- Concernant la remarque de M. PAPI sur la mauvaise exécution ou la rapidité dans l'exécution des projets, je dois dire que, bien au contraire, souvent, quand ce n'était pas prévu, vous avez demandé à ajouter des pistes cyclables, à respecter l'environnement, à ajouter des plantations... Vous êtes donc allé chaque fois au-delà de ce qui était prévu. Il n'y a donc aucune précipitation, bien au contraire.

M. Le Président.- Bien sûr. Je vous remercie, M. le Vice-président, de même que je salue votre action et votre travail sur le service des routes.

Je mets aux voix le rapport 65.

Le dossier n° 65, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Nous sommes toujours sur les politiques territoriales. Je demande à M. VELAY de rapporter rapidement le rapport 19.

19. SOUS POLITIQUE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

M. VELAY.- Il s'agit d'un rappel de notre politique d'aide aux collectivités. Nous notons avec plaisir, nous les maires ruraux, une augmentation de 5 % de l'enveloppe consacrée à l'aide aux collectivités. Après, c'est un rappel des diverses programmations que nous avons acceptées. Là aussi, il faut rappeler que les règles mises en place portent leurs fruits puisqu'on avait des soucis sur les dossiers dormants, en réalité cela ne se passe pas trop mal et les procédures d'exécution ont été accélérées grâce aux services.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. FRANCO, pour le rapport 22.

22. AIDE À LA PROMOTION DES STATIONS DE SPORTS D'HIVER

M. FRANCO.- Ce rapport nous propose de délibérer positivement en faveur de l'aide à la promotion des stations de sports d'hiver. Je vous rappelle, mes chers collègues, que nous avons à un moment donné mis à la disposition des stations une aide pour leur promotion liée à 5 % du

chiffre d'affaires réalisé. Nous proposons de la porter à 7,5 % ainsi que la dotation minimum pour les petites stations qui passerait de 40 000 € à 50 000 €.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par les commissions.

M. Le Président.- Je vous remercie. Les rapports 20, 21 et 23, M. LEROY.

20. AIDES AUX COLLECTIVITÉS

M. LEROY.- Ce rapport propose l'examen de trois modifications du règlement des aides aux collectivités concernant les subventions aux communes en matière d'investissement forestier.

La première modification est l'investissement forestier des communes, pistes à vocation de défense des forêts contre l'incendie.

La deuxième modification concerne les pistes pour l'exploitation forestière pour éviter la création d'ouvrages inutiles.

La troisième modification porte sur la mobilisation du bois par câble.

M. Le Président.- Il y a une note au rapporteur.

M. LEROY.- Oui, sur les dossiers d'un coût supérieur à 210 000 €. La délibération 20 se subdivise en trois parties : la modification du règlement, deux demandes de subvention dont l'une s'élève à 13 804 €, et enfin 49 dossiers d'un coût supérieur à 210 000 € HT pour lesquels il est proposé de donner un avis de principe favorable. Il y a là une note au rapporteur concernant trois autres dossiers supérieurs à 210 000 € : Gattières, Coursegoules et Antibes.

21. SUBVENTIONS AUX COMMUNES D'ANTIBES ET GRASSE DANS LE CADRE DU DÉCLASSEMENT DES ROUTES NATIONALES

M. LEROY.- Il s'agit d'un avis de principe si possible favorable à l'attribution d'une subvention aux communes d'Antibes et de Grasse dans le cadre du reclassement dans leur voirie communale d'une partie des routes nationales 7 et 98 et d'une partie de la route nationale 85. Il s'agit pour le département d'accorder à ces collectivités une subvention calculée sur la même base de 8,10 €/m², appliquée toutefois à la partie de voirie déclassée dégradée non prise en compte par l'Etat ; soit 262 880 € pour Antibes et 140 000 € pour Grasse.

23. PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU 2006B POUR L'ASSAINISSEMENT ET L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - AVIS DE PRINCIPE SUR L'INTERVENTION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT

M. LEROY.- Il s'agit d'un avis de principe sur l'intervention financière du département quant aux programmes élaborés par la conférence annuelle instituée par le contrat signé par l'agence de l'eau, la région et le département pour l'assainissement, l'alimentation en eau potable et la restauration des milieux aquatiques.

Quelques explications ont été demandées en commission et nous ont été fournies.

Je voudrais rapporter à l'assemblée que le 9^e programme de l'agence de l'eau prévu pour juin 2007 sera plus restrictif, avec des taux revus à la baisse. Le FSR, quant à lui, sera vraisemblablement intégré pour le financement des projets non éligibles à ces aides. Si le département se prononçait favorablement, la commission permanente serait saisie pour l'engagement des aides départementales et de l'avance des subventions de l'Agence de l'eau au

bénéfice des opérations retenues, sous réserve que soit connu le résultat de la consultation des entreprises pour les projets dont le coût est supérieur à 210 000 €.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. GINESY, pour le 24.

24. ACTIONS EUROPÉENNES ET FUTURS FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS

M. GINESY.- Il s'agit de porter à la connaissance de l'assemblée départementale les premières dispositions connues concernant les futurs fonds structurels pour la période 2007-2013 ainsi que les perspectives en matière de coopération décentralisée.

Je vous fais grâce de l'historique ainsi que de la présentation générale pour vous dire que le territoire des Alpes-Maritimes est concerné par les objectifs 2 et 3.

L'objectif 2 concerne la compétitivité régionale et l'emploi. Une partie de l'année 2006 a été consacrée à la préparation du programme opérationnel de cet objectif en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, doté de 303 M€ de crédits FEDER et de 270 M€ de crédits FSE, ainsi que du programme opérationnel interrégional du massif alpin de l'objectif « emploi et compétitivité » doté de 34 M€ de crédits FEDER.

Concernant le programme opérationnel de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, quatre groupes de travail ont été institués :

- axe « cohésion sociale » pour 242 M€
- l'axe « environnement » pour 63 M€
- l'axe « économie - recherche - technologies de l'information et de la communication - agriculture » pour 165 M€
- l'axe « cohésion et attractivité territoriale » pour 65 M€

L'objectif 3 est le programme de coopération territoriale européenne qui, dès la fin de l'année 2005, a réuni les partenaires français et italiens du programme de coopération Alcotra (Interreg III A) qui ont mis en place des groupes de réflexion et de travail dans la perspective du prochain programme opérationnel Objectif 3 (2007/2013). Les services départementaux et régionaux ont été associés à cette réflexion et, à l'issue de ces groupes de travail, la rédaction du programme opérationnel a été entreprise. Le document sera soumis à l'avis du comité de conception au début de l'année 2007.

Le troisième point porte sur le fonds européen agricole pour le développement rural, les FEADER et LEADER+. A partir de 2007, le développement rural relèvera du second volet de la politique agricole commune et sera financé par le FEADER qui remplace désormais le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole connu sous le nom de FEOGA.

Enfin, il s'agit de l'adhésion du conseil général des Alpes-Maritimes à divers organismes de coopération pour mener à bien les différentes actions de coopération européenne et transfrontalière. Le département des Alpes-Maritimes adhère aux organismes suivants :

- La Conférence des Alpes franco-italiennes, dénommée la CAFI
- l'Arc latin, association de droit espagnol réunissant 66 collectivités françaises, italiennes, espagnoles
- l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe
- la Mission opérationnelle transfrontalière créée en 1997
- l'Association Groupement d'action locale (GAL) « Vallées du Mercantour ».

Je vous prie :

- de prendre acte de l'avancement du processus d'élaboration ;
- de donner un accord de principe à la contribution financière du département au futur programme Objectif 3 ;
- de donner délégation à la commission permanente pour l'examen des différents programmes opérationnels, des projets présentés par les différents porteurs en vue de l'attribution des aides départementales sollicitées en complément des aides européennes, nationales et régionales ;
- d'autoriser le président à signer tout document se rapportant aux futurs Objectifs 2 et 3, FEADER et LEADER ;
- de confirmer pour l'année 2007 les cotisations du Département aux organismes CAFI, Arc latin, AFCCRE, MOT et GAL à hauteur de 25 000 € prévus dans le présent budget.

M. Le Président.- Je vous remercie. J'ai une demande d'intervention du groupe socialiste pour trois minutes, M. CONCAS.

M. CONCAS.- C'est le dossier numéro 22 qui m'inspire une triple interrogation.

La première remarque est liée au souci qui est le nôtre, je dis bien le nôtre puisqu'il faut bien s'approprier le concept d'aide à la promotion des stations de sport d'hiver. Je lis avec plaisir le rappel qui est le vôtre des critères précédemment adoptés et j'observe à cette occasion, mais peut-être dans la masse des inaugurations que vous fîtes en votre qualité de président du conseil général m'a-t-il manqué un épisode, que vous avez lancé la station « les Portes du Mercantour » en ouvrant la saison de sports d'hiver 2006/2007 mais je ne crois pas que les autres stations de sports d'hiver du département des Alpes-Maritimes (Gréolières, Roubion, Valberg et la Colmiane) aient bénéficié du même traitement. Alors peut-être qu'en votre qualité de président du conseil général vous ne manquerez pas, soucieux de diversifier votre action, de venir lancer également la saison de sports d'hiver dans les autres stations.

C'est une première remarque mais peut-être s'agit-il d'un oubli de ma part.

La deuxième observation est liée aux fameux critères qui sont retenus. Les petits restent des petits et les gros deviennent encore plus gros puisque, à la faveur de cette délibération n° 22 on observe, puisque vous avez adossé les critères sur la moyenne des produits d'exploitation des remontées mécaniques, que Gréolières passe à 50 000 €, comme Roubion et la Colmiane, 50 000 € également ; effectivement, on a indiqué un forfait d'aide puisque, si tout ceci était adossé à la valeur des remontées mécaniques, ce chiffre-là n'y suffirait pas ; Valberg passe à 156 000 € ce qui est bien, et puis ce qui est très bien aussi mais peut-être un peu étrange, Mercantour Isola 2000 passe à 756 183 €.

Il doit y avoir une explication. Soit c'est celle du *Canard enchaîné* et je la trouverais assez désagréable, soit c'est peut-être, dans l'analyse qu'ont pu faire vos services, le souci d'assurer encore plus le développement d'Auron et Isola 2000.

Que nous dit le *Canard enchaîné* ? A la faveur du métier qui est le mien et en ma qualité d'avocat, je ne cesse de me déplacer régulièrement en France et, chaque fois que je me présente dans un barreau extérieur au mien : « Marc CONCAS, avocat au barreau de Nice », je serre la main et tout de suite c'est le ricanement. Ah ! Il vient de Nice ! Des Alpes-Maritimes ! Et je dois dire que l'article du *Canard enchaîné* ne peut que prolonger les

ricanements dont je fais régulièrement l'objet chaque fois que je me déplace : « *Jean-Pierre PERNAUT : combien ça coûte à ESTROSI ? 200 000 € pour que le présentateur de TF1 fasse joujou en voiture de compétition* ».

Vous savez que la politique dite de caniveau n'est pas mon truc. J'aime bien que les choses soient claires, j'aime bien, à la place qui est la mienne, pouvoir assumer ma fonction de conseiller général dignement et donc je m'évertue inlassablement à poser les questions pour lesquelles j'attends invariablement des réponses. Là, je m'interroge parce qu'on apprend à la faveur de cet article, mais j'espère que tout ceci est faux et vous ne manquerez pas de nous le dire, qu'effectivement PERNAUT qui semble avoir une certaine expertise en matière de consommation des deniers publics puisqu'il anime l'émission « *Combien ça coûte ?* », semble se déplacer avec son fiston au volant d'un véhicule qui aurait été siglé à l'effigie du conseil général et tout ceci coûterait 200 000 €.

Dites-moi et rassurez-moi : ces 200 000 € ne sont pas dans les 756 000 € que vous allez nous faire voter pour les stations du Mercantour ? Si ce n'est pas le cas, si ces personnes ont une information totalement erronée, ce que vous allez nous dire dans deux minutes, je m'en réjouirais. Si tel est le cas, je ne pourrais pas faire autrement qu'inviter mes collègues du groupe socialiste et vert à voter contre ce dossier. Il n'est pas admissible que ce journaliste n'ait pas la déontologie qu'a eue peut-être sa collègue la jeune Marie DRUCKER qui, parce qu'elle a une relation sentimentale, tout à fait normale, avec un ministre collègue de votre gouvernement, a déontologiquement accepté de se retirer dès le début du mois de janvier 2007 et de ne plus animer le journal télévisé de France 3. Je vois que ce journaliste-là n'est pas gêné à l'idée de circuler, lui et son fils, au volant d'un véhicule pour lequel notre département doit payer 200 000 € !

Merci de votre réponse.

M. Le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur l'ensemble des rapports « solidarité territoriale » ?

Mme GUIDICELLI.- M. le Président, je voudrais dire qu'une fois de plus l'intervention qui était demandée a été largement dépassée et nous sommes tous très choqués que l'on commente les écrits du *Canard enchaîné* en assemblée plénière. Tous choqués pourquoi ? Parce que s'il faut parler, on pourrait en dire beaucoup et longtemps sur les candidats socialistes à la présidentielle, de M. STRAUSS-KAHN mis en examen, aux cassettes que l'on fait circuler sur cette pauvre Mme ROYAL. Les manières du parti socialiste font qu'on n'a pas de leçon à recevoir. Ce n'est pas le lieu pour parler de ce genre d'article. C'est très irritant. Nous sommes là depuis plus de sept heures maintenant. Sous prétexte d'une nouvelle architecture budgétaire, on voit sur nos rapports en conférence des présidents « PS deux minutes, PC trois minutes », on passe des heures à les écouter, mais au moins qu'on ne se fasse pas insulter, sinon nous prendrons du temps nous aussi, nous dirons ce que nous en pensons et nous parlerons du *Canard enchaîné*.

M. Le Président.- Je vous remercie mais, vous savez, cela fait partie d'un comportement et d'un état d'esprit. On prévient, on dit « je ne fais pas de politique du caniveau », mais mon livre de chevet est le *Canard enchaîné*, c'est-à-dire qu'on s'excuse de faire de la politique de caniveau. Et M. CONCAS est un homme de caniveau. C'est tout ce que vous êtes. Je dis les choses clairement. Vous avez mis beaucoup de forme, M. CONCAS...

M. CONCAS.- Vous n'en avez pas mis, vous !

M. Le Président.- Non, parce que je suis un homme de transparence et de vérité. C'est toute la différence. Mais vous êtes un avocat capable de défendre toutes les bonnes causes comme les plus mauvaises et là, vous défendez une mauvaise cause. C'est tout, cela n'a pas d'importance, si ce n'est que je réponds très clairement, nous proposons de porter de 5 à 7 % de leur chiffre d'affaires l'aide en faveur de nos stations de sports d'hiver pour assurer leur promotion ; à partir de là, nos stations sont libres de faire les choix promotionnels qui sont les leurs.

Vous comparez le budget de Gréolières à celui des stations du Mercantour, vous oubliez d'ajouter que Auron et Isola 2000, qui sont les deux grandes stations du département des Alpes-Maritimes parmi les cent stations classées de France, sont réunies en une seule et même station, il faut le rappeler. Vous oubliez que l'objectif de la promotion est de vendre du forfait et du lit et que la capacité d'hébergement d'Isola 2000 comme d'Auron représente des centaines de lits par rapport aux capacités d'hébergement de nos autres stations. On pourrait donner le même budget à Gréolières (ou à Roubion), elle ne pourrait pas accueillir les clientèles pour lesquelles elle ferait de la promotion.

Pour le reste, vous reprochez aux stations d'avoir fait un choix dans le cadre d'un trophée que j'ai souhaité dans le département, et je le revendique. Durant cinq ans, le trophée Andros avait déserté les Alpes-Maritimes. C'est une épreuve qui est diffusée en eurovision sur plusieurs chaînes de télévision dans le monde entier. Chaque année, à Isola 2000, une étape du trophée Andros démontre que dans les Alpes du Sud on a des circuits de glace, on a un enneigement remarquable, et nous avons choisi, au-delà de cela, dans les stations du Mercantour, non seulement d'accueillir une épreuve mais aussi d'être présents dans les sept épreuves du trophée Andros dans les Pyrénées, dans le Massif central, dans le massif des Alpes, dans les Vosges, et d'avoir une voiture qui porte les couleurs des Alpes-Maritimes et celles des stations du Mercantour.

Je me réjouis d'ailleurs que dans l'épreuve des Pyrénées qui s'est déroulée hier en Andorre, cette voiture ait été classée deuxième en portant les couleurs des stations du Mercantour. On soutient Jean-Pierre DICK dans la voile, on soutient à travers les stations du Mercantour une écurie où il se trouve qu'il y a la personnalité la plus aimée des Français au barème du JDD. Que cette personnalité très appréciée et qui plus est, réalise des performances avec son fils, pilote automobile, aime plutôt les stations du Mercantour que Val d'Isère qui le sollicitait, qu'Andorre qui le sollicitait, que des stations du Massif central ou des Vosges qui le sollicitaient, voyez-vous, quelque part, M. CONCAS, cela ne me choque pas.

Vous me reprochez d'aller à la manifestation d'ouverture de la saison de sports d'hiver à laquelle je suis invité ? Lorsque la Colmiane m'invite, je me rends à ses invitations. Lorsque Valberg m'invite, je me rends à ses invitations. Et vous êtes là, dans cet hémicycle, en train de me reprocher de répondre à des invitations de stations de mon département ? C'est quand même choquant, M. CONCAS. Heureusement que je ne vous attends pas pour être invité dans le premier canton de Nice et que d'autres m'y invitent à votre place. Mais le devoir du président du conseil général est de répondre à toutes les invitations.

M. KNECHT, tout a été dit, vous avez dépassé votre temps de parole, mais allez-y, deux secondes.

M. KNECHT.- Merci, M. le Président. Je serai concis pour vous dire, à ce point de nos travaux et n'ayant pas abusé particulièrement de la parole, que j'ai nettement préféré la seconde partie de votre intervention à la première. Je souhaiterais, dans un souci d'apaisement et de responsabilité, que vous retiriez d'une façon ou d'une autre ce que vous avez dit initialement à Marc CONCAS. Il a mis tout à fait les formes pour vous poser une légitime question du point de vue d'un représentant de l'opposition. Mais je ne souhaite

vraiment pas, M. le Président, et vous mesurez sans doute à la fois la gravité et l'émotion qui me saisit à cet instant, qu'une phrase ou une expression malheureuse...

M. Le Président.- Ne donnez pas plus de gravité à un sujet qui en a si peu quand on fait référence au *Canard enchaîné*. C'est votre bible, votre journal de chevet, ce n'est pas le mien.

M. KNECHT.- **Ne faites pas dans la polémique, faites dans la responsabilité, soyez à la hauteur de ce que vous avez l'ambition d'être et retirez le fragment de phrase, je vous le demande.**

M. Le Président.- Je mets au vote les rapports « solidarité territoriale ».

Le dossier n° 19, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 20, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 21, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 22, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste, opposition du groupe socialiste et vert).

Le dossier n° 23, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 24, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je passe la parole à M. Louis NEGRE pour le rapport 42.

42. SOUS POLITIQUE TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

M. NEGRE.- Il s'agit du programme des transports départementaux qui inclut les transports interurbains de voyageurs, les circuits spéciaux scolaires, les transports dédiés aux élèves et étudiants handicapés, ainsi que les infrastructures liées aux réseaux de transport des Alpes-Maritimes.

Pour l'année 2007, trois actions seront mises en œuvre après le grand succès de la tarification unique sur le plan de la fréquentation. Je rappelle, M. le Président et chers collègues, que cette tarification unique est la plus faible en termes de prix de l'ensemble de l'hexagone. Les Alpes-Maritimes se distinguent en permettant à tous les usagers d'utiliser une tarification unique particulièrement attractive.

Trois actions pour le programme de transports départementaux :

- la mise en place d'un mécanisme contractuel attribuant un bonus aux sociétés faisant des efforts particuliers sur la qualité du service ;
- la mise en place d'un règlement transport unique à l'attention des usagers ;
- la mise en place d'un suivi statistique des incivilités ainsi que l'attribution d'une aide à l'acquisition des caméras de surveillance.

En ce qui concerne le transport multimodal, notre action porte sur les diverses études liées aux prospectives de déplacements ainsi que sur les programmes ferroviaires du contrat de plan Etat/Région. Pour l'année 2007, quatre marchés de prestations intellectuelles sont lancés :

- la mise en œuvre d'un système de billettique départemental : il y a une note au rapporteur dont le rapporteur de la délibération 44 fera état ;
- la réalisation d'un schéma départemental des transports interurbains et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- la réalisation du schéma directeur des ports départementaux ;
- la mise en œuvre de la participation du département au capital de la société de l'aéroport Nice Côte d'Azur.

Pour ce dossier 42, lors de la commission des déplacements, la majorité a émis un avis favorable et il y a eu abstention du groupe communiste (M. PAPI et M. ALBIN) ; la commission des finances a émis un avis favorable, il y a eu abstention de M. TUJAGUE.

43. PROGRAMME TRANSPORTS DÉPARTEMENTAUX

M. NEGRE.- Il est prévu trois grandes actions nouvelles sur le réseau TAM pour améliorer la qualité des transports départementaux. Nous avons un accroissement de la clientèle exceptionnellement élevé, une augmentation de plus 20 % par rapport à 2005 et près de 40 % pour la clientèle non scolaire. Cet accroissement est marqué sur la bande littorale et le secteur de Sophia-Antipolis. Cela a nécessité la mise en place de moyens supplémentaires avec seize autocars qui effectuent 750 000 kilomètres supplémentaires par an.

Mais cet engouement, ce succès énorme a entraîné une dégradation du service, au moins sur les médias, en référence à l'année précédente. Pour pallier cette dégradation suite à ce succès, nous avons prévu la mise en place d'une procédure qualitative sur le réseau avec une grille de notation des entreprises relative à la qualité du réseau selon un certain nombre de critères comme l'information extérieure et intérieure, la billettique, l'attitude du conducteur, la propreté, l'ambiance, la sécurité, l'environnement. Nous avons prévu d'affecter une prime ou un bonus annuel supplémentaire qui sera calculé sur la base d'un pourcentage de la contribution totale du département. Cette prime peut être de l'ordre de 1,5 M€ correspondant à 10 % du montant de la contribution annuelle.

Il convient d'autoriser la signature des avenants aux huit délégations de service public pour mettre en place cette mesure d'incitation, donc ce bonus.

La deuxième mesure est l'instauration d'un règlement de transport pour le réseau des Alpes-Maritimes. En effet, chaque société avait un règlement de transport et celui-ci n'était pas standardisé. Nous mettons en place un règlement unique applicable et opposable à toute la clientèle. Ce règlement figure en annexe de ce projet de délibération.

Par ailleurs, on constate de plus en plus une inquiétante augmentation des agressions contre les chauffeurs et les autocars. Ceci génère un sentiment d'insécurité pour la clientèle. En collaboration avec les exploitants, il est proposé la mise en place pour le réseau d'un suivi statistique des incivilités et agressions sur les lignes départementales. Nous prévoyons aussi d'installer des caméras de surveillance embarquées sur les lignes les plus sensibles. Le conseil général est prêt à aider à l'acquisition de ces matériels à hauteur de 50 % du coût hors taxes par caméra embarquée.

La commission des déplacements et la commission des finances ont donné un avis favorable à l'unanimité.

45. ADHÉSION DU DÉPARTEMENT À L'ASSOCIATION « VILLE ET AÉROPORT »

M. NEGRE.- Il s'agit de l'adhésion du département à l'association « Ville et Aéroport » pour promouvoir le développement durable autour des aéroports, améliorer la qualité de vie des populations soumises aux nuisances aéroportuaires et favoriser une plus juste répartition des retombées économiques générées par l'activité aéroportuaire. Cette association « Ville et Aéroport » a été créée en 2000, c'est une association nationale d'élus présidée par le député-maire de Gonesse Jean-Pierre BLAZY.

Aujourd'hui, l'aéroport Nice Côte d'Azur n'est représenté par aucune collectivité des Alpes-Maritimes. Je vous propose que le conseil général adhère à cette association et de désigner un représentant.

Là encore, avis favorable de la majorité à la commission des déplacements ; Jean-Raymond VINCIGUERRA a émis un vote réservé. Ce dossier a été adopté en commission des finances.

44. PROGRAMME TRANSPORT MULTIMODAL

M. GINESY.- Il s'agit de regarder les actions de la politique des déplacements dans la continuité de celles présentées lors du BP 2006, notamment pour les études de travaux dans le cadre du contrat de plan ferroviaire Etat/Région en cours. Sur l'ensemble des opérations ferroviaires pour un montant de 119,7 M€ ; la participation du conseil général des Alpes-Maritimes s'élève à 31,1 M€ et les montants mandatés à ce jour à 17,2 M€. Il reste donc un solde de 13,9 M€ dû par le département sur les conventions à signer, montant qui devrait être mandaté dans les deux prochaines années.

Ce rapport aborde également la ligne à grande vitesse et les partenariats divers avec le SYMITAM, l'ADAAM, le SYMA, la société de l'aéroport Nice Côte d'Azur et différents dossiers pour la réalisation de la charte régionale d'interopérabilité ainsi qu'un avis sur le plan de déplacements urbains présenté par les différentes autorités organisatrices de transports.

Je n'oublie pas de mentionner la note au rapporteur qui consiste à délibérer sur le principe de l'adoption de la mesure 44, c'est-à-dire d'accepter une autorisation de programme de 6 M€ pour la mise en place du budget 2007 afin de permettre de participer à l'équipement des réseaux urbains et d'équiper le réseau départemental avec un nouveau matériel, ainsi que de déléguer à la commission permanente le soin de suivre le dossier relatif à l'évolution de l'équipement billettique sur les différents réseaux de transport des Alpes-Maritimes, de fixer les modalités de participation du département à l'équipement billettique, et d'approuver toutes les conventions relatives à ce dossier et autoriser M. le Président à signer cette convention.

M. Le Président.- Je vous remercie. Le groupe socialiste demande la parole pour trois minutes : M. CUTURELLO.

M. CUTURELLO.- Une remarque sur le dossier 44 concernant le programme de transport multimodal, sur la question de l'aéroport et de la société de l'aéroport Nice Côte d'Azur.

Nous avons délibéré le 24 juin 2005 ; à ce moment-là, nous étions opposés à ce que cette procédure de privatisation des aéroports prenne forme et nous avons voté contre la délibération. Aujourd'hui, dans votre délibération qui comprend d'autres choses, bien sûr, il y a la continuité de cette politique et le fait d'approuver le projet de statuts de la société de l'aéroport de Nice Côte d'Azur ; c'est la raison pour laquelle, sur cette délibération, dans la

continuité de ce que nous avons voté l'année dernière, nous nous abstenons puisqu'elle porte aussi sur d'autres éléments que par ailleurs nous approuvons.

Dossier 45, sur l'adhésion du département à l'association « Ville et Aéroport », nous n'y voyons pas d'objection, simplement je voudrais faire une observation : la loi concernant les taxes aéroportuaires pour l'indemnisation des riverains a été modifiée, malheureusement, alors qu'auparavant la Chambre de commerce avait la possibilité, à travers cette loi, de récolter des fonds nécessaires pour l'indemnisation des riverains ; il s'agissait d'une obligation et c'était l'Etat et la CCI qui recueillaient et faisaient le comptage de ce que devaient les compagnies aériennes en fonction de leur activité sur l'aéroport ; aujourd'hui c'est déclaratif du fait de la loi qui a été modifiée, ce sont les compagnies aériennes qui déclarent ce qu'elles ont à verser, ce qui réduit considérablement les ressources permettant d'indemniser les riverains. Comme il y a encore beaucoup de travail dans ce domaine dans tout le secteur de l'aéroport pour réduire en particulier les nuisances sonores, je regrette un peu cette évolution qui ne va pas dans le sens de ce que l'on pourrait souhaiter dans ce que vous appelez l'excellence environnementale.

Ce n'était qu'une remarque.

M. Le Président.- J'ai bien compris. J'ai une demande de parole du groupe communiste : M. ALBIN.

M. ALBIN.- Concernant les rapports 42 et 44, nous sommes favorables bien évidemment à la politique menée aujourd'hui pour le développement des transports collectifs. C'est une politique que nous réclamions depuis de nombreuses années. Toutefois nous réitérons notre opposition à la participation du département au capital de la société de l'aéroport Nice Côte d'Azur qui est pour nous une nouvelle façon de financer la CCI.

Dernier point sur le rapport n° 43 : nous pensons que, au-delà de la mise en place d'une télésurveillance sur certaines lignes du réseau TAM, des lignes dites sensibles, il serait bon également de prévoir une présence humaine renforcée, car s'il n'y a pas conjugaison des deux, il nous semble que le résultat ne sera pas à la hauteur de ce que nous pouvons espérer pour que la sécurité des circulations mais également des passagers soit réellement assurée sur les cars dont nous avons la charge et que nous mettons en œuvre sur l'ensemble du département. Il s'agit du réseau TAM, bien évidemment, mais également des cars qui assurent le transport scolaire dans certains secteurs relativement sensibles. Nous pensons qu'il convient de faire cet effort.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je mets aux voix l'ensemble de ces rapports.

Le dossier n° 42, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste).

Le dossier n° 43, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 44, mis aux voix, est adopté (abstention des groupes communiste, socialiste et vert). M. NEGRE ne prend pas part au vote.

M. Le Président.- Sur le 45, je vous propose la désignation de M. NEGRE pour l'adhésion du département à l'association « Ville et Aéroport ».

Le dossier n° 45, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Je passe maintenant la parole à M. VESTRI pour la politique portuaire.

46. SOUS POLITIQUE PORTS

M. VESTRI.- Pour 2007, la priorité de la politique portuaire départementale portera sur :

- la définition dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur des ports ;
- l'analyse de la faisabilité technique de création d'un nouveau site aux abords de l'aéroport Nice Côte d'Azur ou dans son proche environnement ;
- la mise en place des modalités de gestion, moyens en personnel pour le nouveau port départemental de Nice.

Je vous propose d'approuver ces orientations pour 2007.

47. AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE TRANSFERT DU PORT DE NICE AU DÉPARTEMENT

48. BUDGET ANNEXE DU PORT DÉPARTEMENTAL DE NICE

M. VESTRI.- Ce rapport 48 fait l'objet d'une note au rapporteur.

Les éléments présentés par les services de l'Etat lors de la négociation de la convention de transfert du port de Nice laissent penser que l'Etat mènerait à leur terme les travaux en cours concernant la digue du port.

Cependant, par lettre du 13 décembre 2006, M. le Préfet informe le département que le marché en cours devra faire l'objet d'un transfert de maîtrise d'ouvrage, les sommes restant dues au titre de ce marché s'élevant à 1 300 000 €.

Enfin, des travaux restant à exécuter sur les superstructures de la digue devront faire l'objet d'un nouveau marché à lancer par le département début 2007, sur la base du dossier de consultation établi par les services de l'Etat.

En conséquence, il est proposé de compléter le rapport du budget annexe du port de Nice de la manière suivante :

- en recettes d'investissement : 1 480 000 €
- en dépenses d'investissement : 1 300 000 € + 180 000 € soit 1 480 000 €

L'équilibre du budget annexe du port ne serait donc pas affecté par ces compléments.

49. BUDGET ANNEXE DU PORT DÉPARTEMENTAL DE VILLEFRANCHE SANTÉ

50. BUDGET ANNEXE DES PORTS CONCÉDÉS (HORS PORT DE NICE)

M. Le Président.- J'ai des demandes d'intervention du groupe socialiste pour trois minutes et du groupe communiste pour deux minutes. M. ALLEMAND.

M. ALLEMAND.- Merci, M. le Président. Nous voterons tous les rapports à l'exception du 47 qui concerne la convention de transfert du port de Nice au Département. Je voudrais vous expliquer pourquoi : cela n'a rien à voir avec la rivalité qui a opposé la Région au conseil général des Alpes-Maritimes pour l'attribution de ce port, mais plutôt les modalités dans lesquelles cette convention de transfert est en train de se négocier.

Il reste actuellement, à la lecture de cette délibération, plusieurs zones d'ombre, notamment les relations avec la DDE qui conserve un certain nombre de bâtiments et avec la ville de Nice puisque se pose encore le problème de la délimitation du domaine public portuaire et du domaine public maritime. Les infrastructures qui nous sont transférées, cela a été évoqué par le rapporteur, sont en mauvais état. Par contre l'Etat garde la propriété des seuls bâtiments qui ont une quelconque valeur domaniale sur le port de Nice actuellement. Je pense à la caserne Lympia, à la subdivision marine et aux locaux du 7. La délibération nous précise que, éventuellement en cours d'année, ces bâtiments pourront faire l'objet d'une cession au conseil général selon des modalités à préciser. Bien entendu, dans le budget que nous voterons, il y a une provision de 4,5 M€ pour procéder à ces acquisitions.

Ce qui caractérise cette convention c'est l'improvisation. J'étais au conseil portuaire du 6 décembre, une motion unanime a été votée par les professionnels du port qui, non seulement n'ont pas été associés à la réflexion, mais auxquels on n'a même pas communiqué le périmètre de la convention de transfert, à tel point que demain matin, en catastrophe, est de nouveau convoqué un conseil portuaire extraordinaire où l'on donnera cette information aux professionnels du port.

Tout cela me paraît assez léger, de la même manière que, quand on regarde cette délibération, même si on conçoit bien que vous n'avez pas mis toutes les annexes qui vous ont été livrées ce matin et qui sont fort conséquentes, chaque conseiller général n'a même pas la visualisation de la carte du port avec ce qui relève du domaine public maritime et du domaine public portuaire.

Autre problème : le devenir de la commission consultative de l'environnement qui, semble-t-il, pose question à vous-même et à votre majorité. Cette commission consultative a fait du bon travail sous l'autorité du préfet, quel va être son avenir et quelle sera sa composition puisque celle-ci recouvrait l'ensemble des parties intéressées aux questions environnementales liées à l'exploitation du port de Nice ?

Enfin, le dernier aspect du dossier qui pose interrogation est celui des études sur le nouveau site portuaire aux abords de l'aéroport Nice Côte d'Azur. La délibération précise que des études sont en cours, qui vont évaluer à la fois la faisabilité technique et les questions de coût. Or, le 6 novembre, et c'est acté dans le procès-verbal que nous avons voté ce matin, page 28 du PV, vous répondiez à une question de Marc CONCAS et vous disiez que vous étiez en train de valider le cahier des charges. Je vous cite : « On ne peut pas dire faites une étude, il faut absolument que l'on sache exactement tout ce qui est nécessaire et qu'il n'y ait aucun défaut là-dessus. Ensuite, dans les six mois, nous les mettrons en concurrence entre plusieurs bureaux d'étude ». Aujourd'hui, dans la délibération, on dit que les études sont lancées. Alors, que s'est-il passé entre le 6 novembre et aujourd'hui ? Cela ne fait que cinq semaines.

L'appel d'offres a-t-il été lancé ? Apparemment le dossier n'a pas été vu en commission d'appel d'offres. Les bureaux d'étude ont-ils répondu ? Apparemment ce n'est pas le cas. Il n'y a pas eu non plus d'accord de la commission permanente, les études n'ont donc pas pu commencer. Je pense qu'il y a là un vrai problème de rédaction dans la délibération, si tant est que ce soit uniquement un problème de rédaction.

Enfin, en tout état de cause, très franchement, la manière dont cette convention qui est capitale s'engage, car le transfert du port de Nice est un problème extrêmement important, me paraît relever d'une certaine impréparation et j'aurai cette phrase pour conclure : dans cette affaire, vous avez semblé plus pressé d'obtenir la propriété du port que de savoir ce que

vous alliez en faire. En tout cas, cela ne transparaît pas dans la manière dont cette convention a été élaborée et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce dossier.

M. Le Président.- C'est une manière de dire, M. Patrick ALLEMAND, que vous avez un goût amer de ne pas avoir pu obtenir son transfert au bénéfice de la Région. Au lieu d'être bon joueur et de considérer que nous étions l'échelon le plus compétent par rapport à la Région, vous voulez débattre bien au-delà, sachant que la convention porte sur le domaine public portuaire et que, dans un souci de transparence, sont mentionnés des terrains et bâtiments situés hors de ce domaine public portuaire qui feront l'objet de discussions avec l'Etat d'une part et avec la ville de Nice d'autre part. Nous sommes simplement sur le domaine public portuaire, et je ne peux pas m'engager au-delà.

A côté, il y a un cahier des charges qui est en état de discussion aujourd'hui. Je le tiens d'ailleurs à votre disposition puisque c'est un document administratif sur lequel on travaille, qui est consultable par tous, et nous suivons pas à pas toutes les procédures et tous les engagements que j'avais pris.

Vos propos démontrent en tout cas que ce dossier est entre de bien meilleures mains ici qu'il ne le serait au conseil régional. Par ailleurs les études sont lancées et, s'agissant de votre remarque à ma phrase qui évoquait l'assistance à maîtrise d'œuvre qui nous a aidés à élaborer le cahier des charges, je n'ai rien à retirer, les études sont lancées, nous attendons leur retour. Bien évidemment vous ne voulez pas qu'au moment où l'on me transfère le port de Nice, en même temps je vous dise exactement, avant même le rendu de ces études, ce que nous allons réaliser dans les semaines et les mois qui viennent. Si ce n'est que j'ai pris des engagements précis en même temps que j'ai fait acte de candidature et que, parmi ces engagements précis, il y avait notre vision d'un port intégré dans une ville où nous ne souhaitons pas, contrairement au projet passé, défigurer l'histoire, la culture, l'identité de ce quartier ; où par ailleurs, dans les études globales, j'ai souhaité que nous lancions une complémentarité de l'infrastructure portuaire du port Lympia sur l'aéroport pour s'intégrer dans l'OIN désormais et dans la structure intermodale fer, tramway, chemins de fer de Provence, transports routiers, aéroport et desserte maritime, parce que pour moi une vision moderne de la desserte maritime c'est aussi s'intégrer dans ce nœud intermodal à un endroit où nous n'allons pas faire subir les inconvénients et les conséquences que subit aujourd'hui la population de ce quartier.

Voilà sur quelles bases nous vous proposons aujourd'hui ce rapport qui est une étape de plus dans celles que nous avons à franchir et où nous respectons parfaitement les engagements que nous avons pris et qui ont amené l'Etat à faire le choix de la collectivité départementale plutôt que celui de la collectivité régionale.

Il y avait une demande du groupe communiste : M. VICTOR.

M. VICTOR.- Maintenant il faut acter une décision qui a été prise, quoi que l'on en pense, et on l'a dit en son temps, maintenant on est dans une nouvelle situation.

Sur les dossiers 47 et 48 nous nous abstenons. Pourquoi ? Parce que nous sommes maintenant dans une solution d'attente quant à l'avenir du port de Nice. Je veux bien que l'on dise, dans le rapport 47 notamment, que le souhait du département est de conduire dans un esprit partenarial de concertation avec la commission consultative et les usagers du port, mais je dis aussi : avec la population environnante de ce quartier. En effet, au-delà du bassin lui-même, on pourrait presque dire que c'est une partie de la ville, voire l'ensemble de la ville qui est concernée par le devenir du port de Nice.

Notre but est de faire uniquement ces observations, que l'on puisse un jour le plus rapidement possible enfin travailler sur des choses précises quant à vos intentions après la consultation la plus

large de toutes les populations concernées, et on verra bien à ce moment-là comment on se déterminera les uns et les autres quant à l'avenir de cet outil économique et de loisir pour cette partie de la ville.

Nous nous abstiendrons donc dans l'immédiat sur ces deux dossiers.

M. Le Président.- Très bien, M. VICTOR. M. ALLEMAND a rappelé que c'est le préfet qui administrait la commission consultative; bien évidemment j'entends maintenir cette démarche et à partir du moment où c'est transféré de l'Etat au conseil général, je reprendrai la démarche, je présiderai moi-même cette commission consultative, je veillerai à ce que chacun de vos groupes puisse y siéger et que vous y désigniez vos représentants, et j'entends associer l'ensemble des populations concernées, M. VICTOR, conformément à votre souhait et à celui de M. ALLEMAND, j'imagine.

Vous souhaitez ajouter quelque chose, M. ALLEMAND ?

M. ALLEMAND.- Je vous remercie de ces explications pour la commission consultative de l'environnement. Pour le conseil portuaire, que comptez-vous faire ?

M. Le Président.- J'entends procéder de la même manière et en associant tout le monde. Le conseil général désignera ses représentants au sein du conseil portuaire et je veillerai à ce qu'à la proportionnelle de chacun des groupes puisse y être représenté.

Je mets aux voix l'ensemble de ces rapports.

Le dossier n° 46, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste).

Le dossier n° 47, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste, opposition du groupe socialiste et vert).

Le dossier n° 48, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste).

Le dossier n° 49, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 50, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. CALZA devant nous quitter pour me représenter, je lui laisse la parole pour le dossier 75.

75. SOUS POLITIQUE ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS

M. CALZA.- Il s'agit de la sous politique entretien et travaux dans les bâtiments départementaux qui recouvre les interventions réalisées dans les bâtiments destinés aux services du siège, le CADAM, l'hôtel du département et divers bâtiments, ceux destinés à l'action sociale, au foyer de l'enfance, aux circonscriptions d'action médicale et sociale, et ceux destinés à l'infrastructure routière, subdivisions départementales d'aménagement et centres d'exploitation.

L'évolution financière a progressé de 9,7 %.

Concernant les programmes bâtiments siège et autres, une liste des opérations en phase de travaux ou à lancer en 2007 figure dans le rapport. Concernant les programmes bâtiments action sociale, les opérations en cours vous sont présentées ainsi que celles qui seront lancées en 2007, notamment la construction de la CAMS de Menton qui sera livrée début 2007, ainsi que d'autres

CAMS. Enfin, le rapport fait état de la liste des programmes bâtiments destinés à l'infrastructure routière (centres d'exploitation de Roquestéron, Antibes, etc.).

La liste exhaustive des opérations du programme bâtiments siège et autres figure en annexe du rapport.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je mets aux voix.

Le dossier n° 75, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. GUEGUEN, je vous passe la parole pour les dossiers 25, 26, 27, 31, 32, 34 et 37.

25. SOUS POLITIQUE ÉCONOMIE, TOURISME ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

M. GUEGUEN.- Il s'agit de conduire pour 2007 une politique dynamique en faveur de l'économie, du tourisme et de l'attractivité du territoire, le tout inscrit dans quatre grands programmes dont l'aménagement du territoire concernant particulièrement les nouvelles technologies de l'information et de la communication, c'est-à-dire la couverture haut débit voire très haut débit et la TNT sur l'intégralité du département, ainsi que la mise en place de trois nouvelles implantations pour des maisons du département à Saint-Martin-Vesubie, à Paul Montel et à Nice Centre.

Deuxième élément : le programme agriculture reprend et lance définitivement ce qui a été voté à la DM2, en l'occurrence la nouvelle politique du conseil général comportant en matière d'agriculture une nette progression des interventions en faveur du monde rural et agricole dont nous prendrons comme exemple le pôle agricole de Gattières

Le troisième point concerne le soutien aux entreprises industrielles et commerciales dont l'un des exemples est le pôle mondial SCS ainsi que le pôle « PASS » (parfum arômes senteurs et saveurs), le tout pour 2 M€ dont 300 000 € par projet.

Enfin, quatrième élément de programme : le tourisme pour une politique de renforcement de l'hébergement touristique à travers le soutien à l'hébergement via les hôtels, les refuges avec un projet phare sur les Balcons du Mercantour, le tout en partenariat avec le CRT.

Voilà pour le rapport n° 25 qui a reçu un avis favorable avec abstention du groupe communiste en commission et en commission des finances.

26. INTERVENTIONS POUR L'INNOVATION ET LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

M. GUEGUEN.- Il s'agit d'un soutien à l'innovation et aux pôles de compétitivité dont nous venons de parler. Il s'agit de reconduire l'intervention du département au niveau des pôles de compétitivité et de favoriser l'émergence des projets innovants.

Là aussi, nous avons une abstention du groupe communiste dans les deux commissions.

27. AIDES ÉCONOMIQUES

M. GUEGUEN.- Des aides économiques sont apportées à trois niveaux : le soutien à l'innovation et à la recherche, le soutien à l'investissement et à la croissance, le soutien à l'animation économique. Il s'agit bien évidemment de poursuivre les actions menées par le conseil général dans ce type d'innovation, de recherche, l'aide aux recrutements de chercheurs, le soutien à l'investissement et à la croissance d'une manière générale.

Nous avons également une abstention du groupe communiste dans les deux commissions.

31. BUDGET PRIMITIF 2007 DU CENTRE INTERNATIONAL DE COMMUNICATION AVANCÉE (CICA)

M. GUEGUEN.- Il s'agit du budget primitif du CICA qui est maintenu sous forme de régie du fait que n'ont pas abouti les discussions qui auraient consisté en sa cession. Il est donc proposé pour l'investissement des dépenses à hauteur de 401 000 € et pour le fonctionnement des dépenses à hauteur de 2 117 030 €.

Bien sûr le groupe communiste a voté contre dans les deux commissions.

32. ALLÈGEMENT DE LA DETTE LOCATIVE DE LA SOCIÉTÉ NODBOX HÉBERGÉE AU CICA

M. GUEGUEN.- Il est proposé d'alléger la dette de la société Nodbox, en proportion de la réduction de la taille du local qu'elle occupe. Ce dossier a reçu un avis favorable à l'unanimité des deux commissions.

34. CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LE COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME RIVIERA CÔTE D'AZUR (CRT)

M. GUEGUEN.- Je rappelle que M. FRANCO ne prend pas part au vote car il s'agit de la convention entre le Département et le comité régional du tourisme Riviera Côte d'Azur dont il est le dynamique président. Cette convention fixe une nouvelle orientation du cadre d'intervention du conseil général et de l'action proprement dite du CRT à travers six priorités et trois actions qui visent à donner principalement une vraie place d'animateur au CRT sur le territoire du département, travailler sur une stratégie marketing beaucoup plus avérée, définir une politique basée sur le tourisme d'affaires, ainsi que, en ce qui concerne les actions, utiliser plus à fond des stratégies marketing avec un site Internet permettant la meilleure connaissance des clients et de dégager, à travers des indicateurs, les éléments permettant un pilotage à la fois quantitatif et qualitatif.

37. MESURES DE SOUTIEN AU SECTEUR AGRICOLE RELATIVES AUX CONSÉQUENCES DE LA PÉRIODE DE SÉCHERESSE DE 2006

M. GUEGUEN.- Comme j'ai eu le plaisir de le souligner, il s'agit de l'agriculture qui fait chaque fois l'unanimité. Il s'agissait particulièrement de parler d'un soutien au secteur agricole au moment où la sécheresse au cours de l'été 2006 s'était fait sentir. Notre département n'a pas été éligible aux dispositions concernant les calamités agricoles. Pour autant, les apiculteurs ont eu à souffrir de cet état de sécheresse et, pour ceux qui ont transhumé notamment 200 ruches, il est proposé une aide au transport de 15 € par ruche, ainsi qu'un soutien au titre d'une participation financière pour le transport du fourrage dans le cadre de certaines exploitations, ceci en accord avec les organisations agricoles car la sécheresse a aussi touché le fourrage.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je passe maintenant la parole à M. FRANCO pour le 28.

28. ASSOCIATION SOPHIA ALPES-MARITIMES PROMOTION « TEAM CÔTE D'AZUR »

M. FRANCO.- Ce rapport nous propose d'attribuer une subvention de 2 785 000 € à l'association Sophia Alpes-Maritimes Promotion qui, comme chacun le sait, est l'outil opérationnel que nous avons créé avec nos partenaires de la CCI. Il convient également d'adopter les nouveaux statuts de cette association. Une note au rapporteur nous propose de créer un deuxième poste de vice-président, ce qui est la démonstration que le travail en commission est positif puisque c'est lors d'une de ces réunions que cette proposition nous a été faite par certains collègues de l'opposition.

M. Le Président.- Vous voyez qu'il arrive à l'opposition d'être constructive !

M. FRANCO.- Et à la majorité de suivre !

Nous avons obtenu un avis favorable, avec en revanche un vote contre du groupe communiste.

Je vous demande de noter que M. MASCARELLI ne prend pas part au vote mais, comme il n'est pas là, il n'y a pas de souci.

M. Le Président.- C'est noté. M. MANFREDI, pourriez-vous nous rapporter le 29, s'il vous plaît.

29. SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE DE SOPHIA ANTIPOLIS CÔTE D'AZUR (SAEM-SACA) - QUITUS ET ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

M. MANFREDI.- Ce rapport, qui n'a aucune incidence financière, a un double objet. Il s'agit tout d'abord de présenter une synthèse des activités de la SAEM-SACA ainsi que le compte-rendu administratif et financier des actions que la société a menées au cours de l'exercice 2005. Ceci avec l'objectif de donner quitus à cette société dans le cadre de ses missions statutaires.

Il s'agit enfin de proposer une évolution de la composition du capital social de la SAEM-SACA.

Je rappelle que M. Fernand BLANCHI ne prend pas part au vote. Lors de la commission il y a eu une abstention de M. PAPI, du groupe communiste, et une abstention en commission des finances de M. TUJAGUE.

33. INTERVENTIONS EN FAVEUR DU TOURISME POUR 2007

M. FRANCO.- Le rapport 33 qui traite de l'économie touristique nous rappelle l'implication de notre département dans cette activité et bien sûr nous suggère de conforter l'action que nous menons avec le CRT, les offices de tourisme et syndicats d'initiative, ainsi que le travail en partenariat avec la CCI, suite logique du travail effectué à travers le Forum azuréen de l'industrie touristique.

Un nouveau schéma départemental nous a été proposé.

Ce rapport nous propose d'intervenir pour lancer des études pour l'aménagement du lac du Broc. Une note au rapporteur fait état d'une modification que vous souhaitez, M. le Président, et que je fais mienne : la mise en œuvre du tourisme d'itinérance à travers le soutien de la grande traversée des Alpes, un soutien au festival mondial de l'image sous-marine, les routes thématiques et notamment celle de l'art sacré ; également bien sûr de développer la qualité de l'accueil touristique dans notre département, ce qui est devenu le maître mot de notre politique.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de suivre les propositions de ce rapport en vous disant que M. LORENZI ne prend pas part au vote, et que ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité.

M. Le Président.- M. VELAY pourrait-il nous présenter le développement numérique du territoire départemental, avec une note au rapport ?

35. DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

M. VELAY.- Ce rapport est la mise en place de votre volonté, tant en qualité de ministre de l'aménagement du territoire qu'en qualité de président du conseil général. Cela rappelle la mise en image pour suppléer dans le haut et le moyen pays la fracture numérique avec le développement du haut débit, de la téléphonie mobile, de la couverture de la télévision numérique terrestre, l'évolution du réseau régional à très haut débit pour l'enseignement et un soutien aux cabines téléphoniques dans les petites communes.

Voilà, rapidement résumé, ce beau dossier qui a été suivi avec beaucoup d'attention par les services qui ont apporté les modifications demandées par la commission.

M. Le Président.- Merci. C'est un très bon dossier qui nous permettra de revendiquer avant les autres, je l'espère, d'avoir une couverture numérique à 100 % de notre territoire, bien que nous ayons des avancées au plan national qui fassent que notre pays est en tête de tous les pays de l'Union européenne dans ce domaine et j'en suis heureux.

M. BLANCHI, je vous laisse le soin de nous présenter les rapports 30 et 36.

30. SOCIÉTÉ « SYSTÈMES TRANSPORTS PRODUCTION » (STP)

M. BLANCHI.- Ce rapport concerne l'octroi d'une aide financière d'un montant de 50 000 € sous forme d'avance remboursable à taux zéro avec un planning de remboursement pour l'entreprise « Systèmes transports production » (STP) qui a repris le 3 février 2006 la société Cannes-la-Bocca Industrie en redressement judiciaire, société spécialisée dans la maintenance et la réparation ferroviaire pour la SNCF et la RATP.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité par la commission idoine.

36. ACCÈS DES SERVICES AU PUBLIC « LES MAISONS DU DÉPARTEMENT » - ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME ET NOUVELLES PERSPECTIVES

M. BLANCHI.- Ce rapport présente un rappel de ce concept, le projet de réseau, la situation au 1^{er} novembre des maisons du département qui sont ouvertes, celles qui vont ouvrir, en particulier celles qui ouvriront en 2007 à Saint-Martin-Vésubie, Nice Ouest Paul Montel et Nice Centre Promenade, et les perspectives d'avenir de ces maisons du département où il est détaillé l'ensemble des services au public qui seront proposées.

Ce rapport a été adopté en commission avec 2 votes contre : PC et PS.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je vais m'adresser au groupe socialiste qui a demandé un temps de parole

38. BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL

M. GUEGUEN.- Je reprends la parole bien volontiers pour ce dossier qui concerne le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental dont on connaît le rôle en matière de sécurité alimentaire et qui le verra renforcé par l'appui au contrôle des cantines des collèges. Le laboratoire concourt également à la protection animale.

Ce budget s'élève à 1 707 710 € en fonctionnement et à 30 000 € en investissement.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je vais demander au groupe socialiste qui a demandé un temps de parole de cinq minutes de bien vouloir s'exprimer et au groupe communiste trois minutes. Je donne la parole à M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Deux mots sur Team Côte d'Azur et sur la SAEM-SACA dont je suis membre.

En ce qui concerne Team, je pense que 2 785 000 € c'est beaucoup, beaucoup, beaucoup d'argent. Cela me gêne un peu car c'est vraiment énorme. Par ailleurs je tiens à préciser que, étant membre de Team Côte d'Azur, je ne participerai pas au vote. Je souhaiterais avoir des bilans très précis de l'emploi de cet argent.

En ce qui concerne la SAEM-SACA, pour le redéploiement du tour de table nous attendions me semble-t-il certaines communautés d'agglomération, nous ne les voyons pas apparaître, je trouve cela dommage. Mais je voterai cette délibération.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. CONCAS.

M. CONCAS.- Merci, M. le Président.

Sur le 31 concernant le CICA, je me permets de vous renvoyer respectueusement à la lecture de mes observations telles que figurant sur le procès-verbal du 6 novembre ; les commentaires sont identiques concernant le CICA. Que le président MASCARELLI ait l'amabilité de nous convier sur le site du CICA pour retravailler ce dossier, les choses iront parfaitement bien. Pour l'instant c'est un vote contre.

Je voulais retenir l'attention de notre assemblée sur un tout petit dossier qui me paraît symptomatique : le dossier 32 concernant la société Nodbox. Les montants sont presque symboliques me direz-vous, puisque la créance dont on nous demande l'abandon partiel est inférieure à la somme de 5 000 €, mais on est au cœur des problèmes que pose le CICA. On lit dans le dossier : « La société Nodbox, spécialisée en intelligence artificielle, est entrée au Centre international de communication avancée en avril 2004 ». Là, il y a une faute majeure : j'ai réclamé l'extrait du registre du commerce de cette société, votre dossier nous dit qu'elle est entrée en avril 2004, elle n'a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés que le 17 mai 2004 ; donc, une fois de plus, on a fait rentrer au sein du CICA quelqu'un qui n'avait pas d'existence légale et, lorsqu'on lit dans le dossier « spécialisée en intelligence artificielle », ces gens-là n'avaient rien fait avant que de se constituer sous la forme d'une société le 17 mai 2004. Je me demande donc quelle expertise pouvaient-ils mettre en avant et dont ils pouvaient se prévaloir pour pouvoir s'installer dans le CICA. Maintenant, vis-à-vis du payeur, ils ont demandé des délais de paiement, ils semblent animés des meilleures intentions pour les respecter, dont acte. On ne va pas voter ce dossier parce qu'on est au cœur des principes sur les dysfonctionnements du CICA, c'est une abstention vigilante en ce qui concerne le groupe socialiste.

M. Le Président.- Entendu. M. PAPI pour le groupe communiste.

M. PAPI.- M. le Président, globalement , sur cet important dossier de la politique économique, je commencerai par dire qu'il est tout à fait satisfaisant que 2006 ait vu intégrer la politique agricole à cette politique économique, c'est la reconnaissance enfin de l'importance de l'agriculture sur l'emploi, sur la richesse produite, en même temps que son impact sur le cadre de vie et la santé.

Cependant, pour le reste, n'est toujours pas intégrée dans cette assemblée l'idée de l'importance et de la priorité à accorder aux interventions générant du développement et de l'emploi endogène. Trop souvent est privilégié l'effet vitrine. Or, si effectivement vous pouvez afficher le fait que le chômage se résorberait plus vite chez nous que dans la région et dans la France en général, il n'empêche que des indicateurs récents nous montrent que la situation est quand même fragile et qu'au mois d'octobre c'était 1 400 chômeurs de plus que l'on comptait dans le département. Donc à nous d'être vigilants et surtout de travailler sur les valeurs sûres. Je signale à cette occasion que, pour ce qui est du site industriel de Carros Le Broc, il a pu être affiché une croissance double de celle constatée sur les autres sites du département.

A propos de la CCI, et sans revenir sur ce qu'a dit notre collègue Jacques VICTOR ce matin dans son intervention générale, nous ne remettons pas en question le partenariat avec la CCI ni même le fait qu'elle soit présente dans les actions à caractère économique ; ce que nous regrettons et déplorons c'est la prégnance des orientations voulues par cet organisme consulaire et surtout l'importance des fonds publics qui lui sont dévolus, ainsi que la place qu'il occupe dans des organismes où il siège. C'est tout cela qui nous paraît critiquable.

Contrairement à ce que vous avez affirmé ce matin, pour notre part nous ne faisons pas d'amalgame entre la CCI et Sophia. Sophia c'est Sophia, la CCI c'est la CCI. Sophia n'est pas la création ou la créature de la CCI. Ce que nous voulons pointer c'est surtout l'importance des fonds consacrés aux actions dévolues à la CCI et la place qu'elle occupe notamment dans des organismes tels que SAM Promotion, Team Côte d'Azur, où d'ailleurs je note que dans le changement des statuts, on passe d'une participation à parité à une participation qui sera fixée chaque année par l'assemblée générale. Cela peut aller vers le bien comme cela peut aller vers le moins bien.

Un mot pour réitérer notre opposition à la création des maisons du département qui sont un accompagnement à la disparition des services publics. Et, à propos du CICA, je ne reviendrai pas sur ce que nous avons dit déjà par le passé et sur ce que vient de dire Marc CONCAS ; je dis simplement que j'ai entendu en commission M. MASCARELLI nous promettre une réunion *l'an que ven*. J'espère que ce sera tenu. C'est la raison pour laquelle, encore cette fois-ci, nous voterons contre le dossier CICA.

M. Le Président.- Je vous remercie.

M. VINCIGUERRA, vous estimez que les dépenses engagées dans le cadre de Team Côte d'Azur ne correspondent pas à l'idée que vous vous faites de l'engagement de la collectivité départementale au bénéfice de la promotion des entreprises de notre département. Cela rejoint d'ailleurs un peu les reproches que nous fait M. Marius PAPI sur notre partenariat avec la CCI. Quand vous vous adressez dans cet hémicycle à ceux qui dirigent des entreprises, à ceux qui ont la responsabilité de créer des emplois, à ceux qui prennent des risques pour pouvoir, et quelquefois sur leur patrimoine, faire des extensions d'activité, mener des opérations de promotion à l'export, essayer de faire rentrer à la fois des plus-values et de faire grossir le PIB du département des Alpes-Maritimes, ce sont des personnes qui méritent le respect. On est aujourd'hui dans une économie de marché, que cela plaise ou que cela ne plaise pas au parti communiste comme au parti socialiste, et alors que pendant des années il y a eu d'un côté la CCI qui, je vous le rappelle au passage, est un service public, car vous ne pouvez pas d'un côté dénoncer en permanence le fait qu'il n'y aurait pas une politique de soutien importante aux services publics là où il y a un grand service public qui est la CCI, et d'un autre côté notre collectivité départementale, dos à dos, on ne se parlait plus, chacun revendiquait sa part de réussite et dénonçait la part d'échec chez l'autre. J'ai souhaité qu'il y ait une volonté d'avancer ensemble et de regarder ensemble dans la même direction. J'ai souhaité que nous soyons des partenaires loyaux, équitables et qu'en plus nous mutualisions nos moyens. Il existe par

exemple un centre de ressources à la CCI ; pourquoi ferais-je un centre de ressources au conseil général des Alpes-Maritimes alors que l'on peut bénéficier de leur savoir-faire ?

Depuis maintenant deux ans, nous menons ensemble des opérations au niveau international avec nos chefs d'entreprise pour aller vendre les savoir-faire du département des Alpes-Maritimes dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication et d'autres domaines industriels, mais aussi dans bien d'autres domaines qui touchent à la filière agroalimentaire, au savoir-faire de nos ressources naturelles, etc. On a fait des voyages en Chine où nous avons tissé des partenariats avec l'université, les centres de recherche de Pékin notamment dans le domaine des solutions communicantes sécurisées ; nous avons fait des partenariats avec l'hôpital Adassa comme avec l'institut technologique de Jérusalem. On est en train de tisser des partenariats avec de grands groupes industriels au Japon. Sans compter la prime à l'aménagement du territoire dont nous allons disposer pour la première fois en matière d'aides à finalité régionale sur la génération 2007/2013 pour le département qui peut nous permettre de devenir plus attractifs pour attirer des capitaux étrangers qui vont investir et se mettre en réseau avec nos pôles de compétitivité, et vous contestez le fait que nous puissions mener des actions dans ce domaine.

Pour la deuxième année consécutive d'existence, Team Côte d'Azur enregistre une nette progression de son activité. A fin novembre, l'agence totalise 37 décisions d'implantation contre 32 en 2005, correspondant à 1 060 emplois contre 864 en 2005. Permettez-moi de vous dire que ces emplois créés sont autant de situations que nous avons réglées par rapport à des demandeurs sur le marché de l'emploi. En 2007, c'est l'objet du rapport que nous vous présentons, Team Côte d'Azur va consolider sa notoriété tout en s'impliquant dans des projets opérationnels structurants, objectifs 2007 de Team Côte d'Azur organisés autour de trois axes clefs : le leadership, l'innovation, l'internationalité.

D'ailleurs M. PAPI, vous faites la promotion de Carros Le Broc et vous avez raison, parce que j'estime tout comme vous que cette zone d'activités n'a pas toujours eu la considération qu'elle méritait. On a toujours dit : les nouvelles technologies, les savoir-faire, l'innovation, la recherche, le développement, c'est la technopole de Sophia Antipolis, alors que la zone industrielle de Carros Le Broc a beaucoup de savoir-faire aussi ; elle a dans ces domaines aussi des relations avec les laboratoires de recherche, notamment de Sophia, il y a de la mise en réseau, et on a dans la pharmacologie, dans l'agroalimentaire des entreprises de très haute performance. Vous avez donc raison de le souligner. Mais dites-moi, M. PAPI, il me semble que les dirigeants de ces entreprises sont membres de la chambre de commerce et d'industrie ! Vous contestez la place qu'ils y occupent et le fait que l'on puisse faire des partenariats avec eux pour assurer la promotion de la zone de Carros Le Broc qui est dans votre canton ? C'est dommage quand même ! Sincèrement, ne pensez-vous pas qu'il vaut mieux unir nos efforts, faire des additions pour assurer la création d'emplois, pour améliorer le chiffre d'affaires du département des Alpes-Maritimes ?

Je voulais vous dire cela parce que, sincèrement, je pense que cela fait partie des dossiers qui ne méritent aucune différence idéologique entre nous.

M. VINCIGUERRA, vous me demandez la parole, je vous la redonne bien volontiers. Si vous avez des propositions à faire dans l'action que mènent ces structures, je suis preneur.

M. VINCIGUERRA.- Les propositions que j'ai à faire, je les fais dans ces structures puisque je suis administrateur de Team Côte d'Azur et de la SAEM-SACA. La seule chose que j'ai dite, c'est que près de 2,8 M€ donnés à Team méritent un contrôle très rigoureux de l'emploi de ces fonds qui sont des fonds publics.

M. Le Président.- C'est vrai.

M. VINCIGUERRA.- J'ai pu remarquer à de nombreuses occasions que Team était un peu « attrape-tout » et je souhaiterais qu'il y ait plus de rigueur dans les orientations et dans le travail de Team qui cherche à faire beaucoup mais qui finalement reprend à son crédit un certain nombre de choses faites par d'autres.

Qu'il y ait une action de Team, je suis d'accord ; y faire des propositions, j'en suis d'accord ; mais je souhaite que ce soit très cadré et qu'on contrôle de manière très étroite ces 2,8 M€, ce qui n'est pas peu.

En ce qui concerne les entreprises et la CCI, pour ma part je vis dans une ville industrielle : Grasse. Le canton sud accueille la totalité des entreprises les plus lourdes de ma ville. Je m'efforce de m'entendre autant que possible avec ces entreprises et d'avoir un dialogue et des échanges transparents. Même en tant que défenseur de l'environnement, vis-à-vis des entreprises chimiques j'ai toujours essayé d'avoir un comportement le plus juste, le plus honnête et le plus clair possible. A l'exception de très peu d'entre elles, je crois que c'est reconnu dans les entreprises.

En ce qui concerne la CCI, je ne regrette pas le partenariat que vous essayez de mettre en place, je le trouve légitime, mais je regrette l'extrême frilosité de la CCI pour entrer dans ce partenariat. La CCI avance à reculons dans le capital de la SAEM-SACA et, lorsque nous restructurons ce capital, c'est par la revente d'actions de la CCI, celle-ci souhaitant prendre moins d'importance dans ces lieux de partenariat. En ce qui concerne Team Côte d'Azur, c'est la même chose, l'essentiel du financement c'est nous, ce n'est pas eux. A partir de là, je pense qu'il faut le dire. Ce n'est pas catastrophique, mais il faut le dire.

M. Le Président.- Cela vous faisait du bien de le dire, vous l'avez dit.

Une dernière réponse à M. CONCAS puisque je ne vous ai pas apporté d'élément de réponse par rapport à votre remarque sur la société Nodbox. Je regrette tout comme vous, Maître CONCAS, de devoir apurer une situation qui relève de la gestion par la société Cari. C'est la deuxième fois que l'on est confronté à cela. Depuis la reprise en régie avec le conseil général, on est très attentif à la régularité des dossiers, mais sur cette dette de 4 400 €, ce n'était pas nous mais la société Cari.

C'est une réponse que je vous avais déjà faite. M. le Directeur général des services, à partir du moment où il y a une responsabilité de la société Cari, je l'ai déjà dit et j'aimerais que l'on apporte des réponses là-dessus, je voudrais que l'on se retourne aussi vers la société Cari. Ceux qui ont donné ce droit d'occupation à la société Nodbox, à partir du moment où ce n'est pas nous mais la société Cari, j'estime que l'on a sans doute quelque chose à faire de ce côté-là. Je l'avais demandé. Je souhaiterais qu'on l'analyse, qu'on le regarde, et je suis tout à fait d'accord avec Maître CONCAS sur ses remarques.

Malheureusement, la situation du CICA n'est pas réglée, je le regrette. Là encore j'ai souhaité que chacun sur tous ces bancs fasse des propositions. C'est bien beau de nous dire « il n'y a pas de solution ». On a essayé de vendre, vous avez vu les retours qu'on a eus et les propositions qui nous ont été faites : elles ne sont pas décentes et chacun en a été d'accord. A partir de là, quel choix faisons-nous ensemble ? La commission doit se réunir régulièrement ; si vous avez des propositions à faire, M. CONCAS, je suis preneur.

M. PAPI.- Mais elle n'est pas réunie, M. le Président. Elle doit être réunie prochainement.

M. Le Président.- M. MASCARELLI doit vous réunir prochainement et si vous avez de nouvelles propositions à faire, je suis preneur de ces propositions.

Nous avons répondu à l'ensemble des questions soulevées, je vais donc mettre aux voix l'ensemble de ces rapports.

Le dossier n° 25, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste).

Le dossier n° 26, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste).

Le dossier n° 27, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste).

Le dossier n° 28, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste).

Le dossier n° 29, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste). Les administrateurs de la SAEM-SACA ne prennent pas part au vote.

Le dossier n° 30, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 31, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition des groupes communiste, socialiste et vert).

Le dossier n° 32, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe socialiste et vert).

Le dossier n° 33, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. M. LORENZI ne prend pas part au vote.

Le dossier n° 34, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. M. FRANCO ne prend pas part au vote.

Le dossier n° 35, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 36, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition des groupes communiste, socialiste et vert).

Le dossier n° 37, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 38, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- Pour les rapports « logement », je donne la parole à Me BALARELLO.

39. SOUS POLITIQUE LOGEMENT

M. BALARELLO.- Ce rapport concerne la politique d'aménagement et développement du territoire où il nous est rappelé que le logement est une priorité de l'action départementale bien qu'il s'agisse d'une compétence de l'Etat, des communes ou des communautés d'agglomération.

Il nous est rappelé que nous avons un seul programme, le programme d'aide à la pierre qui dispose d'une autorisation de programme de 28 M€ alors que seulement 13 M€ étaient inscrits au BP 2006, soit une augmentation d'autorisation de programme de 115,4 %. C'est remarquable. Quant aux crédits de paiement, l'augmentation est de 41,6 %.

Cette aide à la pierre comporte l'aide aux particuliers avec des subventions pour l'amélioration de l'habitat rural, la lutte contre la vacance, le plan « jeunes ». Nous avons ensuite l'aide aux

organismes constructeurs avec les surcoûts fonciers, l'acquisition amélioration et les réhabilitations, les opérations de l'ANRU, ainsi que des actions hors programmes.

40. PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT À L'AUGMENTATION DU CAPITAL D'HABITAT 06

M. BALARELLO.- Je vous rappelle qu'Habitat 06 est l'organisme d'HLM du département qui commence à fonctionner. Plus de 300 logements vont être lancés en 2007. Le Crédit Agricole et Dexia (Crédit Local de France) rentrent dans le capital d'Habitat 06. Il conviendra de désigner deux nouveaux administrateurs.

41. DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

M. BALARELLO.- Le rapport 41 concerne des demandes de subventions exceptionnelles :

- subvention à la société Erilia pour l'acquisition amélioration de 43 logements situés à l'hôtel des Nations à Nice ;
- demande de surcoût foncier pour la construction de 13 logements situés « centre de vie » à Biot ;
- acquisition amélioration de 2 logements à La Trinité ;
- différentes subventions pour l'accession à la propriété, notamment pour des personnes qui étaient en retard pour déposer leur dossier ;
- des subventions pour la lutte contre la vacance.

Je ne voudrais pas terminer ces rapports sans vous préciser que j'ai présidé il y a quelques jours, le 13 décembre 2006, une réunion que je mets en place chaque année avec le directeur départemental de la DDE ainsi que nos services. Il est apparu, j'insiste sur ce point, que la production de logements sociaux dans le département en 2006 a été de 1 692 logements en PLUS, PLAI et PLS ; en 2007 le chiffre atteindra 1 794 logements. Alors, quand on fait de la sinistrose dans le département en disant que cela ne fonctionne pas, je crois que ce sont des personnes qui ne connaissent pas exactement les problèmes. En 2007, lancer 1 794 logements sociaux, c'est remarquable.

En ce qui concerne le prêt à taux zéro, nous allons dépasser tous les records de l'année précédente. L'an dernier nous étions à 2 453 PTZ et cette année, au premier semestre, nous sommes déjà à 2 085.

C'est vous dire que la politique du logement initiée par le conseil général fonctionne bien.

M. Le Président.- Je vous remercie. J'ai une demande du groupe socialiste : M. CUTURELLO pour trois minutes.

M. CUTURELLO.- Quelques remarques simplement.

D'une part, j'aurais aimé avoir des précisions par rapport à la proposition que j'ai faite ce matin concernant le logement et en particulier l'utilisation des surplus de ressources. Vous n'y avez pas répondu de manière précise.

D'autre part, concernant l'augmentation de capital d'Habitat 06, nous y sommes favorables et, en tant qu'administrateur, je ne participerai pas au vote.

Ma dernière remarque concerne la délibération 41. J'avais évoqué le problème en commission permanente mais je me permets de le soulever à nouveau ici : cela concerne la

clause anti-spéculative concernant les aides que fournit le département pour l'accèsion à la propriété dans le neuf et dans l'ancien où, en ce qui concerne la conservation du logement, il est dit dans la convention que la revente du bien acquis est exclue pendant dix ans à compter de la date de signature de l'acte authentique de vente établi par le notaire, sous peine de remboursement de la subvention départementale au prorata du temps restant à courir.

Je pense qu'il serait peut-être judicieux de présenter un amendement et d'indiquer : « sous peine de remboursement de la subvention départementale », quel que soit le moment où cela va intervenir. Car si nous avons une pénalité dégressive, il est clair que la dissuasion se réduit également ; vu la pression spéculative forte observée dans notre département, être amené à rembourser 800 € ou 1 600 € au bout de sept ou huit ans ne va pas beaucoup dissuader les éventuelles reventes, il risque d'y avoir des petits effets d'aubaine pour certains ménages qui pourraient bénéficier de l'aide et simplement avoir une petite pénalité à la fin. Je pense donc qu'il serait bon de dire que la pénalité porte sur la totalité de la subvention.

C'est une proposition.

M. Le Président.- M. CUTURELLO, les 41 M€ de surplus des droits de mutation sont affectés pour 28 M€ à l'aide au logement, 10 M€ à la billettique unique et 3 M€ à l'aide aux énergies renouvelables. Dites-moi sur quel chapitre vous proposeriez que nous les supprimions.

M. CUTURELLO.- **Cela mériterait un débat très approfondi, mais je suis prêt à le faire. Par rapport à 2004, le surplus s'élève à plus de 80 M€. Le niveau des droits de mutation atteint en 2004 était déjà élevé.**

M. Le Président.- M. CUTURELLO, je suis prêt à tout, mais c'est tellement facile de dire cela en séance. Il existe une règle au parlement : quand un parlementaire propose d'affecter une dépense nouvelle, il propose une recette à côté. Sans cela c'est l'article 40 et ce n'est pas recevable.

M. CUTURELLO.- **Je vous ai indiqué la recette.**

M. Le Président.- Non. Pour l'instant, la recette est affectée. C'est donc à vous de nous dire à quoi vous voulez l'enlever. Il vous appartient, M. CUTURELLO, de faire une proposition en disant que vous souhaitez l'enlever à l'aide à l'accèsion au logement, ou à la billettique unique, ou à l'aide aux énergies renouvelables, ou à ce qu'on a rajouté en matière d'investissement routier, par exemple, pour le transférer à l'aide au logement. A partir de là, on ouvre le débat. Faites-nous une proposition.

M. CUTURELLO.- **Ouvrons le débat et nous aurons des propositions précises.**

M. Le Président.- Je l'ouvre. J'imagine que vous y avez réfléchi. Ce matin, vous êtes arrivé ici en disant : je vais faire un coup médiatique formidable, je vais proposer que l'on affecte une partie des recettes des droits de mutation à la politique du logement. Mais j'imagine qu'avant de faire cette proposition vous avez réfléchi au chapitre auquel on allait l'enlever.

M. CUTURELLO.- **Cela voudrait dire un autre budget que celui que vous avez prévu, c'est évident.**

M. Le Président.- Dites-nous clairement à quoi vous voulez enlever cette affectation. A partir de là on en débat. Peut-être qu'un certain nombre d'élus, même de la majorité, pourraient se dire que ce que propose M. CUTURELLO, enlever telle affectation à tel chapitre pour la mettre à celui-là est intéressant. Je relève, alors que notre règlement intérieur vous y autorise, que vous n'avez

déposé aucun amendement dans le délai réglementaire alors que vous disposiez de tous les documents budgétaires nécessaires. On ne vient pas en séance lancer cela à la volée, tout cela se prépare, vous êtes un élu trop expérimenté pour ne pas le savoir et pour bien connaître le règlement intérieur.

M. CUTURELLO.- Eh bien, M. le Président, pour la prochaine session nous préparerons un autre budget et nous le détaillerons. Mais ce sera plus long !

M. BALARELLO.- Je ne suis pas d'avis de modifier la réglementation parce que, quand quelque chose fonctionne bien, il faut le maintenir et ne pas le modifier.

M. Le Président.- Je dis simplement, M. le Sénateur, que lorsqu'on propose d'affecter une recette à une dépense et qu'il faut enlever cette recette quelque part, on propose en même temps - je ne dis pas qu'on l'accepte - de l'enlever à un autre chapitre pour l'affecter au chapitre où l'on fait une proposition, et je relève que M. CUTURELLO n'a déposé aucun amendement dans ce sens dans les délais réglementaires.

M. CUTURELLO.- C'est vrai. Nous proposerons un autre budget à la prochaine session.

M. Le Président.- Nous y serons attentifs. Je mets donc aux voix les rapports de M. BALARELLO.

Le dossier n° 39, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste).

Pour le rapport 40, j'ai à proposer la désignation au conseil d'administration de deux élus en plus de M. ROSSI, M. LELEUX et M. CUTURELLO : il s'agit de Me BALARELLO et de M. CALZA. Bien évidemment, ne prennent pas part au vote sur ce rapport à la fois MM. ROSSI, LELEUX et CUTURELLO, ainsi que MM. BALARELLO et CALZA à partir du moment où ils sont concernés dès lors que nous proposons leur désignation.

Le dossier n° 40, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste). MM. ROSSI, LELEUX, CUTURELLO, BALARELLO et CALZA ne prennent pas part au vote.

Le dossier n° 41, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

51. SOUS POLITIQUE SÉCURITÉ

M. LEROY.- Le conseil général s'est engagé avec l'Etat depuis décembre 2003 dans un programme ambitieux en faveur de la sécurité publique, d'un montant actuel d'investissement de 105,65 M€. Trois ans après cet engagement, ce programme fait l'objet de l'avancement suivant que l'on pourrait subdiviser en cinq catégories :

- L'ensemble des bâtiments livrés représente 18,44 M€ : ce sont les logements de Nice Saint-Isidore qui ont été livrés en décembre 2006, la gendarmerie de Mandelieu en mai 2006, la gendarmerie de Saint-Martin-du-Var en novembre 2006 ;
- La deuxième catégorie est celle des bâtiments en travaux. L'ensemble de ces bâtiments représente un investissement de 13,36 M€ : ce sont les opérations de la gendarmerie de Saint-Paul-de-Vence dont la livraison est programmée en juin 2007, du commissariat de Grasse dont la livraison est prévue en avril 2008, de la gendarmerie de Levens pour une livraison en janvier 2008 ;

- La troisième catégorie est celle des bâtiments en fin d'appel d'offres ou en projet avec un début de réalisation de travaux au premier semestre 2007. Cela concerne trois opérations pour un montant de 15,43 M€ : la gendarmerie de Puget-Théniers, la gendarmerie de Gilette et la base d'hélicoptères de Mandelieu La Napoule ;
- La quatrième catégorie est celle des bâtiments en BEA. Sept nouvelles opérations devront faire l'objet d'un démarrage de travaux courant 2007 pour un montant de 52,82 M€ sous forme de bail emphytéotique administratif, à savoir : les gendarmeries de Peymeinade, Pégomas, Villeneuve-Loubet, Menton (réhabilitation), Vence, Saint-Vallier et le commissariat de Nice Ouest ;
- La dernière catégorie concerne la gendarmerie de Carros pour laquelle on attend qu'un foncier constructible soit mis à disposition du conseil général par la commune.

52. CONTRIBUTION DU DÉPARTEMENT AU BUDGET DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS POUR 2007

M. LEROY.- Il s'agit de notre participation qui s'est élevée en 2006 à 63 M€. Dans l'attente des résultats de cet exercice 2006 et notamment de l'excédent qui pourra être constaté, nous vous proposons de fixer la contribution du département pour 2007 à 65 700 000 €, soit une augmentation de 4,28 % par rapport à 2006.

En ce qui concerne la convention à intervenir et afin de déterminer les relations entre le conseil général et le service départemental d'incendie et de secours conformément à l'article 59 de la loi du 13 août 2004, il est souhaité que l'on puisse déterminer non seulement le niveau de notre participation au fonctionnement du SDIS mais aussi, compte tenu de l'enjeu financier, de connaître l'effort à venir sur les prochains exercices en matière de restructuration et de construction des casernes de pompiers.

Une programmation pluriannuelle est actuellement en cours d'élaboration. Un projet de convention établi sur ces bases devrait être proposé à l'assemblée départementale lors de la prochaine DM1.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. PAPI pour le groupe communiste.

M. PAPI.- Nous nous sommes déjà exprimés en commission. La procédure de bail emphytéotique administratif nous laisse perplexes et c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur le dossier « gendarmeries ».

M. Le Président.- Je mets aux voix ces rapports.

Le dossier n° 51, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste).

Le dossier n° 52, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Pour la politique éducation, je passe la parole au Dr ROUX.

53. SOUS POLITIQUE ÉDUCATION

M. ROUX.- Merci, M. le Président.

Mes chers collègues, la politique Education que vous avez dans ce rapport exhaustif et particulièrement détaillé concerne un certain nombre de priorités regroupées en deux grands

chapitres : l'amélioration du cadre de vie des collèges et l'amélioration de la vie scolaire. Si vous le permettez, M. le Président, je choisirai dans l'un et dans l'autre de ces deux grands chapitres les actions les plus significatives que nous pensons poursuivre ou créer en 2007.

Premier grand chapitre, l'amélioration du cadre de vie des collèges. C'est la poursuite du « Plan collèges Avenir » pour 2007 avec le programme des collèges neufs (24 M€ en CP) dont la première priorité est d'anticiper sur des évolutions démographiques ; un exemple, la construction du collège de Roquefort-les-Pins avec un démarrage au 1^{er} semestre 2007 ou l'étude de faisabilité du collège Carnot à Grasse.

La deuxième priorité, c'est de respecter l'objectif de 700 élèves. Sur le secteur Nice Plaine du Var, il s'agit du site retenu à Saint-Isidore dont la concertation publique a été réalisée en novembre 2006 et, pour le secteur sôphopolitain, une étude d'implantation à Pégomas est programmée.

Troisième priorité, faire disparaître les établissements à structure métallique : le chantier du collège Pierre Bertone à Antibes est en cours et sera achevé au 1^{er} semestre 2008, le collège Jules Verne à Cagnes-sur-mer, en cours, sera achevé fin 2008 ; pour le collège La Rostagne à Antibes, la désignation des maîtres d'œuvre est en cours ; au collège des Mûriers à Cannes-la-Bocca, les maîtres d'œuvre seront prochainement désignés, et enfin au collège Les Campelières à Mougins, les études sont en cours.

Les extensions - restructurations : 7,3 M€ en crédit de paiement sont sollicités pour poursuivre les programmes d'augmentation de capacité d'accueil, en particulier les extensions des SEGPA, du Cannet, de Grasse et de Carros. Mais il faut savoir que la réhabilitation est très importante car ces établissements réhabilités doivent être au même niveau de qualité de vie scolaire que les collèges neufs. A ce propos, l'administration de ces collèges réhabilités que j'ai visités dernièrement est unanime : dès qu'un collège est réhabilité, l'ambiance élève/professeur et l'ambiance de vie scolaire en général est tout à fait améliorée. Pour tous les collèges, vous avez le programme en détail, je ne le décline donc pas.

Nous renforcerons la sécurité aux abords des collèges avec la vidéosurveillance, pour 800 000 €.

Une priorité qui s'impose, ce sont les économies d'énergie et le respect de l'environnement avec la poursuite des chaufferies à bois, de la production d'eau chaude scolaire dans six collèges du département qui s'ajouteront aux deux déjà équipés, sans oublier l'isolation thermique des bâtiments.

Au programme des équipements sportifs, 9 M€ sont inscrits pour la construction et la réhabilitation des gymnases et piscines. Une note au rapporteur complète le programme de ces équipements sportifs et concerne les gymnases des collèges Jean Giono et Raoul Dufy à Nice ; pour ce dernier, il s'agit de réhabiliter un gymnase communal dès que nous aurons l'accord de la ville de Nice.

L'accroissement de l'offre en internat se poursuit avec les collèges Simon Wiesenthal de Saint-Vallier et Jean-Baptiste Rusca à Tende.

Enfin, une priorité qui n'est pas la moindre : il s'agit de prendre en compte le handicap dans les collèges, non seulement pour les enfants à mobilité réduite - et je salue, M. le Président, et remercie les 35 AVS créées par le conseil général dans les UPI des collèges, mais aussi pour les jeunes en difficulté d'intégration avec la réalisation de nouvelles classes relais. L'investissement

total représente 45 850 000 M€ pour un coût de fonctionnement en maintenance et entretien de 6 M€.

Le deuxième grand chapitre, l'amélioration de la vie scolaire, regroupe neuf priorités et représente 2,8 M€ en investissement et 10,7 M€ en fonctionnement.

Le programme des moyens matériels représente 1 850 000 M€ en investissement et 12 M€ en fonctionnement. Il s'agit des dotations de fonctionnement des 71 collèges publics qui connaîtront en 2007 une évolution de + 4,55 %.

L'harmonisation de la carte scolaire : nous en parlerons dans le rapport suivant.

Parmi les priorités du programme de la vie scolaire, je citerai les aides aux collèges privés sous contrat d'association avec le forfait d'externat qui voit son actualisation à + 4 %, soit 263 € par élève et par an.

La participation aux travaux d'investissement concernant l'hygiène et la sécurité se poursuit également, c'est la loi.

Le développement du multimédia et des nouvelles technologies avec le remplacement des matériels obsolètes, 1 477 ordinateurs PC déployés en 2006, les tableaux blancs interactifs, les clefs USB et la maintenance de ces matériels avec une plateforme d'assistance aux utilisateurs. Rares sont les conseils généraux qui assurent cette responsabilité de maintenance !

Les opérations liées aux contenus pédagogiques : je rappelle que nous sommes associés aux services du Rectorat, de l'Inspection d'Académie et du Centre Régional de Documentation Pédagogique pour la mise en œuvre d'un espace numérique des savoirs, ainsi qu'à la poursuite de la modernisation des CDI des collèges, avec des logiciels du CRDP et de l'Onicep qui permettent à nos jeunes de préparer leur avenir professionnel dès le collège.

Enfin, nous poursuivons cette expérimentation de la mise en œuvre d'un espace numérique du travail sur trois nouveaux collèges à la suite d'un premier bilan très positif et d'une aide à 40 % de la Caisse des dépôts et consignations.

Autre priorité, la reconduction du conseil général des Jeunes qui est une véritable école de la démocratie et de la citoyenneté,

L'aide aux familles que nous connaissons tous, avec en plus des bourses d'études de 1,8 M€ et des prêts « Ambitions 06 » aux étudiants, la poursuite de l'aide à la cantine de 1 € par repas aux familles bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire.

Je n'oublie pas la réalisation des projets et actions pédagogiques, « Projets d'avenir » proposés par les enseignants, le soutien scolaire (on en a parlé ce matin dans des collèges en ZEP), et le devoir de mémoire avec une classe par collège sur le site d'Auschwitz-Birkenau. Une note au rapporteur est là pour vous demander d'associer, M. le Président, des personnalités non résidentes dans le 06 mais de dimension internationale, en les prenant en charge pour les emmener avec nos jeunes collégiens.

On peut y ajouter la valorisation du mérite de l'excellence avec la récompense aux collégiens méritants et le concours littéraire des collèges, créé par Raoul MILLE et présidé par Didier VAN CAUWELAERT, qui depuis deux ans déjà permet aux collégiens de notre département de mettre

leur imagination et leur talent au service de l'écriture. Nous avons mesuré jeudi dernier le succès de cette action qui passe de 100 à 200 concurrents collégiens.

Enfin, je me dois de rappeler que nous participons activement aux charges d'équipement et de fonctionnement d'organismes éducatifs (CRDP, IUFM, CIO).

En conclusion, notre politique de l'Education représente une dépense de 80 M€ (50 521 000 M€ en investissement et 29 M€ en fonctionnement).

Pour terminer, vous me permettez d'affirmer une fois de plus sur cette politique Education qui nous tient à cœur que notre partenariat avec les services du Rectorat et de l'Inspection académique est remarquable ; et je voudrais féliciter notre administration pour la qualité de son travail en remerciant celles et ceux qui mettent leur dévouement au service de la construction des collèges et remercier celles et ceux qui permettent leur bon fonctionnement. Je vous remercie.

M. Le Président.- Vous avez raison !

54. SECTEURS DE RECRUTEMENT DES COLLÈGES PUBLICS DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

M. ROUX.- Ce rapport a pour objet d'arrêter les secteurs de recrutement des collèges publics dans les Alpes-Maritimes. La responsabilité du choix des secteurs de recrutement de ces collèges nous échoit, l'affectation des élèves continuant à être exercée par l'Etat.

Un document sur la sectorisation des collèges a été établi en concertation avec l'Inspection académique et le CDEN a émis un avis favorable. Je vous demande simplement de valider ce document. Merci.

55. AIDE À LA CANTINE - SPÉCIFICITÉ DES COLLÈGES HÉBERGEANT DES INTERNES

Mme LAURIERE.- Le présent rapport a pour objet de valider le principe de mise en œuvre de l'aide à la cantine sur la base d'un montant forfaitaire annuel de 180 € pour les élèves internes. Il y a douze internats dans notre département qui fonctionnent sur la base moyenne de 180 déjeuners et hébergent plus de 500 collégiens internes. Nos crédits actuels sont suffisants pour prendre en compte leur spécificité et leur allouer une aide à la demi-pension sur la base de 180 repas annuels.

En conclusion, nous demandons à l'assemblée d'adopter les nouvelles dispositions précitées visant à la prise en charge des déjeuners des internes dans les douze collèges dotés d'internat, soit 180 déjeuners annuels par élève au lieu de 150 comme précisé dans la délibération votée par l'assemblée lors de l'examen de la DM1 le 26 juin 2006.

M. Le Président.- Je vous félicite pour votre esprit de synthèse et je passe la parole à M. Robert VELAY.

56. LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL - APPUI AUX COLLÈGES DÉPARTEMENTAUX

M. VELAY.- Ce rapport a pour objet de demander l'assistance du laboratoire vétérinaire départemental pour tous nos TOS qui s'occupent des repas dans nos collèges.

M. Le Président.- Je passe la parole au groupe socialiste : M. CUTURELLO.

M. CUTURELLO.- Je voudrais faire une observation sur le 54 concernant les secteurs de recrutement des collèges publics.

La loi du 13 août 2004 a transféré au département la responsabilité du choix des secteurs de recrutement des collèges. Il semble que certains des postulants aux plus hautes fonctions de l'Etat aient oublié cette loi dans les débats menés actuellement sur la carte scolaire. Nous verrons bien quel sera le débouché, le résultat des compétitions qui s'annoncent, mais pour ce qui me concerne, puisque maintenant le département a cette responsabilité - j'ai eu l'ensemble des documents concernant la carte scolaire telle qu'elle existe à ce jour, nous sommes favorables aux légères modifications apportées en négociation avec l'inspection d'académie - il serait souhaitable pour l'avenir d'avoir un vrai débat sur l'amélioration de la mixité sociale à partir de la situation actuelle car, par exemple, quand on regarde la courbe du taux d'élèves dont les parents font partie des catégories défavorisées, dans certains collèges on oscille entre 70 et 80 % et dans d'autres c'est beaucoup plus bas. Quand on regarde les frontières géographiques, je pense que certaines choses pourraient être améliorées dans ce domaine et que l'on pourrait réduire ces taux extrêmement élevés.

Si les choses restaient en l'état du point de vue législatif, nous serions en mesure, en concertation, de travailler pour améliorer la carte scolaire du point de vue de la mixité sociale.

M. Le Président.- M. Marius PAPI pour le groupe communiste.

M. PAPI.- Quelques mots au sujet des collèges, simplement pour dire que l'on approuvera ce rapport, mais aussi pour dire qu'effectivement en travaillant ensemble, dans un esprit constructif et grâce à la capacité d'écoute dont vous avez su faire preuve, on a fait de ce qui avait été en 1983 un cadeau empoisonné quelque chose qui peut être aujourd'hui très honorable, pour ne pas dire satisfaisant. Cela le méritait parce que c'est vrai que quand on travaille en direction de la jeunesse, on a toujours des retombées.

Mon intervention se fera à la fois sous la forme d'observation, de mise en garde et de conseil.

Il apparaît que dans les études démographiques produites par l'inspection académique et le rectorat, nous serions dans une période de baisse concernant ces publics, collèges et lycées. Je suis sceptique parce que c'est peut-être un creux de vague, mais momentané et peut-être lié au fait que le logement devient très cher dans les Alpes-Maritimes et qu'y accèdent des personnes plutôt dans la deuxième partie de leur vie que dans la première. Si l'on veut dynamiser l'économie, il faut envisager d'accueillir des familles jeunes qui auront forcément des enfants en collège et en lycée, pour ne pas parler des écoles primaires puisque c'est d'autres collectivités qui s'en chargent.

Deuxième chose, on observe aussi cette migration de la ville vers les campagnes et notamment le moyen pays.

Je souhaiterais que l'on mette à profit la période qui vient et qui est celle de l'élaboration des PLU et des SCOT pour que le département pointe les secteurs dans lesquels, à l'horizon de dix ans, il y aura besoin de collèges afin que les maires et conseils municipaux fassent les réservations foncières nécessaires. On s'est rendu compte aussi, que souvent, ce qui retarde la réalisation de collèges alors que les crédits sont en place et que tout est prêt, c'est le terrain qui pose problème. Si l'on s'y prend bien à l'avance, on franchira peut-être ces étapes de façon plus normale et on donnera satisfaction aux enseignants, aux familles et aux enfants de façon plus rapide.

M. Le Président.- Globalement, je veux saluer chacun sur ces bancs puisque nous avons bien conduit ensemble ce dossier éducation qui, chaque année, nous permet de faire un bilan d'étape. Il a rassemblé l'ensemble des syndicats, des représentants des parents d'élèves, d'enseignants, de personnel... C'est vrai que je suis moi-même, M. PAPI, un peu surpris par ces éléments qui nous

sont fournis par l'Éducation nationale et cela mérite en effet que nous nous donnions des moyens d'expertise plus pointus.

De toute façon cela ne remet pas en cause ce que nous avons décidé, d'abord parce que je crois que continuer sur la voie que nous nous étions fixée de faire des collèges de plus petite capacité nous permettra d'une manière ou d'une autre de desserrer l'étouffement. Je suis d'accord avec vous, regardons comment nous donner des moyens d'expertise pour y voir plus clair, mais ne ralentissons pas le rythme que nous nous étions fixé sur le plan pluriannuel des collèges.

M. CUTURELLO, je suis totalement d'accord avec vous sur cette affaire de carte scolaire. Il fallait, au moment où l'on nous a transféré ce dossier, prendre une position ; je propose qu'elle soit très provisoire car l'objectif doit être effectivement de faire une proposition qui renforce les politiques de mixité.

Je vous propose que l'on adopte ce rapport, et vous avez dit que vous y étiez favorable, que l'on annexe les débats au procès-verbal pour dire ensemble que nous souhaitons que ce soit une mesure transitoire et que nous regardions au cours de l'année 2007 comment nous pourrions apporter des modifications l'année prochaine pour renforcer une vraie politique de mixité sur la fréquentation de nos collèges, en tenant compte de notre programme pluriannuel tel que nous l'avons adopté précédemment.

Je mets aux voix les rapports.

Le dossier n° 53, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 54, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 55, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 56, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. ASSO pour les rapports concernant l'enseignement supérieur.

57. SOUS POLITIQUE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

M. ASSO.- En ce qui concerne l'enseignement supérieur, trois orientations dominent :

- le programme Campus STIC
- l'entretien et les travaux dans les bâtiments de l'enseignement supérieur
- la vie étudiante ainsi que la recherche

Vous connaissez le programme du Campus STIC, il est engagé. En ce qui concerne l'entretien, j'insiste sur le fait que l'on est en train d'achever les travaux de l'IUFM de Cimiez et que l'IUFM George-V est également en charge. Enfin, nous lançons un certain nombre d'opérations pour conforter notre vision d'excellence, et particulièrement par le soutien aux pôles de compétence départementaux, en insistant également sur la filière Alpes-Maritimes et un soutien à l'innovation. Pour clore, nous portons une attention particulière à la vie étudiante.

58. PARTICIPATION AU PROJET ITER

M. ASSO.- Il s'agit d'une convention de partenariat avec l'Etat et les collectivités territoriales pour la participation au projet ITER.

59. ACCUEIL DE L'ÉCOLE DE BIOLOGIE INDUSTRIELLE - HÉBERGEMENT PROVISOIRE

M. ASSO.- Il s'agit de l'accueil de l'école de biologie industrielle, en relation avec la CANCA. Dans l'attente de l'implantation de cette école dans la zone Nice Méridia, il est prévu, pour que cette école puisse commencer à prendre ses marques dans le département, une installation temporaire sur le site libéré par IBM à La Gaude pour un coût de 760 000 € sur trois ans.

60. PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AU PROJET ICRANET

M. ASSO.- Ce projet s'inscrit dans notre volonté d'excellence et dans une relance ou une confortation de doctorat de physique de l'université. Nous sommes à côté de la ville de Nice pour l'engagement de cette action.

M. Le Président.- Je vous remercie. Quelqu'un souhaite t'il s'exprimer ?

Je mets aux voix ces rapports.

Le dossier n° 57, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 58, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention de M. VINCIGUERRA).

Le dossier n° 59, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 60, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

61. SOUS POLITIQUE CULTURE

M. FRERE.- M. le Président, mes chers amis, vous connaissez bien sûr la politique culturelle de notre département qui a fait largement ses preuves.

Je rappellerai simplement qu'il s'agit d'un budget de 23 M€. Peu de départements en France ont la possibilité de s'investir de cette façon emblématique pour la culture. Cela représente une augmentation cette année de 160 000 €. Vous connaissez les succès de notre politique événementielle avec les « soirées estivales » du conseil général - 150 000 spectateurs - c'est ici tous les maires et conseillers généraux qui ne peuvent que l'applaudir. Vous connaissez également « c'est pas classique » qui ont attiré 40 000 spectateurs à Acropolis il y a quelques semaines. Je citerai également « 06 en scène » et nous nous impliquons aussi dans les soirées du domaine Renoir.

Outre cette politique événementielle, le conseil général s'implique dans toutes les associations culturelles départementales qui n'existeraient plus si le conseil général n'était pas là pour les aider. Vous savez pertinemment le travail extraordinaire que nous faisons, surtout lorsque certaines associations n'ont plus de subvention de la Région.

Vous connaissez également notre politique en faveur du livre, politique tout à fait exemplaire avec les médiathèques valléennes qui sont en train de s'organiser. Vous connaissez toute l'aide apportée à ce qui représente l'élément culturel le plus important du département, à savoir les orchestres : l'orchestre philharmonique, l'orchestre de Cannes pour lequel nous allons ajouter 50 000 € cette année, pour vanter en Chine tout ce qu'il représente. Non seulement nous aidons l'orchestre mais nous sommes là pour montrer à l'étranger ce que représente la politique culturelle de notre département.

En ce qui concerne l'école Rosella Hightower, je ne veux pas revenir sur ce problème mais sachez quand même que, de plus en plus, cette école deviendra un centre de la danse.

Par ailleurs, pour ce qui concerne le musée des arts asiatiques, nous sommes en train de concevoir une entrée médiatique pour ce musée. En 2007 nous en sommes à la conception, et en 2008 nous verrons le parvis de ce musée.

Je pense avoir largement résumé, M. le Président, mais encore une fois, et vous serez à mes côtés pour le dire, je voudrais souligner l'implication de notre directeur mais aussi de tout le service pour cette politique. Les conseillers généraux et les maires ne pourront que m'approuver, quant à la façon dont les « soirées estivales » sont perçues et reçues, aussi bien par les élus que notre population et les touristes.

62. ACTIONS EN FAVEUR DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

M. ASSO.- En commission permanente, vendredi dernier, nous avons déjà voté des aides au tournage de films et particulièrement par le biais du fonds de soutien à la production cinématographique. Aujourd'hui, il s'agit d'une politique qui est définie pour l'année 2007 avec trois axes :

- la production cinématographique,
- la recherche avec l'université,
- la diffusion cinématographique.

Nous avons ainsi décidé cette année, du fait du succès de cette action, d'augmenter notre fonds en le portant de 450 000 € à 750 000 € dont 250 000 € en provenance du CNC puisque là s'applique la règle : 1 € du CNC pour 2 € du conseil général.

Notre comité de lecture, qui est très classique mais de grande qualité, même de qualité certaine, a pu œuvrer déjà et œuvrera à nouveau.

En outre, on doit citer la création de la première chaire Unesco du cinéma, ce qui n'a encore jamais existé dans le monde et probablement cette initiative donnera-t-elle lieu à une inauguration assez solennelle.

Enfin, la diffusion audiovisuelle se maintient par les actions qui sont menées par les circuits cinéma et en même temps, pour être complet, nous lançons et confortons une opération « collègues au cinéma » avec l'inspection académique.

Ainsi, une politique globale est définie. Elle n'est que le premier élément puisque d'autres éléments seront soumis à votre analyse.

M. Le Président.- Je vous remercie. Qui souhaite intervenir sur les dossiers « culture » ? M. VICTOR.

M. VICTOR.- Malgré les observations formulées ce matin dans mon intervention, nous voterons bien sûr les dossiers culturels.

M. Le Président.- Voyez que vous devenez raisonnable !

M. VICTOR.- Ce n'est pas une découverte en matière culturelle, M. le Président.

Une précision, et vous aviez très bien compris ce matin, notre intention n'était nullement de demander la fermeture de l'école Rosella Hightower.

M. Le Président.- Me voilà rassuré !

M. VICTOR.- La seule question est qu'effectivement, il faut que nous soyons associés maintenant à la recherche d'une solution, que l'on sorte par le haut, que l'on conserve cette école, qu'on l'étende ; je sais qu'il y a un projet et des conversations en cours. Je tenais à cette précision.

M. Le Président.- Je vous remercie. On est d'accord. De toute façon le conseil général ne peut pas à lui seul continuer à assumer cette charge, c'est bien pourquoi nous cherchons à obtenir cette reconnaissance de l'Etat.

M. MOTTARD.- Je souhaiterais intervenir dans la foulée sur deux dossiers, la politique culturelle générale et celle concernant le cinéma.

Sur la politique culturelle générale, je voudrais tout d'abord pointer un certain nombre d'éléments incontestablement positifs ou en progrès :

- Le fait que le conseil général joue le rôle de filet de sécurité en matière de patrimoine et le point extrêmement important pour les niçois du palais de l'agriculture.
- Le fait que depuis deux ans on ait sérieusement évolué sur la question de la promotion des musiques actuelles. C'est un peu le cheval de bataille de mon collègue CONCAS. Il y a là un certain nombre de réalisations, voire un énigmatique festival de rock qui se préparerait : ce sera peut-être Woodstock à Vaugrenier, on verra. En tout cas c'est mentionné, même si cela reste encore assez vague.
- Ensuite, le partenariat avec des institutions d'excellence et qui ont parfois l'inconvénient d'être isolées. Je vois avec un bon œil les rapports qui sont en train de s'instituer entre le conseil général et la villa Arson. C'est une bonne chose.
- La prise en charge - mais c'est relativement ancien - du pôle préhistoire : Lazaret, Bego, musée des Merveilles. Peut-être sur ce point serait-il intéressant de réfléchir à une promotion de type touristique un peu plus marquée, parce qu'on a vraiment un certain nombre de joyaux en matière de préhistoire et c'est vrai que le circuit pourrait être mieux organisé et mieux vendu dans le cadre du tourisme culturel qui est de plus en plus prisé.

Au chapitre des regrets, il y a toujours la question du musée des arts asiatiques. Le Dr FRERE nous a dit qu'il concevait un certain nombre de choses avec l'ouverture sur la promenade des Anglais, mais en attendant on continue à perdre beaucoup d'argent. En culture on peut se permettre de perdre de l'argent, mais le bilan coûts/avantages n'est pas très positif.

C'est une remarque générale en matière de politique culturelle mais cela touche notre collectivité autant que les autres et peut-être plus : la question du financement des grandes institutions et des grandes manifestations dont pour la plupart nous ne sommes pas maîtres d'œuvre et qui ont un effet asphyxiant parce que, sur le budget de 23 M€ annoncé par le Dr FRERE, il y a énormément de financements de ces grandes institutions et c'est parfois un peu la mort du dynamisme de la politique culturelle.

Une réflexion sur notre politique culturelle en général : j'ai toujours le sentiment qu'elle est faite d'un empilement de manifestations, de politiques et que l'on cherche un peu les lignes directrices. Vous avez fait un effort puisqu'on parle de trois axes : démocratiser l'accès du plus grand nombre aux spectacles vivants, soutenir et promouvoir l'emploi culturel dans le département et défendre le patrimoine pour renforcer, dites-vous, le sentiment de fierté et

d'appartenance (je préfère le premier mot au second). Si l'on reprend ces trois axes, pour l'emploi culturel et pour le patrimoine il n'y a pas de problème. En revanche, sur l'axe 1, c'est peut-être plus complexe que cela ; une vraie démocratisation n'est pas simplement un accès aux spectacles ou à la culture, ou aux œuvres ; c'est aussi ce qui donnera l'envie d'accéder aux spectacles et aux œuvres. Sinon, on a le problème qui se retrouve dans toute politique culturelle, ce sont les mêmes qui vont plus souvent aux spectacles et aux manifestations et qui profitent des œuvres. Il faut donc une politique qui appuie plus sur la demande que sur l'offre. Les termes ne sont pas très beaux, ils sont économiques ; pour la culture ce n'est pas très beau, mais cela veut bien dire ce que cela veut dire.

De plus, le conseil général a une vocation sociale. L'éducation nationale n'est pas tout à fait notre rôle ; quant à l'éducation populaire, on en a parlé un peu avec la politique de la ville ce matin, mais surtout au niveau de l'éducation artistique. A ce propos, il y a une loi du mois d'août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, qui impose aux départements d'adopter dans les deux ans un schéma départemental des enseignements artistiques pour les disciplines musique, danse et art dramatique. Je n'ai pas vu trace de cette question. Il serait peut-être intéressant de faire en sorte que l'on mette en place ce schéma puisque cela permettrait de faire l'audit sur ces questions et de développer l'éducation artistique. Cela a été fait dans d'autres départements où l'on affirmait d'ailleurs que « l'éducation artistique est le premier vecteur de la démocratisation culturelle, elle permet de former le sens esthétique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers le plaisir de l'expérimentation et la connaissance d'œuvres de référence ». Il serait peut-être bon de lancer cela au niveau de notre département.

Pour conclure cette intervention, je voudrais dire quelques mots sur la politique du cinéma qui devient une véritable politique.

On peut dire que l'on part d'une situation où il n'y avait pas grand-chose, voire parfois pire que pas grand-chose puisqu'il y avait un certain nombre de conflits de territoires sur cette question, alors même que nous sommes dans une région bénie des dieux en ce qui concerne cette activité. On nous propose une politique qui s'articule autour de trois axes dont l'un est plus lourd que les deux autres, à savoir l'axe production en collaboration avec le CNC, la chaire UNESCO et la diffusion avec le circuit rural qui existe depuis un certain temps, le circuit collèges qui avait été abandonné, et c'est avec satisfaction qu'on le retrouve, et probablement - je ne l'ai pas relu dans le document mais on en a parlé en commission la semaine dernière - la question du Mercury qui serait en bonne voie puisque le rachat se ferait. Du point de vue de la diffusion, c'est un maillon modeste mais utile à cette diffusion cinématographique.

Pour ma part, je ferai quelques suggestions pour jouer vraiment la carte de cette synergie d'une vraie politique du cinéma. Je crois qu'on peut ajouter un certain nombre d'éléments.

Il y a d'abord le problème de la commission du film, nous en avons aussi parlé en commission. La commission du film a pour vocation d'attirer les tournages y compris si l'on n'a pas financé le film ; si on finance le film, si on participe à la production, il est relativement facile d'avoir le tournage ; par contre, la commission du film peut faire beaucoup de choses. Jusqu'à présent, les rapports n'étaient pas toujours excellents avec le conseil général, on a signé une convention, il semblerait que les choses aillent un peu mieux, mais il faudrait que la synergie soit plus totale.

Il y a également la question de l'ESRA qui est une grande école qui forme beaucoup de techniciens et de professionnels du cinéma. Il serait relativement facile de l'intégrer beaucoup plus dans notre dispositif dans la mesure où le directeur de l'ESRA fait partie du jury qui sélectionne les films.

Il y a également la question des studios de la Victorine. J'ai vu que la propriétaire est dans le jury. Là aussi, il y a eu quelques bouleversements avec la nomination d'une nouvelle directrice qui, je crois, vient de la commission du film du Var. Tout cela fait que l'on a des professionnels de grande qualité et on a peut-être là une chance pour pousser l'avantage.

Et puis, une idée qui m'est chère, mais peut-être y a-t-il des élus cannois parmi vous qui vont me sauter dessus : le festival international du film mériterait d'être un peu décentralisé et de devenir le festival du département, en tout cas de la Riviera et de la Côte d'Azur jusqu'à Saint-Laurent-du-Var et au-delà, tout cela dans un esprit constructif pour, d'année en année, améliorer cette politique du cinéma puisqu'il semblerait qu'il n'y ait que le conseil général qui ait vraiment appuyé sur cette question.

M. Le Président.- M. MOTTARD, c'est passionnant et je vous remercie d'ailleurs d'aller dans le sens de la politique que nous proposons, mais vous êtes à huit minutes d'intervention alors que le groupe socialiste avait demandé trois minutes et le temps tourne.

M. MOTTARD.- On gagnera du temps sur les prochaines interventions.

Je signalerai un problème de communication. Dans le document vous dites : conseil général des Alpes-Maritimes, le futur ou le nouveau Hollywood. On sent bien que ce n'est pas très satisfaisant comme formule puisque les noms qui font rêver en matière de cinéma sont Nice, Cannes, Côte d'Azur... « conseil général des Alpes-Maritimes » c'est plus difficile. Après, je vois bien la contradiction : le conseil général veut toucher les dividendes d'une politique dont il assure la promotion. Je crois qu'il faudra mettre les communicants dont c'est le métier à contribution pour qu'ils arrivent à résoudre cette contradiction dans une formulation pour avoir un titre plus attractif.

Ensuite, il ne m'a pas échappé que trois conseillers généraux étaient intégrables dans la commission de lecture. Éventuellement, et dans les conditions qu'il vous appartiendra de définir, je suis candidat.

M. Le Président.- Je n'y verrais que des avantages eu égard à la bonne connaissance du dossier qui est la vôtre. Je vous remercie pour cette intervention de qualité.

Ce sont des dossiers qui semblent faire consensus. Je les mets aux voix.

Le dossier n° 61, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 62, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- M. MOTTARD, je vous précise que l'élaboration du schéma départemental des enseignements artistiques est bien prévue en page 18 du rapport « culture ». Nous avons prévu de le lancer.

63. SOUS POLITIQUE SPORTS ET JEUNESSE

M. PAUGET.- Il s'agit de la politique sports et jeunesse du département pour un montant de plus de 28 M€ pour l'année 2007, en forte augmentation par rapport à 2006 du fait de l'intégration des crédits pour mettre en œuvre le plan « jeunes avenir 06 ».

On retrouve dans ce dossier les différents dispositifs que vous connaissez :

- le soutien au sport fédéral ;
- le soutien aux structures socio-éducatives tant en fonctionnement qu'en investissement ;
- les programmes départementaux à travers le dispositif mer et le dispositif montagne qui permettent à des collégiens de pratiquer des activités nautiques ou des activités de montagne, à travers le fonctionnement des quatre écoles départementales : les trois écoles départementales de neige et d'altitude à Auron, Valberg et La Colmiane, et l'école départementale de la mer à Saint-Jean-Cap-Ferrat.

A ce sujet, M. le Président, je tiens à souligner que le conseil général des Alpes-Maritimes est peut-être un des seuls en France à posséder de telles structures qui donnent une très grande satisfaction et qui permettent d'accueillir de très nombreux jeunes du département en temps scolaire ou pendant les vacances. Il s'agit, pour les jeunes du milieu urbain, de pouvoir les amener à la montagne, au ski, et pour ceux qui sont dans le moyen et le haut pays, de pouvoir les amener sur nos rivages afin qu'ils pratiquent des activités de mer.

Enfin, le dernier programme est le nouveau plan « jeunes avenir 06 », pour près de 15 M€, qui se décline dans les vingt propositions que nous avons votées au cours du mois d'octobre.

64. PLAN JEUNES AVENIR 06

M. VEROLA.- Le dossier 64 poursuit le dossier 63 puisqu'il reprend en détail les différentes modalités du plan « jeunes avenir 06 ». On a pu noter en commission que ce plan a été élaboré en pleine concertation avec les jeunes du département, du moins ceux qui sont venus, toutes tendances confondues. Il est inutile de le développer, il a fait l'objet d'une séance spéciale. Il s'agit de sa finalité, un peu améliorée en tenant compte des observations qui nous avaient été faites dans ces réunions.

M. Le Président.- Je vous remercie.

S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix les rapports 63 et 64.

Le dossier n° 63, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste).

Le dossier n° 64, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste).

M. VEROLA.- M. le Président, si vous permettez, je suis heureux de constater que les politiques générales de la jeunesse, de l'éducation, de la culture, du sport ont été votées à l'unanimité, hormis une abstention. C'est une satisfaction que cette commission ait obtenu l'unanimité, ce qui n'était pas le cas à Grasse.

M. Le Président.- Je vous remercie. Mme GIUDICELLI, pour le 66 et suivants.

66. SOUS POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Mme GUIDICELLI.- Il s'agit du sous-chapitre du fonctionnement de l'administration départementale, avec deux gros programmes : la masse salariale et les actions en faveur du personnel.

67. NOUVELLES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

Mme GIUDICELLI.- Nous modifions le régime indemnitaire des psychologues territoriaux. Dans une note au rapporteur il est aussi question des ATSEM. Par ailleurs nous signons une convention avec le CNASEA.

68. OUVERTURES ET TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

Mme GUIDICELLI.- Nous avons la liste. C'est la délibération classique. Une note au rapporteur en a rajouté quelques-uns.

69. NOUVELLES MESURES SOCIALES EN FAVEUR DU PERSONNEL

Mme GUIDICELLI.- Il s'agit de trois mesures très importantes qui vont bien aider le personnel.

70. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DU PERSONNEL

Mme GUIDICELLI.- Cela concerne essentiellement le COS, le DUC et le restaurant administratif.

71. SOUS POLITIQUE MOYENS GÉNÉRAUX

Mme GUIDICELLI.- Il s'agit, d'une part, des fournitures et services pour l'administration générale et, d'autre part, d'équipements pour cette même administration générale.

72. RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX - ANNÉE 2005

Mme GUIDICELLI.- M. le Président, vous allez nous demander de prendre acte du rapport d'activité des services départementaux.

73. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Mme GUIDICELLI.- Nous avons un règlement intérieur, mais nous devons le mettre en adéquation avec le nouveau code des marchés publics.

M. Le Président.- Vous avez mis exactement 48 secondes pour rapporter neuf dossiers, je vous félicite ! Vous avez la palme d'or !

Je passe maintenant la parole à M. MARY pour le 74.

74. BUDGET ANNEXE DU PARKING SILO

M. MARY.- Ce budget est équilibré à 163 000 €, en diminution de 18,27 % sur l'année passée.

Je demande l'unanimité sur ce dossier.

M. Le Président.- Je vous remercie. Quelles sont les interventions sur l'ensemble de ces rapports ?

M. CONCAS.

M. CONCAS.- Le dossier 67 concerne les nouvelles dispositions prises en direction des psychologues territoriaux. On a un peu d'émotion de la part de cette profession : professionnels au bord de la crise de nerfs. J'ai bien noté votre intervention, celle que vous faites en votre qualité de député à l'époque, le 10 février 2004, lorsque vous avez interrogé le ministre chargé de la fonction publique, en attirant son attention sur cette catégorie. Un décret a été publié le 3 novembre 2006. Vous nous proposez, et c'est déjà une bonne avancée, de servir une indemnité à hauteur de 120 % du taux moyen fixé. Ces professionnels aimeraient être un peu plus reconnus puisque, s'agissant de cadres A de la fonction publique, si vous n'allez pas jusqu'à 150 % ce que vous permet le décret, vous ne leur serviriez, pardonnez-moi l'expression, elle est peut-être peu adaptée mais elle a le mérite d'être claire, qu'un régime indemnitaire de cadre C qui ne correspond pas à leur statut.

Je tiens à votre disposition la documentation nécessaire. L'objet de mon intervention est de demander à notre assemblée de voir s'il n'est pas possible d'aller au-delà pour reconnaître le travail qui est fait dans un contexte, vous le savez, particulièrement difficile.

M. Le Président.- Pourquoi l'attribution d'un taux de base de l'indemnité de risque et de sujétions spéciales inférieur au taux maximum autorisé ?

Le taux proposé au département des Alpes-Maritimes pour le cadre d'emplois des psychologues territoriaux est fixé à 120 % du taux de base. C'est vrai qu'il peut être porté à 150 % en fonction de la manière de servir. Le décret instituant l'indemnité de risque et de sujétions spéciales prévoit une modulation en fonction, d'une part, de l'importance des sujétions et, d'autre part, de la manière de servir. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre du dialogue social que nous entretenons avec les représentants des personnels de la maison, chaque partie a estimé que le taux le plus adapté à la manière de servir était de 120 %. Dans le cadre des commissions paritaires, nous continuerons à discuter de l'évolution du cadre.

Je vous remercie d'avoir soulevé cette question. On peut se réjouir que le gouvernement ait fait le choix de faire évoluer la capacité de rémunération de ces cadres dans la fonction publique territoriale.

Je mets maintenant aux voix ces derniers rapports.

Le dossier n° 66, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 67, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 68, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 69, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 70, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 71, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 72, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 73, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 74, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous informe que notre prochaine commission permanente se tiendra le jeudi 25 janvier. Par ailleurs, nous aurons dans les deux mois à réunir de nouveau une assemblée plénière pour nous prononcer sur le contrat de projet Etat/Région 2007/2013. Après que le Conseil régional se sera prononcé, il appartiendra à notre collectivité de le faire, et ensuite le gouvernement signera le contrat avec chacun des partenaires.

Je veux remercier l'ensemble de notre administration pour la contribution qu'elle a apportée à la préparation de ce budget primitif et remercier chacune et chacun d'entre vous pour la qualité de nos débats.

M. CONCAS, on a eu une petite montée d'adrénaline. Vous n'avez pas été très agréable, mais je vais vous dire une chose : ce que vous avez fait n'était pas bien, mais j'ai senti que je vous avais blessé en même temps, et comme je vous aime bien, je retire ce que j'ai dit.

M. CONCAS.- **Je suis très sensible à cette démarche.**

M. Le Président.- C'est la veille de Noël, je vous souhaite à tous de passer un moment heureux en famille et je vous donne rendez-vous à l'année prochaine.

La séance est levée à 19 H 30.